

# **CONSEIL DEPARTEMENTAL**

**Réunion du 15 juin 2015**



# **PROCES-VERBAL**



Le Conseil Départemental s'est réuni à l'Hôtel du Conseil Départemental le 15 juin 2015 sous la présidence de Monsieur Jean-René LECERF, Président du Conseil Départemental.

Monsieur le Président ouvre la séance à 14 heures 05 et demande à Madame Doriane BECUE de procéder à l'appel nominatif.

*Nombre de membres en exercice : 82*

*Étaient présents au moment de l'appel nominatif :*

*Martine ARLABOSSE, Brigitte ASTRUC, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Carole BORIE, Marie-Aline BREDAS, Guy BRICOUT, Josyane BRIDOUX, Isabelle BULTE, Maxime CABAYE, Régis CAUCHE, Marguerite CHASSAING, Isabelle CHOAIN, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC-CUVELIER, Barbara COEVOET, Joëlle COTTENYE, Gustave DASSONVILLE, Arnaud DECAGNY, Françoise DEL PIERO, Catherine DEPELCHIN, Claudine DEROEUX, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Béatrice DESCAMPS-  
PLOUVIER, Jean-Luc DETAVERNIER, Carole DEVOS, Marie-Annick DEZITTER, Didier DRIEUX, Sylvia DUHAMEL, Jean-Claude DULIEU, Yves DUSART, Isabelle FERNANDEZ, Bruno FICHEUX, Martine FILLEUL, Isabelle FREMAUX, Henri GADAUT, Marc GODEFROY, Jean-Marc GOSSET, Olivier HENNO, Mickaël HIRAUX, Jacques HOUSSIN, Patrick KANNER, Sylvie LABADENS, Jean-René LECERF, Alexandra LECHNER, Anne-Sophie LECUYER, Michel LEFEBVRE, André LENQUETTE, Annie LEYS, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Geneviève MANNARINO, Frédéric MARCHAND, Françoise MARTIN, Elisabeth MASQUELIER, Luc MONNET, Catherine OSSON, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Marie-Hélène QUATREBOEUF, Roméo RAGAZZO, Eric RENAUD, Bertrand RINGOT, Caroline SANCHEZ, Nicolas SIEGLER, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Marie TONNERRE, Patrick VALOIS, Benoît VANDEWALLE, Anne VANPEENE, Virginie VARLET, Jean-Noël VERFAILLIE, Dany WATTEBLED, Philippe WAYMEL, Joël WILMOTTE, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH*

*Absents représentés au moment de l'appel nominatif :*

*Frédéric DELANNOY donne pouvoir à Josyane BRIDOUX, Roger VICOT donne pouvoir à Didier MANIER*

Monsieur le Président constate que le quorum est atteint et que le Conseil Départemental peut valablement délibérer (le quorum étant ensuite vérifié à l'ouverture de la discussion de chaque délibération).

Monsieur le Président présente au nom de l'Assemblée Départementale toute sa sympathie à Madame Isabelle FREMAUX dont la maman est décédée récemment.

Monsieur le Président demande aux Conseillers Départementaux d'avoir une pensée pour Monsieur Vincent MAHIEUX, Maire de Wahagnies, décédé

dernièrement à l'âge de 39 ans.

Monsieur le Président signale que Madame Karima ZOUGGAGH a été nommée Conseillère déléguée en charge de l'optimisation de la commande publique.

Monsieur le Président indique qu'il a rencontré les Directeurs et les organisations syndicales du Département.

Monsieur le Président attire l'attention des Conseillers Départementaux sur les expositions des musées départementaux de Cassel et du Cateau-Cambrésis.

Monsieur le Président rappelle aux Conseillers Départementaux le rendez-vous à Saint-André le 2 juillet 2015 pour la clôture des ateliers citoyens sur le thème « Agir pour l'égalité, contre les discriminations ».

Monsieur le Président évoque la manifestation « Villa en Fête » au parc départemental Marguerite Yourcenar.

Monsieur le Président félicite le Lille Métropole Rugby et l'Entente Sportive Basket de Villeneuve d'Ascq, deux clubs sportifs soutenus par le Département du Nord qui se sont particulièrement distingués.

Monsieur le Président souhaite un prompt rétablissement à Monsieur Dominique BAERT, Député-Maire de Wattrelos, qui a été victime d'un accident de la route.

Monsieur le Président indique que Monsieur Patrick REIX, Directeur Général des Services, l'assiste pour la dernière fois en séance plénière. Il remercie ce dernier pour son action.

Monsieur le Président précise que Monsieur Christophe PICARD prendra sa succession à la Direction Générale des Services.

Monsieur le Président procède à quelques précisions sur le calendrier des prochaines réunions des organes délibérants :

- Réunion du Conseil Départemental :
  - Lundi 12 octobre 2015 à 14 h 00 (réunion des commissions le jeudi 8 octobre 2015) ;
  - Jeudi 17 décembre 2015 à 14 h 00 (réunion des commissions le jeudi 10 décembre 2015).
- Réunion de la Commission Permanente :
  - Lundi 6 juillet 2015 à 14 h 00 (réunion des commissions le jeudi 2 juillet 2015) ;
  - Lundi 7 septembre 2015 à 14 h 00 (réunion des commissions le jeudi 3 septembre 2015) ;
  - Lundi 2 novembre 2015 à 14 h 00 (réunion des commissions le jeudi 29 octobre 2015).

Monsieur le Président signale qu'une motion a été déposée par le Groupe Communiste, Républicain, Citoyen et Apparentés. Il propose que celle-ci soit examinée à la fin de la réunion.

\*\*\*\*\*

## **Présentation de l'audit financier réalisé par le cabinet Michel KLOPFER**

Monsieur le Président indique qu'en raison de l'importance du dossier, cette communication sera suivie d'un débat.

Monsieur le Président estime que l'avènement d'une majorité nouvelle au Département du Nord exigeait la réalisation d'un audit financier pour prendre acte de l'état actuel des finances départementales.

Monsieur le Président explique qu'il n'entre pas dans ses intentions de transformer la présentation de cet audit en un réquisitoire contre l'ancienne majorité.

Monsieur le Président pense que la mise sous tutelle préfectorale menace le Département du Nord.

Considérant les résultats de l'audit financier, Monsieur le Président souligne que les marges de manœuvre financières s'avèrent totalement épuisées dès la fin de l'année 2014. Il ajoute qu'il sera nécessaire de réaliser des économies drastiques dans les dépenses de fonctionnement et de peser sur l'évolution de la politique nationale à l'égard des Départements.

Monsieur le Président fait observer le bas niveau du taux d'épargne brute, la faible progression des recettes départementales, la forte hausse des dépenses sociales ainsi que la baisse des dotations de l'Etat.

Monsieur le Président évoque la mise en place du pacte de confiance et de responsabilité ainsi que la mesure de péréquation horizontale. Il fait remarquer que dans le même temps, l'Etat a commencé à réduire ses dotations aux Collectivités locales dans le cadre de sa stratégie de redressement des comptes publics.

Monsieur le Président constate que malgré une baisse de l'effort d'investissement, l'épargne brute ne couvrait plus que 22 % des dépenses d'investissement en 2013/2014, d'où un recours accru à l'emprunt.

Monsieur le Président souligne que la capacité de désendettement s'établit à un niveau proche de 15 ans, soit très au-delà du seuil d'insolvabilité généralement admis pour une collectivité et très au-delà du ratio des Départements millionnaires qui s'établissait en moyenne à 4,9 ans en 2013. Il ajoute que la question de la mise sous tutelle du Département pourrait se poser dès aujourd'hui sur le plan juridique.

Monsieur le Président propose que soient réalisées des économies dans la gestion du Département, notamment concernant le parc de voitures et des travaux internes non indispensables. Il ajoute que sera menée une réflexion sur la masse salariale et l'envolée des coûts de certains équipements.

Monsieur le Président indique qu'il proposera de faire des efforts sur l'évolution des dotations aux organismes rattachés.

Concernant le budget 2016, Monsieur le Président souligne que le cabinet KLOPFER et l'Exécutif départemental estiment qu'une économie de 100 millions d'euros en dépenses de fonctionnement est incontournable pour échapper à la mise sous tutelle. Il précise que les mesures d'économies ne suffiront pas s'il n'y a pas une évolution de la politique de l'Etat vis-à-vis des Collectivités territoriales, notamment des Départements.

Monsieur le Président signale qu'en sa qualité de Président de la Commission Finances de l'Association des Départements de France (ADF), il tentera de contribuer à l'évolution de la politique de l'Etat.

Monsieur le Président attire l'attention sur la volonté de l'ADF de mener une négociation partenariale, confiante, constructive avec l'Etat. Il précise que si nécessaire cette négociation pourra se transformer en rapport de force.

Monsieur le Président annonce que le budget supplémentaire sera soumis à l'adoption de l'Assemblée Départementale en octobre afin de permettre une expertise plus fine des dossiers. Il ajoute que l'examen du budget 2016 aura lieu en mars 2016.

Monsieur le Président informe l'Assemblée Départementale qu'il a rencontré Monsieur Jean-François CORDET, Préfet du Nord et de la région Nord/Pas-de-Calais. Il indique que celui-ci lui a proposé son aide, notamment en essayant de prendre le relais dans l'hypothèse où le Département du Nord serait obligé de se désengager de certaines associations.

Monsieur le Président estime que le Département n'a pas pour but de gérer exclusivement les allocations individuelles de solidarité mais de soutenir des politiques volontaristes et favoriser l'investissement des Communes et Intercommunalités.

Monsieur Charles BEAUCHAMP souligne que l'analyse présentée par le Cabinet KLOPFER témoigne de « l'effet de ciseau » dont les Départements sont victimes, à savoir une évolution des dépenses plus rapide que celle des recettes.

Monsieur BEAUCHAMP se demande si la majorité départementale ne va pas choisir d'ajouter de l'austérité départementale à l'austérité nationale.

Monsieur BEAUCHAMP évoque l'augmentation des dépenses relatives aux allocations individuelles de solidarités ainsi que le transfert de compétences aux Départements. Il constate que la dette de l'Etat envers le Département du Nord s'élève à plus de 3 milliards d'euros.

Monsieur BEAUCHAMP pense que les mesures qui pourront être prises au niveau du Département du Nord ne suffiront pas à rétablir la situation financière.

Monsieur BEAUCHAMP met en exergue l'acte II de la décentralisation qui a abouti au transfert de multiples compétences de l'Etat vers les Départements sans les financements correspondants.

Considérant la construction de l'Union Européenne, Monsieur BEAUCHAMP considère que la France se soumet plus que jamais aux injonctions de cette dernière à travers des projets de réforme territoriale de manière à favoriser l'émergence d'un Etat fédéral européen à l'image du modèle allemand.

Monsieur BEAUCHAMP évoque la suppression de la taxe professionnelle décidée par Monsieur Nicolas SARKOZY.

Monsieur BEAUCHAMP fait remarquer que Monsieur François HOLLANDE n'a pas tenu ses engagements. Il souligne la baisse totale de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) qui privera les Collectivités locales dans leur ensemble de 28 milliards d'euros d'ici 2017.

Monsieur BEAUCHAMP demande au Président du Conseil Départemental quelles démarches ce dernier envisage d'engager pour récupérer l'argent que l'Etat doit au Département. Il souhaite également connaître les intentions de l'ADF.

Monsieur BEAUCHAMP signale que le Groupe Communiste, Républicain, Citoyen et Apparentés a déposé une motion d'urgence demandant l'émission d'un titre de recette à l'encontre de l'Etat correspondant au reste à charge pour l'année 2015, sur la base de ce qui est constaté au compte administratif pour 2014. Il demande à tous les Conseillers Départementaux de se rassembler sur cette motion dans l'intérêt des Nordistes.

Monsieur BEAUCHAMP rappelle la détermination du Groupe Communiste, Républicain, Citoyen et Apparentés à agir contre l'austérité et pour l'avenir des Nordistes, des collectivités de proximité et de leurs services publics.

Monsieur Didier MANIER fait observer que l'ensemble des Départements connaissent un contexte difficile, notamment dû à la crise économique et sociale que connaît la France et aux effets de la réforme de la fiscalité locale impulsée en 2010 par Nicolas SARKOZY.

Monsieur MANIER fait remarquer « l'effet de ciseau » provoqué par une augmentation plus rapide des dépenses de fonctionnement que des recettes ordinaires. Il constate que malheureusement l'investissement devient la variable d'ajustement des budgets départementaux.

Monsieur MANIER rappelle que les Départements ont bénéficié de mesures compensatoires telles la possibilité d'augmenter le plafond des droits de mutation et le transfert des frais de gestion au titre de la taxe foncière sur les propriétés bâties. Il fait observer que cette compensation a permis d'éviter pour 2014 la défaillance budgétaire d'environ 30 Départements.

Monsieur MANIER constate que la chute de l'autofinancement, l'accroissement de l'endettement et la réduction de l'investissement se situent dans le mouvement constaté au niveau national mais de façon plus remarquable dans le Département du Nord.

Monsieur MANIER explique que les difficultés budgétaires du Département résultent de l'explosion des dépenses sociales et de la faible évolution de ses ressources.

Monsieur MANIER estime que dans l'analyse qui a été faite de la situation financière du Département, les dépenses ont été majorées et les recettes minorées.

Monsieur MANIER fait remarquer que les bénéfices de la solidarité nationale ne sont pas anecdotiques pour le Département du Nord. Il pense que les faibles marges de manœuvres financières du Gouvernement actuel pour résoudre la crise budgétaire des Départements ne sont pas sans lien avec l'action du Gouvernement précédent.

Monsieur MANIER rappelle que le Département du Nord s'est battu au côté de l'ADF pour obtenir des compensations en recettes qui ont permis de conclure l'exercice 2014 sensiblement au même niveau d'épargne que 2013. Il remercie Monsieur Patrick KANNER qui était alors membre du Bureau de l'ADF.

Concernant le paiement du RSA en 2014, Monsieur MANIER indique qu'une partie de la contribution du mois de décembre a été mandatée sur l'exercice 2015 faute de crédits disponibles. Il explique que la non-inscription du mois de décembre n'est pas un manque de sincérité budgétaire mais une stratégie offensive de négociation pour protéger les intérêts du Département du Nord.

Concernant les Droits de Mutation à Titre Onéreux (DMTO), Monsieur MANIER signale que l'Exécutif en place en décembre 2014 s'est gardé la possibilité d'une écriture en décision modificative pour neutraliser l'effet d'une inscription qui pourrait être trop élevée selon les aléas du marché immobilier.

Monsieur MANIER souligne que l'audit financier ne met pas assez en valeur les logiques de politiques publiques.

Monsieur MANIER fait observer que l'ancienne majorité départementale a été exemplaire sur la gestion des deniers publics avec des dépenses de fonctionnement maîtrisées. Il signale qu'en 2014, celle-ci a engagé un nouveau plan d'économies de fonctionnement qui portera ses fruits en 2015-2016.

Monsieur MANIER fait remarquer que malgré un contexte contraint, l'ancienne majorité départementale a toujours soutenu une politique volontariste en matière d'investissements productifs pour soutenir l'activité et l'emploi sur le territoire nordiste. Il affirme que face à la crise sans précédent des finances publiques, la gestion du budget départemental a été aussi opportune que le permettaient les événements subis.

Monsieur MANIER estime que seule une stratégie alliant plan d'économies, solidarité nationale et remise à plat de la fiscalité locale produisant entre 100 et 150 millions d'euros chaque année permettrait de retrouver

des équilibres de gestion raisonnables et pérennes. Il rappelle que c'est sur cette voie que la majorité de gauche a travaillé au cours du précédent mandat.

Monsieur MANIER remercie Monsieur Patrick REIX, pour le travail de qualité qu'il a mené à la Direction générale des services. Il salue les autres membres de la Direction générale pour leur excellent travail.

Monsieur Christian POIRET donne lecture d'une partie de son discours et de son intervention le 17 décembre 2014 lors du vote du budget 2015. Il déplore que la majorité d'alors n'ait pas tout dit lors de la dernière séance budgétaire, notamment en ce qui concerne la non-inscription du 12<sup>ème</sup> mois de RSA et les arriérés de paiements.

Considérant le budget 2015, Monsieur POIRET souligne que les estimations de recettes n'étaient pas bonnes.

Monsieur POIRET explique qu'après avoir fait le bilan, la nouvelle majorité départementale démarre avec 324 millions d'euros de décalage.

Monsieur POIRET indique que les banques devront être rassurées avec un plan pluriannuel de gestion bien cadré.

Monsieur POIRET déclare que la nouvelle majorité départementale tiendra un discours de vérité.

Evoquant le risque de mise sous tutelle du Département, Monsieur POIRET souligne que l'aide de l'Etat sera nécessaire.

Monsieur le Président fait remarquer la cohérence et la continuité dans les idées de Monsieur BEAUCHAMP. Il pense que l'Etat, considérant que la compensation des charges s'opère au moment du transfert, ne reconnaîtra jamais la dette de 3 milliards d'euros que le Groupe Communiste, Républicain, Citoyen et Apparentés lui réclame.

Monsieur le Président pense que l'investissement est souhaitable car il contribue à l'amélioration de la qualité de vie des habitants, à la protection de l'emploi et de l'artisanat. Cependant, il rappelle que le Département du Nord ne peut plus investir parce qu'il est dans l'incapacité de rembourser un surcoût au niveau de son endettement.

Monsieur le Président constate que les divers Gouvernements de Droite ou de Gauche ont pris des décisions difficiles à accepter par les Collectivités territoriales.

Monsieur le Président estime que globalement, la masse salariale du Département du Nord est trop importante, que certains services sont en sureffectif alors que d'autres, notamment sociaux, devraient être renforcés en personnels. Il indique que la baisse de 8 % de la masse salariale sera conditionnée par des départs en retraite.

Evoquant l'augmentation d'année en année des retraitements comptables, Monsieur le Président considère que cette évolution est significative de l'incapacité du Département à gérer les dépenses de l'année civile sur l'année budgétaire. Il propose d'essayer au cours du mandat de limiter peu à peu l'importance des retraitements.

Concernant la non-inscription budgétaire de paiements du RSA, Monsieur le Président fait remarquer que la procédure employée par l'ancienne majorité n'est pas une manière de gérer pérenne.

Monsieur le Président fait remarquer qu'il ne trahit pas ses promesses en matière d'investissement mais qu'en l'absence d'épargne, il n'a pas le choix. Il souhaite que le Département retrouve rapidement la possibilité d'aider à l'investissement des Communes et Intercommunalités et de développer des politiques volontaristes.

Comparant de 2010 à 2014 l'augmentation des recettes de fonctionnement et des dépenses liées au RSA, Monsieur le Président pense que si toutes les autres dépenses de fonctionnement avaient été globalement stabilisées, l'épargne brute du Département au compte administratif 2014 serait de même nature que celle de 2010.

\*\*\*\*\*

Poursuivant ses communications, Monsieur le Président annonce que dix anciens collègues ayant 18 ans ou moins d'ancienneté dans le mandat départemental se verront conférer par Monsieur le Préfet le titre de Conseillers Généraux honoraires. Il indique qu'il s'agit par ordre d'arrivée au Conseil Général de Messieurs Alain FAUGARET, Jean JAROSZ, Alain POYART, Fabien THIEME, Jean-Claude DEBUS, Jean-Pierre DECOOL, Jacques MICHON, Daniel RONDELAERE, Jean SCHEPMAN et Albert DESPRES.

Monsieur le Président signale que l'objectif de dématérialisation des dossiers de séance sera atteint pour la réunion de la Commission Permanente du 6 juillet 2015.

Monsieur le Président informe les Conseillers Départementaux que la première réunion de la Commission du règlement aura lieu après la réunion de la Commission Permanente le 6 juillet 2015.

Monsieur le Président donne la liste des Vice-présidents rapporteurs des travaux en Commission thématique :

- 1<sup>ère</sup> Commission : Monsieur Christian POIRET,
- 2<sup>ème</sup> Commission : Madame Geneviève MANNARINO,
- 3<sup>ème</sup> Commission : Madame Joëlle COTTENYE,
- 4<sup>ème</sup> Commission : Monsieur Arnaud DECAGNY,
- 5<sup>ème</sup> Commission : Monsieur Max-André PICK,
- 6<sup>ème</sup> Commission : Monsieur Guy BRICOUT.

Considérant le nombre de procès-verbaux soumis à l'approbation des Conseillers Départementaux, Monsieur

le Président indique qu'il souhaite qu'à l'avenir l'adoption du procès-verbal intervienne de manière systématique à la séance plénière suivante.

Monsieur le Président soumet à l'adoption des Conseillers Départementaux les procès-verbaux des réunions du 22 septembre, 20 octobre, 3 novembre et 15, 16, 17 décembre 2014, ainsi que les projets de procès-verbaux du 2 avril et 24 avril 2015 qui, sans observation, sont adoptés par assentiment du Conseil Départemental.

#### QUESTIONS D'ACTUALITE

Monsieur Jean-Claude DULIEU évoque la possible suppression de 750 emplois dans les entreprises Vallourec situées à Saint-Saulve et Aulnoye-Aymeries. Il estime que ce groupe métallurgique, qui a reçu beaucoup d'aides publiques doit continuer à se développer et à se moderniser dans son bassin historique.

Monsieur DULIEU pense qu'il est nécessaire de faire appel à la solidarité et à l'unité des grandes entreprises françaises pour préserver ce fleuron industriel. Il ajoute que le Conseil Départemental doit peser de tout son poids pour le maintien du site de Saint-Saulve.

Madame Marie-Aline BREDA attire l'attention des Conseillers Départementaux sur l'inquiétude de la population au vu des lourdes menaces pesant sur l'emploi et les salariés de la métallurgie. Elle estime que la désindustrialisation progressive du territoire nordiste est un drame face auquel il est nécessaire d'agir.

Madame BREDA demande au Président du Conseil Départemental d'intervenir auprès du Gouvernement et de son Ministre de l'Industrie, Monsieur MACRON, afin d'obtenir leur soutien pour les industries et les salariés nordistes.

Madame Geneviève MANNARINO attire l'attention sur la situation économique et sociale catastrophique du tissu industriel nordiste. Elle souligne que cette situation fait l'objet d'une grande mobilisation de la majorité départementale.

Madame MANNARINO indique que la majorité départementale portera une attention particulière à ces dossiers et à la mobilisation des salariés de la métallurgie.

Monsieur le Président annonce qu'il interviendra au nom de l'ensemble de l'Assemblée Départementale auprès du Ministre de l'Economie, avec copie de ce courrier au Ministre Nordiste, Patrick KANNER, de façon à insister sur le caractère vital des décisions à prendre.

Madame Martine FILLEUL attire l'attention sur l'émoi provoqué auprès des personnels et des partenaires du réseau des ruches d'entreprises départementales après la déclaration faite à la presse par le Président du Conseil Départemental du Nord concernant un possible transfert de ces établissements aux intercommunalités.

Madame FILLEUL évoque l'évolution du statut du réseau des ruches d'entreprises en société publique locale. Elle demande à Monsieur le Président du Conseil Départemental si les intercommunalités sont intéressées par la perspective de ce transfert et s'il peut garantir la pérennité des emplois.

Monsieur Guy BRICOUT rappelle les modalités du partenariat qu'entretient le Département du Nord avec les ruches. Il explique que même si le Conseil Départemental est attentif à l'action des ruches et à la création d'entreprises, il ne peut plus avoir à terme une politique ambitieuse dans ce domaine.

Monsieur BRICOUT indique qu'un travail de réflexion avec la Région et les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) dans le cadre de leurs compétences économiques sera nécessaire. Il propose qu'à l'issue de cette réflexion une analyse soit présentée et qu'une proposition soit faite en séance plénière.

Madame Caroline SANCHEZ évoque la phase de travaux pour l'extension du transport en commun en site propre du Syndicat mixte des transports du Douaisis (SMTD). Elle rappelle le montage financier de ces travaux, notamment ce qui concerne la participation départementale.

Monsieur Arnaud DECAGNY fait remarquer que le plan de financement du SMTD prévoit une subvention de 1,6M€ du Fonds européen de développement économique et régional (FEDER) qui est conditionnée au versement de la participation financière du Département à concurrence de 3,7 M€. Il précise que cette dernière n'a fait l'objet ni d'une délibération ni d'une inscription au budget primitif 2015.

Monsieur DECAGNY informe les Conseillers Départementaux que les services départementaux ont rencontré les services instructeurs des fonds FEDER. Il indique que ces derniers, conscients des fortes contraintes budgétaires pesant sur les collectivités territoriales, sont prêts à faire preuve d'une grande souplesse pour la clôture de la programmation 2007/2013, notamment par un étalement des 3,7 M€ inscrit au plan de financement du dossier FEDER sur plusieurs exercices budgétaires.

Madame Marie-Christine STANIEC-WAVRANT s'étonne des propos tenus lors de la première réunion du Service départemental d'incendie et de secours du Nord (SDIS) par le nouveau Président du SDIS. Elle s'interroge sur les pistes d'économies qui ont été proposées, notamment l'arrêt des investissements sur les bâtiments et le matériel ainsi que le recrutement d'un plus grand nombre de pompiers volontaires.

Madame STANIEC-WAVRANT se demande si les évolutions à venir ne vont pas pénaliser la sécurité des pompiers ou limiter la réponse rapide à la population que se doit d'assurer le SDIS.

Monsieur Joël WILMOTTE propose que soient à nouveau analysés le schéma départemental de couverture

des risques, le règlement intérieur ainsi que le règlement opérationnel.

Monsieur WILMOTTE porte à la connaissance des Conseillers Départementaux que la feuille de route proposée est inspirée des conclusions tant de la Chambre régionale des comptes, que du rapport rendu par l'Inspection générale des services à la demande de l'ancienne majorité départementale.

Monsieur WILMOTTE informe les Conseillers Départementaux qu'il a demandé une inspection générale de l'administration par le service rattaché au ministère de l'Intérieur et une inscription du SDIS 59 au tableau des contrôles de la Chambre régionale des comptes afin de disposer d'un bilan de la situation à fin 2014.

Monsieur WILMOTTE signale qu'il n'y a plus de financement pour la construction de centres de secours et fait remarquer que le ratio pompiers volontaires/pompiers professionnels est de 3 au niveau national mais seulement de 1,8 pour le SDIS 59.

Considérant les pistes de réflexions communiquées au Conseil d'administration du SDIS, Monsieur WILMOTTE fait observer que le Département du Nord n'a pas les moyens financiers de faire autrement.

Concernant les problèmes d'investissements dans les SDIS, Monsieur le Président souhaite que les efforts de mutualisation pour les achats de matériels soient intensifiés et généralisés à la France entière.

Monsieur le Président souligne qu'il fait confiance au Colonel GREGOIRE et à Monsieur WILMOTTE pour prendre en main le problème du SDIS qui se trouve dans une situation financièrement préoccupante.

Monsieur le Président constate que les moyens mis en place dans les casernes sont quelquefois un peu disproportionnés par rapport à la situation financière du Département.

Evoquant l'évolution dans le recrutement des sapeurs-pompiers volontaires, Monsieur le Président souhaite parvenir à une harmonie et une complémentarité entre les sapeurs-pompiers volontaires et professionnels.

Monsieur Maxime CABAYE signale que depuis 2011, de véritables bidonvilles se sont construits sur des terrains appartenant au Département. Il souligne que ces habitations insalubres créent des problèmes d'hygiène et des nuisances aux populations et entreprises riveraines.

Monsieur CABAYE s'étonne que l'ancienne majorité départementale ait pu laisser vivre des familles et des enfants dans des conditions inhumaines, laisser à l'abandon les riverains et entreprises qui subissent ces nuisances au quotidien.

Monsieur CABAYE évoque le drame qui a conduit récemment au décès d'un petit garçon de 4 ans. Il estime qu'il est de la responsabilité des élus de mettre en œuvre tous les moyens pour démanteler les campements dangereux à la fois pour ceux qui y vivent et pour les riverains.

Monsieur CABAYE souhaite avoir quelques informations sur les procédures judiciaires en cours concernant les campements illicites de Lille et Tourcoing. Il demande au Président du Conseil Départemental s'il peut rassurer les Nordistes en affirmant qu'il ne laissera pas de nouveaux campements insalubres se construire sur les terrains départementaux.

Monsieur Didier MANIER indique que l'ancienne majorité départementale avait appliqué une constante jurisprudence consistant à interpellier le Préfet pour des demandes d'expulsion. Il précise qu'il souhaitait aussi que tous les interlocuteurs soient réunis afin que soient étudiées des solutions de relogement.

Monsieur le Président informe les Conseillers Départementaux des procédures judiciaires en cours. Il souligne la nécessité de trouver des solutions qui soient réalistes et pragmatiques.

Monsieur Marc GODEFROY rappelle que depuis 2011, le Département du Nord a développé une véritable politique de démocratie participative cohérente et intégrée. Il évoque les ateliers citoyens départementaux et les conseils cantonaux de concertation.

Monsieur GODEFROY remarque que depuis quelques semaines, des inquiétudes sont apparues sur la pérennité de ces dispositifs. Il demande à Monsieur le Président quel avenir il réserve à la démocratie participative dans le Département du Nord.

Madame Marie-Annick DEZITTER signale que les ateliers participatifs pour l'année 2015 sur le thème de la lutte contre les discriminations et la promotion de l'égalité ont été maintenus. Elle annonce qu'une évaluation en partenariat avec la mission démocratie participative sera menée.

Madame DEZITTER pense qu'il sera sans doute souhaitable de renouveler les modalités de mise en œuvre de la démocratie participative de manière à assurer une plus grande implication des Conseillers Départementaux, à mobiliser un public qui ne soit pas exclusivement limité aux associations concernées et à garantir un meilleur retour d'information pour les participants. Elle propose une réflexion sur une meilleure valorisation des travaux du Conseil Départemental des Jeunes.

Concernant les conseils cantonaux de concertation, Monsieur le Président fait observer qu'il sera nécessaire de les adapter puisque les cantons sont plus grands et animés par des binômes.



**POINT PRINCIPAL N°1**

**RAPPORTS SUR L'ACTIVITE DES SERVICES  
DEPARTEMENTAUX, SUR LE PILOTAGE DES ORGANISMES  
ASSOCIES, SUR L'ACTIVITE DE LA COMMISSION  
CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX ET  
RAPPORT FINANCIER 2014**

Monsieur Christian POIRET propose de répondre aux questions éventuelles des Conseillers Départementaux concernant le rapport d'activité des services départementaux 2014.

Monsieur POIRET présente la synthèse des rapports de pilotages des 11 organismes associés.

Monsieur POIRET propose que le rapport financier soit présenté en même temps que le Compte administratif.

Madame Isabelle ZAWIEJA-DENIZON salue au nom du Groupe Communiste, Républicain, Citoyen et Apparentés l'engagement et les compétences mises en œuvre au quotidien par les agents départementaux au service des Nordistes.

Madame ZAWIEJA-DENIZON souhaite connaître l'état d'avancement de la démarche commune envisagée par le Préfet et le Président du Conseil Départemental concernant la Maison Départementale pour les Personnes Handicapées afin d'obtenir une contribution financière de l'Etat à la hauteur des ambitions de la loi du 11 février 2005.

Concernant la masse salariale du Département, Madame ZAWIEJA-DENIZON rappelle que l'augmentation des effectifs s'explique notamment par le transfert des personnels des collèges et de voirie. Elle ajoute que les compétences transférées au Département ont nécessité des recrutements de personnels.

Madame ZAWIEJA-DENIZON estime que l'Etat doit donner au Département la possibilité de gérer sans obérer ses capacités à investir pour soutenir l'économie et maintenir les politiques volontaristes.

Considérant les projets de fusions d'organismes associés, Madame ZAWIEJA-DENIZON indique que le Groupe Communiste, Républicain, Citoyen et Apparentés veillera à ce que ceux-ci soient réalisés dans l'intérêt du service rendu.

Madame ZAWIEJA-DENIZON exprime sa satisfaction quant aux préconisations relatives à l'Agence Technique Départementale (ATD).

Madame Karima ZOUGGAGH se réjouit de l'initiative évoquée de regrouper l'ATD, le Conseil d'architecture d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) et la société d'économie mixte pour l'aménagement du Nord (NORSEM) en partenariat avec le centre de gestion. Elle explique que ces différents organismes proposent tous une assistance technique ou juridique à destination des collectivités locales.

Madame ZOUGGAGH explique que la diminution du produit de la taxe d'aménagement oblige le Département du Nord à ponctionner sur son budget pour compenser la perte subie par le CAUE. Elle fait remarquer que l'incertitude liée à l'évolution de cette recette fait peser un risque financier sur le Département.

Madame ZOUGGAGH souhaite que soit mis en place dans les meilleurs délais un groupe de travail sur cette problématique. Elle pense que cette initiative pourrait être élargie à d'autres organismes associés au Département, notamment en envisageant à terme un regroupement entre l'Agence départementale d'information sur le logement du Nord (ADIL) et l'Agence immobilière à vocation sociale (AIVS).

Monsieur Christian POIRET pense qu'il ne faut pas précipiter les projets et réfléchir ensemble aux pistes d'optimisation des dépenses. Il souligne qu'il est ouvert à toutes les propositions pour faire des économies.

Concernant le CAUE, Monsieur Michel PLOUY estime qu'il serait sage d'attendre l'installation du Conseil d'administration le 24 juin prochain et la confrontation à la réalité de gestion de cet organisme extérieur afin de se faire une opinion sur le diagnostic et les solutions vers lesquelles s'engager.

Monsieur le Président indique qu'il rencontrera le Président du centre de gestion pour discuter d'un possible rapprochement. Il ajoute qu'il faudra trouver également les modalités d'un partenariat avec l'Association des Maires du Nord.

Monsieur le Président soumet aux Conseillers Départementaux les propositions énoncées dans les rapports suivants :

*Etaient présents : Martine ARLABOSSE, Brigitte ASTRUC, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Carole BORIE, Marie-Aline BREDAS, Guy BRICOUT, Josyane BRIDOUX, Isabelle BULTE, Maxime CABAYE, Régis CAUCHE, Marguerite CHASSAING, Isabelle CHOAIN, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC-CUVELIER, Barbara COEVOET, Joëlle COTTENYE, Gustave DASSONVILLE, Arnaud DECAGNY, Françoise DEL PIERO, Catherine DEPELCHIN, Claudine DEROEUX, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER, Jean-Luc DETAVERNIER, Carole DEVOS, Marie-Annick DEZITTER, Sylvia DUHAMEL, Jean-Claude DULIEU, Isabelle FERNANDEZ, Bruno FICHEUX, Martine FILLEUL, Isabelle FREMAUX, Henri GADAUT, Marc GODEFROY, Jean-Marc GOSSET, Mickaël HIRAUX, Jacques HOUSSIN, Sylvie LABADENS, Jean-René LECERF, Alexandra LECHNER, Anne-Sophie LECUYER, Michel LEFEBVRE, André LENQUETTE, Annie LEYS, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Geneviève MANNARINO, Frédéric MARCHAND, Françoise MARTIN, Elisabeth MASQUELIER, Luc MONNET, Catherine OSSON, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Marie-Hélène QUATREBOEUF, Roméo RAGAZZO, Eric RENAUD, Bertrand RINGOT, Caroline SANCHEZ, Nicolas*

*SIEGLER, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Marie TONNERRE, Patrick VALOIS, Benoît VANDEWALLE, Anne VANPEENE, Virginie VARLET, Jean-Noël VERFAILLIE, Philippe WAYMEL, Joël WILMOTTE, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH*

*Absents représentés : Bernard BAUDOUX donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Frédéric DELANNOY donne pouvoir à Josyane BRIDOUX, Roger VICOT donne pouvoir à Didier MANIER, Dany WATTEBLED donne pouvoir à Annie LEYS*

*Absents excusés : Yves DUSART, Patrick KANNER*

*Absents : Didier DRIEUX, Olivier HENNO*

**N° 0.11**

**DPSCP/2015/462**

**OBJET :**

**RAPPORT D'ACTIVITE DES SERVICES  
DEPARTEMENTAUX 2014**

Le rapport d'activité présenté annuellement par le Président du Conseil Départemental à l'Assemblée est prescrit par l'article L.3121-21 du code général des collectivités territoriales.

Le rapport proposé pour l'année 2014 rend compte de l'activité des services départementaux sans rechercher l'exhaustivité mais à travers les actions, les réalisations ayant contribué à l'innovation et la modernisation des politiques publiques, à la coopération territoriale et interterritoriale et au développement équilibré des territoires.

Je propose au Conseil Départemental :

- de prendre acte du rapport d'activité des services départementaux pour l'année 2014 en vue de sa diffusion sur le site internet départemental.

**N° 0.12**

**DPSCP/2015/460**

**OBJET :**

**QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC  
DÉPARTEMENTAL  
DÉMARCHE GLOBALE DE SUIVI ET DE  
PILOTAGE DES ORGANISMES ASSOCIÉS  
PRÉSENTATION DE LA SYNTHÈSE DES  
RAPPORTS DE PILOTAGE DES 11 ORGANISMES  
ASSOCIÉS**

Le Conseil Départemental confie à différentes structures externes, relevant de statuts juridiques variés, la mise en œuvre totale ou partielle de certaines de ses politiques. Déterminé à rendre un service public toujours plus efficace, le Département doit être particulièrement

attentif à ce que ces organismes participent pleinement à la réalisation de cette ambition.

Aussi le Département garantit, tout en recherchant à développer synergie et coordination :

- la qualité et la cohérence du service public rendu, qui reposent notamment sur une adéquation entre les orientations stratégiques du Département et leur mise en œuvre par les organismes associés ;
- la bonne utilisation des fonds publics grâce à un emploi optimal des financements départementaux ;
- la maîtrise des risques financiers et organisationnels liés à ces partenariats.

Le Département a engagé une démarche globale de pilotage et de suivi de 11 organismes plus directement associés à la mise en œuvre du service public départemental avec l'élaboration d'un rapport de pilotage annuel. Les 11 organismes, faisant actuellement l'objet de ce suivi sont présidés par un Conseiller Départemental et reçoivent un financement départemental annuel supérieur à 300 000 €.

Il s'agit des organismes suivants :

- l'Agence départementale d'information sur le logement du Nord (ADIL du Nord) ;
- l'Agence de développement et de réservation touristique du Nord (ADRT du Nord) ;
- l'Agence immobilière à vocation sociale (AIVS 59) ;
- l'Agence technique départementale (ATD 59) ;
- le Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) ;
- la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH) ;
- l'Etablissement public départemental pour soutenir, accompagner, éduquer (EPDSAE) ;
- Partenord Habitat ;
- les Ruches Nord de France ;
- le Service départemental d'incendie et de secours du Nord (SDIS) ;
- le Syndicat mixte de la station touristique départementale du ValJoly (SMVJ).

A l'exception de l'AIVS 59 et de l'ADIL du Nord, pour lesquelles un rapport de pilotage est réalisé pour la première année, il s'agit, pour les 9 autres organismes associés, de la troisième édition des rapports de pilotage.

La délibération cadre du 26 juin 2012, adoptée à l'unanimité, précise la démarche et fixe les modalités et outils afférents avec l'élaboration annuelle d'un rapport de pilotage pour chacun des organismes associés, structuré comme suit :

- a) données factuelles (historique, liens avec le Département) ;
- b) données stratégiques (analyses financières et d'activités, en lien avec les objectifs départementaux, points de vigilance, éléments de tendance et de perspectives...) ;
- c) préconisations.

L'élaboration de ces rapports de pilotage a fait l'objet d'une collaboration étroite entre les directions thématiques départementales, référentes auprès de chaque organisme et la Direction du Pilotage, de l'Organisation, du Contrôle de

Gestion et de l'Évaluation au sein de la Direction Générale de Qualité du Service Public qui assure la coordination de l'ensemble de la démarche.

Je propose au Conseil Départemental :

- de prendre acte de la synthèse des rapports de pilotage, édition 2015, des 11 organismes associés précités.

#### N° 0.13

**DPSCP/2015/457**

**OBJET :**

**RAPPORT D'ACTIVITE 2014 DE LA COMMISSION  
CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX DU  
DEPARTEMENT DU NORD**

L'article 5-I de la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 prévoit que les départements créent une Commission Consultative des Services Publics Locaux pour l'ensemble des services publics qu'ils confient à un tiers par convention de délégation de service public ou qu'ils exploitent en régie dotée de l'autonomie financière.

La Commission compte en 2014 13 Conseillers Généraux et 12 représentants d'associations d'usagers des services publics Départementaux.

La loi n° 2002-276 du 27 février 2002 prévoit que la Commission intervient chaque année afin d'examiner les rapports des délégataires de service public et les bilans d'activité des services exploités en régie dotée de l'autonomie financière.

Cette Commission doit être également consultée pour avis par l'assemblée délibérante sur :

- tout projet de délégation de service public, avant que l'assemblée délibérante se prononce dans les conditions prévues par l'article L.1411-4 du code général des collectivités territoriales,
- tout projet de création d'une régie dotée de l'autonomie financière, avant la décision portant création de la régie.

Enfin, son rôle n'est pas seulement consultatif. Elle peut proposer des améliorations quant au fonctionnement des services publics tels qu'ils existent aujourd'hui.

La loi modifiée n° 2002-276 du 27 février 2002 prévoit que le Président de la Commission présente à l'assemblée délibérante un état des travaux réalisés par la Commission au cours de l'année précédente.

Le présent rapport a donc pour objet de présenter les travaux de la Commission Consultative des Services Publics du Département du Nord de l'année 2014. Sont concernés pour le Département du Nord :

- la régie des ruches transformée en société publique locale le 1<sup>er</sup> septembre 2014,

- la délégation de service public des transports départementaux,
- la délégation de service public du dispositif de télalarme,
- la délégation de service public pour l'organisation et le développement des pratiques sportives au sein du « Vélodrome Couvert Régional à Roubaix », la commercialisation du site et l'organisation d'activités compatibles avec le projet d'établissement, en partenariat avec la Région Nord/Pas-de-Calais (majoritaire) et la ville de Roubaix.

Lors de sa réunion du 9 avril 2014, la Commission a examiné les rapports suivants :

- le rapport du délégataire pour la gestion déléguée du service de téléassistance pour l'année 2012-2013 ;
- le rapport d'activité de la régie des ruches d'entreprises pour 2012-2013, et avis sur la création d'une délégation de service public pour la gestion de la société publique locale dans le cadre des ruches d'entreprises ;
- le rapport du délégataire pour la gestion déléguée du Vélodrome de Roubaix pour l'année 2012 ;
- les rapports des délégataires pour les 4 périmètres concernant la gestion déléguée des services de transports routiers non urbains de voyageurs pour l'année 2012-2013.

Je propose au Conseil Départemental :

- de prendre acte des travaux réalisés par la Commission consultative des services publics du Département du Nord de l'année 2014.

#### N° 0.14

**DIRFI/2015/415**

**OBJET :**

**RAPPORT FINANCIER 2014**

En vertu de l'article L. 3121-21 du code général des collectivités territoriales (CGCT), « *chaque année, le président rend compte au conseil départemental, par un rapport spécial, de la situation du département (...). Le rapport précise (...) la situation financière du département* ».

*Je propose au Conseil Départemental de prendre acte du rapport financier pour l'année 2014 et de sa présentation au débat par l'Assemblée.*

Le Conseil Départemental donne acte.
--------------------------------------

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 16 h 34. 70 Conseillers Départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 4 pouvoirs.

Ils ont été rejoints pendant la discussion par Mesdames LABADENS et OSSON ainsi que Messieurs BEAUCHAMP et LEFEBVRE.

Monsieur VERFAILLIE présent à l'appel de l'affaire, avait quitté définitivement la séance préalablement au vote. Il avait donné procuration à Monsieur DUSART, lui-même absent momentanément. Monsieur VERFAILLIE est donc compté absent sans procuration pour ce vote.

Monsieur MANIER, présent à l'appel de l'affaire avait quitté momentanément la salle préalablement au vote. Il est donc compté absent sans procuration pour ce vote.

Monsieur VICOT était absent. Il avait donné procuration à Monsieur MANIER ; Monsieur MANIER n'étant plus présent au moment du vote, il n'est pas tenu compte de ce pouvoir pour le vote de cette affaire.

Vote intervenu à 16 h 51.

Au moment du vote, 72 Conseillers Départementaux étaient présents.

Nombre de procurations : 3

Absents sans procuration : 7

N'ont pas pris part au vote : 0

Ont pris part au vote : 75 (y compris les votants par procuration)

#### **Résultat du vote :**

Abstention : 0

Total des suffrages exprimés : 75

Majorité absolue des suffrages exprimés : 38

Pour : 75 (Groupe Union Pour le Nord, Groupe Socialiste, Radical et Citoyen et Groupe Communiste, Républicain, Citoyen et Apparentés)

Contre : 0

### **POINT PRINCIPAL N°2**

#### **SCHEMA DE MOBILITE « MOBILITE, LIBERTE 2030 » - FICHE ACTION N°17 « DEVELOPPER UN SCHEMA INTERDEPARTEMENTAL DE COVOITURAGE »**

Monsieur Arnaud DECAGNY, Vice-Président chargé des Infrastructures et des Transports, présente brièvement ce rapport relatif au Schéma interdépartemental de covoiturage.

Madame Claudine DEROEUX indique que le projet proposé aujourd'hui ne soulève aucun désaccord de fond de la part du Groupe Communiste, Républicain, Citoyen et Apparentés qui partage l'essentiel des objectifs visés au plan économique, social ou environnemental.

Madame DEROEUX souligne qu'il faut rester vigilant quant aux effets contradictoires, voire néfastes, pour le

covoiturage, de plusieurs dispositions ou projets gouvernementaux qui visent à pénaliser, toujours plus et surtout financièrement, les automobilistes salariés.

Revenant sur le Schéma interdépartemental de covoiturage, Madame DEROEUX note que la hiérarchisation des aires correspond aux enjeux posés. Elle considère toutefois que la limite entre aires locales et de proximité semble un peu trop ténue et mériterait d'être reconsidérée au profit des seules aires locales.

Madame DEROEUX pense également que la cartographie proposée devra faire l'objet d'un suivi permanent et intégrer au fur et à mesure les évolutions. Elle estime enfin judicieux l'idée de privilégier les espaces et lieux pré-aménagés pour l'implantation des aires, ainsi que la labellisation des équipements existants tels que les parkings publics ou privés.

Madame DEROEUX précise que le Groupe Communiste, Républicain, Citoyen et Apparentés votera favorablement ce rapport.

Madame Françoise MARTIN revient sur le Schéma « Mobilité, Liberté 2030 », qui a été approuvé à l'unanimité du Conseil Général le 25 juin 2013, et salue Monsieur Didier MANIER qui a impulsé cette démarche lorsqu'il était Vice-Président en charge des Transports et des Infrastructures.

Madame MARTIN évoque le Schéma interdépartemental de covoiturage qui a été élaboré par les Départements du Nord et du Pas-de-Calais. Elle estime qu'en réduisant les flux de véhicules sur les routes, en intégrant un certain nombre de préoccupations environnementales et en contribuant à soulager le budget des Nordistes, ce schéma va dans le bon sens.

Madame MARTIN rappelle que ce rapport initié par la Majorité précédente fait l'objet d'un large consensus entre toutes les parties prenantes et d'une forte attente de la part des concitoyens. Elle précise que le Groupe Socialiste, Radical et Citoyen votera favorablement le rapport proposé.

Monsieur André LENQUETTE note que le Département a élaboré un Schéma de mobilité à l'horizon 2030 car il s'agit d'un enjeu majeur pour les Nordistes.

Monsieur LENQUETTE fait remarquer que le covoiturage est un vecteur de lien social, une source d'économie pour les ménages ainsi qu'un moyen de diminuer grandement les émissions de gaz à effet de serre.

Monsieur LENQUETTE attire l'attention des Conseillers Départementaux sur le Schéma interdépartemental de covoiturage qui est présenté aujourd'hui et souligne que celui-ci repose sur sept principes.

Monsieur le Président soumet à l'adoption des Conseillers Départementaux les propositions énoncées dans le rapport suivant :

Etaient présents : Martine ARLABOSSE, Brigitte ASTRUC, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Carole BORIE, Marie-Aline BREDAS, Guy BRICOUT, Josyane BRIDOUX, Isabelle BULTE, Maxime CABAYE, Régis CAUCHE, Marguerite CHASSAING, Isabelle CHOAIN, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC-CUVELIER, Barbara COEVOET, Joëlle COTTENYE, Gustave DASSONVILLE, Arnaud DECAGNY, Françoise DEL PIERO, Catherine DEPELCHIN, Claudine DEROEUX, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Béatrice DESCAMPS- PLOUVIER, Jean-Luc DETAVERNIER, Carole DEVOS, Marie-Annick DEZITTER, Sylvia DUHAMEL, Jean-Claude DULIEU, Isabelle FERNANDEZ, Bruno FICHEUX, Martine FILLEUL, Isabelle FREMAUX, Henri GADAUT, Marc GODEFROY, Jean-Marc GOSSET, Olivier HENNO, Mickaël HIRAU, Jacques HOUSSIN, Sylvie LABADENS, Jean-René LECERF, Alexandra LECHNER, Anne-Sophie LECUYER, Michel LEFEBVRE, André LENQUETTE, Annie LEYS, Maryline LUCAS, Geneviève MANNARINO, Frédéric MARCHAND, Françoise MARTIN, Elisabeth MASQUELIER, Luc MONNET, Catherine OSSON, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Marie-Hélène QUATREBOEUF, Roméo RAGAZZO, Eric RENAUD, Bertrand RINGOT, Caroline SANCHEZ, Nicolas SIEGLER, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Marie TONNERRE, Patrick VALOIS, Benoît VANDEWALLE, Anne VANPEENE, Virginie VARLET, Philippe WAYMEL, Joël WILMOTTE, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH

Absents représentés : Bernard BAUDOIX donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Frédéric DELANNOY donne pouvoir à Josyane BRIDOUX, Dany WATTEBLÉ donne pouvoir à Annie LEYS

Absents excusés : Yves DUSART, Patrick KANNER, Jean-Noël VERFAILLIE, Roger VICOT

Absents : Didier DRIEUX, Didier MANIER

N° 0.20

DVD-I/2015/443

OBJET :

**SCHEMA DE MOBILITE « MOBILITE, LIBERTE 2030 »**

**FICHE ACTION N°17 « DEVELOPPER UN SCHEMA INTERDEPARTEMENTAL DE COVOITURAGE »**

Les Départements du Nord et du Pas-de-Calais ont défini leurs orientations et actions en faveur de la mobilité, respectivement au travers du Schéma de mobilité « Mobilité, Liberté 2030 » et du Schéma Directeur Départemental de la Mobilité.

Le covoiturage figure dans ces deux schémas, dans une vision cohérente et partagée des enjeux de cette pratique en plein essor. Aussi, dans le cadre des travaux de la convention 59/62, les deux Conseils Généraux ont décidé en 2013, d'engager conjointement l'élaboration d'un Schéma Interdépartemental de Covoiturage.

**Le covoiturage : une source d'économie pour les usagers et une contribution active à la diminution des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES)**

**En termes législatifs**, la notion de covoiturage est inscrite dans la loi du 27 janvier 2014 de « Modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles » ; il s'agit de l'utilisation, en commun, d'un véhicule par un conducteur non professionnel et un ou plusieurs passagers majeurs pour un trajet commun.

Cette même loi identifie les Autorités Organisatrices de Transport (AOT) comme pilotes en matière de covoiturage, dans leur périmètre.

**En termes d'impacts**, le covoiturage est vecteur de lien social, source d'économie pour les ménages et il contribue à la diminution des émissions de gaz à effets de serre.

Sur le plan social, notamment pour les usagers à faibles ressources pour lesquels il ne peut être envisagé de disposer d'un véhicule personnel, le covoiturage vient compléter l'offre de transports en commun, par une couverture élargie des territoires et une flexibilité accrue dans les horaires.

Du point de vue économique et environnemental, un trajet moyen de 50 kms/jour aller/retour, cible seuil pour la pratique du covoiturage, représente ainsi par véhicule et par an :

- au moins 1 000 € de carburant ;
- 1 500 litres de carburant ;
- 3 tonnes de CO<sub>2</sub> émis

**La pratique du covoiturage permet de diviser au mieux par 4 ces valeurs.**

Enfin, face à la saturation des grands axes régionaux et alors que le taux d'occupation des véhicules est seulement de 1,09 usager par véhicule dans le Nord/Pas-de-Calais et de 1,07 pour les seuls déplacements entre EPCI, le covoiturage constitue une opportunité majeure.

**Un Schéma Interdépartemental de Covoiturage pour un maillage coordonné d'aires de covoiturage à l'horizon 2025**

Le développement du covoiturage nécessite :

- une communication (informations sur l'organisation pratique et sur les gains collectifs attendus) ;
- une animation (mise en relation entre covoitureurs) ;
- une offre d'aires de rencontre et de stationnement, sécurisées et localisées aux abords des principaux axes de déplacement.

Dans le respect et la logique des compétences respectives, les deux Départements ont à porter la définition, le développement et la structuration du réseau des aires de covoiturage, alors que le Syndicat Mixte Régional Intermodal des Transports (SMIRT) porte l'organisation de la communication et de l'animation.

A ce titre, chaque partie a engagé une étude support de

sa réflexion et une coordination technique et politique a été mise en œuvre.

La Région Nord/Pas-de-Calais et l'ADEME ont décidé de soutenir la démarche des deux Départements en cofinçant l'étude support du Schéma Interdépartemental de Covoiturage et en s'associant à son suivi.

Le plan de financement de l'étude, pour un montant de 39 750 €HT et sous maîtrise d'ouvrage déléguée du Département du Pas-de-Calais, s'établit ainsi comme suit :

- 1/3 Département du Pas-de-Calais
- 1/3 Département du Nord
- 1/3 Région / ADEME

Enfin, les différentes AOT compétentes dans leur périmètre propre en matière de covoiturage ont été associées, tant dans le cadre de la gouvernance et de la consultation associées à l'étude interdépartementale, qu'au travers des instances du SMIRT.

L'étude interdépartementale est basée sur une consultation du SMIRT, des AOT et EPCI, ainsi que des recensements des pratiques sur les territoires. Elle a permis de quantifier et de qualifier les déplacements sur les deux départements :

- près de 12,3 millions de déplacements quotidiens ;
- 1,7 million de déplacements domicile / travail, dont 1,3 million se font en voiture (cible du covoiturage) ;
- une répartition des déplacements domicile / travail en voiture d'environ 70 % au sein des EPCI et de 30 % entre EPCI (champ de compétence des Départements) ;
- un taux d'occupation dans les déplacements entre EPCI de 1,07 passagers par véhicule ;
- une offre existante en aires de covoiturage de 29 sites pour 1 000 places.

Elle a également permis de proposer une hiérarchisation, des lieux d'implantation et des principes généraux d'aménagement des aires. La cartographie, jointe en annexe, représente les implantations des aires existantes et des implantations nouvelles proposées, sous réserve des concertations et coordinations locales à engager pour chacune des aires envisagées.

Enfin, en considérant notamment les expériences des collectivités en matière de développement du covoiturage, l'étude conduit à proposer un objectif chiffré en termes d'incidence du développement du covoiturage sur la base du taux d'occupation des véhicules.

**Il est ainsi proposé une stratégie de développement du covoiturage en vue de parvenir à l'horizon 2025 à une augmentation du taux d'occupation des véhicules de 1,07 à 1,17 passagers par véhicule.**

Cette stratégie permettrait alors de diminuer d'environ 42 800 véhicules les déplacements domicile / travail au quotidien sur l'ensemble du réseau routier et autoroutier.

L'atteinte de cet objectif passe par l'action croisée du SMIRT, des AOT et EPCI pour l'animation et la communication, ainsi que des Départements, AOT et EPCI

pour la création et/ou l'aménagement d'aires.

En considérant l'évolution du trafic et les pratiques quotidiennes du covoiturage, le Schéma Interdépartemental repose sur le déploiement de 6 024 places (sur 162 aires) dédiées au covoiturage dont environ 3 400 dans le département du Nord, incluant 4 845 places à créer sur les deux départements (aires nouvelles et extensions d'aires existantes). Le coût total sur les deux départements est estimé à 15 M €, dont 8,4M € sur le Département du Nord.

L'aménagement d'aires nouvelles privilégiera les délaissés routiers et les surfaces imperméabilisées existantes, afin de limiter les impacts sur le milieu naturel et sur l'activité agricole et de permettre une maîtrise des coûts. Cette approche pourra conduire à développer les partenariats avec les enseignes commerciales et les collectivités en vue de l'utilisation des parkings commerciaux existants ou d'équipements collectifs (développement de la « labellisation » sur des parkings existants de zones dédiées au covoiturage).

Une hiérarchisation des aires est proposée, basée sur les enjeux (principaux axes pour les liaisons domicile / travail, dont axes saturés) et la compétence particulière des départements dans les liaisons entre EPCI :

- les *aires structurantes*, sur le maillage routier structurant : elles présenteront un équipement optimisé et offriront une intermodalité avec les transports en commun ;
- les *aires complémentaires et locales*, sur la base de la réutilisation de surfaces imperméabilisées existantes ou de la création de structures stabilisées.

Ces différentes dispositions ont été présentées aux Elus lors de la 3<sup>ème</sup> réunion de la Convention des Conseils Départementaux 59/62 du 1<sup>er</sup> décembre 2014. Elles ont de même été partagées en Comité Syndical du SMIRT et fait l'objet d'une consultation des AOT au cours des mois de septembre et octobre 2014.

### Les modalités de mise en œuvre du Schéma Interdépartemental proposées

#### Principes d'équipement des aires :

- Toutes les aires créées ou cofinancées par les Départements seront équipées d'une **signalétique commune**, selon une charte graphique partagée ;
- En fonction de la hiérarchisation des aires, **des revêtements sont proposés** : enrobés pour les aires structurantes et complémentaires, stabilisé pour les aires locales ;
- **L'accessibilité pour tous** conduit à retenir le principe d'une place dédiée aux Personnes à Mobilité Réduite (PMR) par tranche de 50 places (2 % des emplacements avec une place dédiée au minimum) ;
- **Dans l'esprit de l'intermodalité**, chaque aménagement d'aire devra inclure l'étude de l'opportunité d'une desserte par les transports en commun et des aménagements dédiés aux vélos ;
- Les enquêtes auprès des usagers montrent l'intérêt qu'ils portent à la **sécurité** : des équipements seront

- intégrés dès la conception (portiques limitant l'accès, éclairage) ou réalisables par les EPCI et/ou AOT (vidéo surveillance) ;
- Enfin, des **services** seront offerts aux usagers, dont la nature relève de la hiérarchisation des aires (poubelles, information locale, bornes de recharge pour véhicules électriques, bancs, abris).

#### **Financement, partenariats et maîtrise d'ouvrage :**

L'aménagement d'aires de covoiturage est prévu au Plan Routier Départemental (PRD), ce qui permet au Département du Nord tant d'en porter la maîtrise d'ouvrage que le co-financement. L'intervention financière et technique du Département est ainsi définie par les différentes délibérations portant approbation du PRD et de ses actualisations.

Il est proposé que les Départements puissent cofinancer les aires structurantes et complémentaires selon les modalités suivantes :

- nécessité de conformité avec la cartographie associée au présent Schéma ;
- nécessité de la mise en place d'une convention de financement et d'entretien avec l'EPCI, l'AOT ou la Commune, selon le modèle joint en annexe 2 ;
- participation jusqu'à 50 % du coût des travaux HT, plafonnée à 100 000 € pour les aires structurantes et à 50 000 € pour les aires complémentaires.

Il est proposé par ailleurs de développer les partenariats conventionnés avec les enseignes commerciales et les collectivités pour promouvoir l'implantation de zones dédiées au covoiturage sur les parkings commerciaux et des collectivités (prise en charge par le Département de la signalisation).

La maîtrise d'ouvrage des AOT et EPCI sera privilégiée. Toutefois, une maîtrise d'ouvrage du Département pourra intervenir pour les aires structurantes.

#### **Les principes directeurs du Schéma Interdépartemental de Covoiturage**

Le Schéma Interdépartemental de Covoiturage repose sur 7 principes déclinés en 23 fiches action (présentées en annexe 1 et 2) pour leur mise en œuvre :

1. Parvenir à l'horizon 2025 à une augmentation du taux d'occupation des véhicules de 1,07 à 1,17 passagers par véhicules ;
2. Hiérarchiser les aires, en fonction de leur positionnement en lien avec le réseau structurant, en distinguant les aires structurantes, les aires complémentaires et les aires locales (fiches n°1 à 4) ;
3. Mettre en place une signalétique commune (fiche action n° 5) ;
4. Sensibiliser et accompagner les collectivités et les usagers, en relation avec le SMIRT et sous sa maîtrise d'ouvrage (fiches action n° 6) ;
5. Préserver le foncier en mobilisant prioritairement les stationnements existants, les délaissés et les surfaces imperméabilisées existantes (fiches action n° 7) ;

6. Sécuriser les aires pour en privilégier l'usage (fiche action n° 8) ;
7. Développer une offre de 6 000 places sur 162 aires à l'échelon interdépartemental, selon les principes d'implantation proposés par territoire et en favorisant la maîtrise d'ouvrage par les AOT et EPCI (fiches action n° 9 à 23).

#### **Le covoiturage appliqué au Plan de Déplacement de l'Administration (PDA)**

La mutualisation des déplacements est également un enjeu financier pour la collectivité et une opportunité pour en diminuer la contribution aux émissions de GES.

Il est envisageable de promouvoir et de développer la pratique du covoiturage au sein des services et d'inscrire au PDA les actions y concourant (mise en réseau des agents au travers d'un site interne dédié, emplacements réservés dans les parkings des bâtiments administratifs...).

Ceci étant exposé, je propose au Conseil Départemental :

- d'approuver le Schéma Interdépartemental de Covoiturage, décliné en 7 principes et 23 fiches actions jointes au rapport (annexes 1 et 2) ;
- de m'autoriser à passer avec les collectivités, AOT ou EPCI concernés des conventions de financement et de remise en gestion des aires aménagées conformément aux conventions types annexées au rapport (annexes 3 à 5) ;
- de m'autoriser à passer avec les collectivités et acteurs privés concernés des conventions de signalisation de zones dédiées au covoiturage sur leurs parkings, conformément à la convention type annexée au rapport (annexe 6) ;
- de m'autoriser à signer les conventions visées ci-dessus et tous les actes correspondants ;
- d'imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget départemental sur les articles 906, 909 et 92412 et d'encaisser les recettes sur les articles 906, 9094 et 92412 – Programme INTR00P1090.

#### **DEROULEMENT DU VOTE :**

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 16h52. 72 Conseillers Départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 3 pouvoirs. Ils ont été rejoints pendant la discussion par Monsieur HENNO.

Monsieur WAYMEL, présent à l'appel de l'affaire, avait quitté définitivement la séance préalablement au vote et avait donné procuration à Monsieur FICHEUX.

Mesdames CLERC-CUVELIER et FREMAUX, présentes à l'appel de l'affaire avaient quitté momentanément la salle préalablement au vote. Elles

sont donc comptées absentes sans procuration pour ce vote.

Vote intervenu à 17h08.

Au moment du vote, 70 Conseillers Départementaux étaient présents.

Nombre de procurations : 4

Absents sans procuration : 8

N'ont pas pris part au vote : 0

Ont pris part au vote : 74 (y compris les votants par procuration)

**Résultat du vote :**

Abstention : 0

Total des suffrages exprimés : 74

Majorité absolue des suffrages exprimés : 38

Pour : 74

Contre : 0

Les propositions du rapport correspondant sont adoptées à l'unanimité.

**POINT PRINCIPAL N°3**

**AUTORISATION DE SIGNER LES CONTRATS DE VILLE  
AVEC 13 COLLECTIVITES**

Monsieur Max-André PICK se félicite de prendre la suite de cette nouvelle politique pour le Département. Il signale que la Commission « Développement de l'espace rural, Environnement, Politique de l'eau, Logement, Habitat » a émis un avis favorable à l'unanimité sur l'ensemble de ces 13 rapports.

Monsieur PICK fait remarquer que ces 13 rapports concernent une soixantaine de villes et plus de 90 quartiers. Il note que ce choix permet de concentrer les moyens sur les quartiers les plus en difficulté, mais pose également une difficulté concernant les villes qui sont aujourd'hui exclues de ce dispositif.

Monsieur PICK souligne la nécessité de flécher les besoins dans les quartiers les plus en difficulté et de coordonner les actions des services départementaux vis-à-vis des autres partenaires locaux intervenant dans les contrats de villes.

Monsieur PICK indique que l'étape suivante, après le vote de ces rapports et la signature des contrats de ville, sera la mise en œuvre du plan d'action dans lequel le Département devra être particulièrement présent.

Monsieur Michel LEFEBVRE revient sur les fondamentaux de la politique de la ville, dont le but affirmé repose sur la lutte contre les inégalités sociales et territoriales.

Monsieur LEFEBVRE fait remarquer que, sous prétexte de concentrer l'intervention des pouvoirs publics et d'éviter un saupoudrage des moyens financiers, l'Etat a considérablement réduit la voilure en matière de politique de la ville et note que des territoires sont désormais exclus de ce dispositif, alors que la situation des populations s'est

aggravée. Il illustre son propos en prenant l'exemple de la communauté d'agglomération de la Porte du Hainaut qui éclaire quelques réalités de la nouvelle politique de la ville.

Monsieur LEFEBVRE considère que l'institution départementale doit réaffirmer avec force qu'elle ne tolérera pas de pallier les désengagements, les démissions de l'Etat.

Monsieur LEFEBVRE ajoute que, face au manque d'ambition et d'audace de l'Etat, le Groupe Communiste, Républicain, Citoyen et Apparentés appelle le Département à maintenir et amplifier son effort auprès des populations du Nord les plus fragiles.

Monsieur LEFEBVRE conclut en précisant que le Groupe Communiste, Républicain, Citoyen et Apparentés se prononcera en faveur de la signature des contrats de ville par le Département.

Madame Josyane BRIDOUX note que les contrats examinés aujourd'hui sont directement issus de la loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine. Elle signale que l'objectif du Gouvernement est de remobiliser l'ensemble des politiques de tous les Ministères au service de l'égalité républicaine entre les territoires.

Madame BRIDOUX revient sur l'esprit de la nouvelle géographie prioritaire ainsi que sur le débat qu'elle a suscité. Elle fait, par ailleurs, observer que la nouvelle politique de la ville associe désormais pleinement les Départements.

Madame BRIDOUX pense que le Département doit réussir à adapter finement ses politiques de droit commun aux besoins des quartiers et également prendre toute sa place dans la gouvernance locale des contrats. Elle salue, par ailleurs, la volonté, exprimée par Monsieur le Vice-Président en Commission, de mettre en œuvre les nouvelles politiques départementales dans les quartiers concernés par la politique de la ville.

Monsieur BRIDOUX précise que le Groupe Socialiste, Radical et Citoyen votera favorablement les rapports proposés.

Monsieur Maxime CABAYE indique que le Groupe Union Pour le Nord votera les propositions relatives à l'autorisation de signer les 13 contrats de ville.

Monsieur CABAYE regrette également que certains quartiers ne soient plus concernés par la politique de la ville, mais se réjouit que le Département soit enfin associé à cette politique.

Monsieur Max-André PICK se félicite de cette politique des contrats de ville entamée à l'époque par le Conseil Général, mais regrette aussi, par manque de moyens nationaux, l'obligation de restreindre les périmètres géographiques pour concentrer les moyens sur les quartiers les plus en difficulté. Il précise que le Département n'a absolument pas les moyens de se substituer au désengagement indiscutable de l'Etat.



Monsieur le Président soumet à l'adoption des Conseillers Départementaux les propositions énoncées dans les rapports suivants :

Etaient présents : Martine ARLABOSSE, Brigitte ASTRUC, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Carole BORIE, Marie-Aline BREDA, Guy BRICOUT, Josyane BRIDOUX, Isabelle BULTE, Maxime CABAYE, Régis CAUCHE, Marguerite CHASSAING, Isabelle CHOAIN, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC-CUVELIER, Barbara COEVOET, Joëlle COTTENYE, Gustave DASSONVILLE, Arnaud DECAGNY, Françoise DEL PIERO, Catherine DEPELCHIN, Claudine DEROEUX, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Béatrice DESCAMPS- PLOUVIER, Jean-Luc DETAVERNIER, Carole DEVOS, Marie-Annick DEZITTER, Didier DRIEUX, Sylvia DUHAMEL, Jean-Claude DULIEU, Yves DUSART, Isabelle FERNANDEZ, Bruno FICHEUX, Martine FILLEUL, Isabelle FREMAUX, Henri GADAUT, Marc GODEFROY, Jean-Marc GOSSET, Olivier HENNO, Mickaël HIRAU, Jacques HOUSSIN, Patrick KANNER, Sylvie LABADENS, Jean-René LECERF, Alexandra LECHNER, Anne-Sophie LECUYER, Michel LEFEBVRE, André LENQUETTE, Annie LEYS, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Geneviève MANNARINO, Frédéric MARCHAND, Françoise MARTIN, Elisabeth MASQUELIER, Luc MONNET, Catherine OSSON, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Marie-Hélène QUATREBOEUF, Roméo RAGAZZO, Eric RENAUD, Bertrand RINGOT, Caroline SANCHEZ, Nicolas SIEGLER, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Marie TONNERRE, Patrick VALOIS, Benoît VANDEWALLE, Anne VANPEENE, Virginie VARLET, Joël WILMOTTE, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH

Absents représentés : Frédéric DELANNOY donne pouvoir à Josyane BRIDOUX, Jean-Noël VERFAILLIE donne pouvoir à Yves DUSART, Roger VICOT donne pouvoir à Didier MANIER, Dany WATTEBLED donne pouvoir à Annie LEYS, Philippe WAYMEL donne pouvoir à Bruno FICHEUX

N° 0.31

**MCT/2015/438**

**OBJET :**

**AUTORISATION A SIGNER LE CONTRAT DE VILLE DE LA COMMUNE DE CAMBRAI**

La Loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 dispose que les Départements deviennent signataires des contrats uniques, au même titre que l'Etat, les collectivités locales concernées, la Caisse des Dépôts et Consignations, l'Agence Régionale de Santé et la Caisse d'Allocations Familiales du Nord. Engagé dans une logique de contractualisation et de territorialisation de l'ensemble de ses politiques depuis 2009, le Département du Nord s'inscrit dans la nouvelle gouvernance de la politique de la ville.

Dans sa délibération cadre du 3 novembre 2014, le Département définit :

- Quatre grandes priorités : l'emploi, la jeunesse, la cohésion sociale et la lutte contre les discriminations ;
- Quatre grands principes d'action constituant le cadre d'intervention du Département : le développement social local et les droits culturels, l'expérimentation, la participation active des services départementaux et l'évaluation ;
- Son engagement sur les quartiers prioritaires et les quartiers de veille ;
- La mobilisation à budget constant de ses politiques de droit commun en fonction des grandes priorités partagées à l'échelle de chaque contrat de ville, et en lien avec les contrats de territoire; une annexe à chaque contrat de territoire reprendra les engagements du Département issus des contrats de ville ;
- En termes de déclinaison opérationnelle, plusieurs nouveautés permettront de faire évoluer l'action départementale dans les quartiers : soutien à l'association « Nos Quartiers ont des Talents », expérimentation du microcrédit, etc.

L'engagement départemental commun à tous les territoires porte sur la participation et l'implication des équipes départementales, la mobilisation des moyens humains et financiers ainsi que sur l'approche méthodologique concertée. Pour chacune des quatre priorités, sont proposés des engagements communs à tous les territoires sur des sujets majeurs partagés.

Comme le prévoit la délibération cadre du 3 novembre 2014, le croisement des priorités du Département avec celles du territoire constitue le socle sur lequel le Département s'appuie pour définir ses engagements à l'échelle du contrat de ville, en proposant les actions significatives et emblématiques contribuant à chaque priorité du contrat de ville.

Le Département s'engage d'ores et déjà sur les territoires via :

- l'accueil des publics y compris les plus fragiles et la manière dont on le partage avec d'autres partenaires,
- l'accompagnement individuel et dans le collectif et la manière dont on le partage avec d'autres partenaires,
- l'ingénierie sociale pour contribuer au développement social territorial avec une présence de proximité assurée par des professionnels de qualité,

Sont joints au présent rapport les engagements du Département dans le cadre du Contrat de ville de la Commune de Cambrai.

Je propose au Conseil départemental :

- de m'autoriser à signer le contrat de ville 2015-2020 de la Commune de Cambrai reprenant les engagements figurant au présent rapport et son annexe.

**DEROULEMENT DU VOTE :**

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 17h08. 68 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 3 pouvoirs.

Ils ont été rejoints pendant la discussion par Mesdames CLERC-CUVELIER, FREMAUX ainsi que Messieurs BAUDOUX, DRIEUX, DUSART (porteur du pouvoir de Monsieur VERFAILLIE), KANNER, MANIER (porteur du pouvoir de Monsieur VICOT).

Mesdames DEROEUX, DEVOS ainsi que Messieurs DECAGNY, GOSSET, HIRAUX présents à l'appel de l'affaire, avaient quitté momentanément la salle préalablement au vote. Ils sont donc comptés absents sans procuration pour ce vote.

A l'appel de l'affaire et en raison des fonctions qu'ils exercent au sein du Conseil Municipal de Cambrai : Madame LABADENS et Monsieur SIEGLER, Adjoint au Maire, quittent la salle dans la mesure où ils ne peuvent prendre part au délibéré et au vote.

Vote intervenu à 17h31.

Au moment du vote, 70 Conseillers Départementaux étaient présents.

Nombre de procurations : 5

Absents sans procuration : 5

N'ont pas pris part au vote : 2 (Madame LABADENS et Monsieur SIEGLER)

Ont pris part au vote : 75 (y compris les votants par procuration)

**Résultat du vote :**

Abstention : 0

Total des suffrages exprimés : 75

Majorité absolue des suffrages exprimés : 38

Pour : 75 (Groupe Union Pour le Nord, Groupe Socialiste Radical et Citoyen, Groupe Communiste, Républicain, Citoyen et Apparentés)

Contre : 0

La proposition du rapport correspondant est adoptée à l'unanimité.

N° 0.32

**MCT/2015/477**

**OBJET :**

**AUTORISATION A SIGNER LE CONTRAT DE VILLE DE CAUDRY**

La Loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 dispose que les Départements deviennent signataires des contrats uniques, au même titre que l'Etat, les collectivités locales concernées, la Caisse des Dépôts et Consignations, l'Agence Régionale de Santé et la Caisse d'Allocations Familiales du Nord. Engagé dans une logique de contractualisation et de territorialisation de l'ensemble de ses politiques depuis 2009, le Département du Nord s'inscrit dans la nouvelle gouvernance de la politique de la ville.

Dans sa délibération cadre du 3 novembre 2014, le Département définit :

- Quatre grandes priorités: l'emploi, la jeunesse, la cohésion sociale et la lutte contre les discriminations ;
- Quatre grands principes d'action constituant le cadre d'intervention du Département : le développement social local et les droits culturels, l'expérimentation, la participation active des services départementaux et l'évaluation ;
- Son engagement sur les quartiers prioritaires et les quartiers de veille ;
- La mobilisation à budget constant de ses politiques de droit commun en fonction des grandes priorités partagées à l'échelle de chaque contrat de ville, et en lien avec les contrats de territoire; une annexe à chaque contrat de territoire reprendra les engagements du Département issus des contrats de ville ;
- En termes de déclinaison opérationnelle, plusieurs nouveautés permettront de faire évoluer l'action départementale dans les quartiers : soutien à l'association « Nos Quartiers ont des Talents », expérimentation du microcrédit, etc.

L'engagement départemental commun à tous les territoires porte sur la participation et l'implication des équipes départementales, la mobilisation des moyens humains et financiers ainsi que sur l'approche méthodologique concertée. Pour chacune des quatre priorités, sont proposés des engagements communs à tous les territoires sur des sujets majeurs partagés.

Comme le prévoit la délibération cadre du 3 novembre 2014, le croisement des priorités du Département avec celles du territoire constitue le socle sur lequel le Département s'appuie pour définir ses engagements à l'échelle du contrat de ville, en proposant les actions significatives et emblématiques contribuant à chaque priorité du contrat de ville.

Le Département s'engage d'ores et déjà sur les territoires via :

- l'accueil des publics y compris les plus fragiles et la manière dont on le partage avec d'autres partenaires,
- l'accompagnement individuel et dans le collectif et la manière dont on le partage avec d'autres partenaires,
- l'ingénierie sociale pour contribuer au développement social territorial avec une présence de proximité assurée par des professionnels de qualité,

Sont joints au présent rapport les engagements du Département dans le cadre du Contrat de ville de la Commune de Caudry.

Je propose au Conseil départemental :

- de m'autoriser à signer le contrat de ville 2015-2020 de la Commune de Caudry reprenant les engagements figurant au présent rapport et son annexe.

**DEROULEMENT DU VOTE :**

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 17h08. 69 Conseillers Départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 3 pouvoirs.

Ils ont été rejoints pendant la discussion par Mesdames CLERC-CUVELIER, FREMAUX ainsi que Messieurs BAUDOUX, DRIEUX, DUSART (porteur du pouvoir de Monsieur VERFAILLIE), KANNER, MANIER (porteur du pouvoir de Monsieur VICOT).

Mesdames DEROEUX, DEVOS ainsi que Messieurs DECAGNY, GOSSET, HIRAUX et SIEGLER présents à l'appel de l'affaire, avaient quitté momentanément la salle préalablement au vote. Ils sont donc comptés absents sans procuration pour ce vote.

A l'appel de l'affaire et en raison de sa fonction de Maire de Caudry, Monsieur BRICOUT quitte la salle dans la mesure où il ne peut prendre part au délibéré et au vote.

Vote intervenu à 17h31.

Au moment du vote, 70 Conseillers Départementaux étaient présents.

Nombre de procurations : 5

Absents sans procuration : 6

N'a pas pris part au vote : 1 (Monsieur BRICOUT)

Ont pris part au vote : 75 (y compris les votants par procuration)

**Résultat du vote :**

Abstention : 0

Total des suffrages exprimés : 75

Majorité absolue des suffrages exprimés : 38

Pour : 75 (Groupe Union Pour le Nord, Groupe Socialiste Radical et Citoyen, Groupe Communiste, Républicain, Citoyen et Apparentés)

Contre : 0

La proposition du rapport correspondant est adoptée à l'unanimité.

N° 0.33

**MCT/2015/470**

**OBJET :**

**AUTORISATION A SIGNER LE CONTRAT DE VILLE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES COEUR D'OSTREVENT (CCCO)**

La Loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 dispose que les Départements deviennent signataires des contrats uniques, au même titre que l'Etat, les collectivités locales concernées, la Caisse des Dépôts et Consignations, l'Agence Régionale de Santé et la Caisse d'Allocations Familiales du Nord. Engagé dans une logique de contractualisation et de territorialisation de l'ensemble de ses politiques depuis 2009, le Département du Nord s'inscrit dans la nouvelle gouvernance de la politique de la ville.

Dans sa délibération cadre du 3 novembre 2014, le

Département définit :

- Quatre grandes priorités: l'emploi, la jeunesse, la cohésion sociale et la lutte contre les discriminations ;
- Quatre grands principes d'action constituant le cadre d'intervention du Département : le développement social local et les droits culturels, l'expérimentation, la participation active des services départementaux et l'évaluation ;
- Son engagement sur les quartiers prioritaires et les quartiers de veille ;
- La mobilisation à budget constant de ses politiques de droit commun en fonction des grandes priorités partagées à l'échelle de chaque contrat de ville, et en lien avec les contrats de territoire; une annexe à chaque contrat de territoire reprendra les engagements du Département issus des contrats de ville ;
- En termes de déclinaison opérationnelle, plusieurs nouveautés permettront de faire évoluer l'action départementale dans les quartiers : soutien à l'association « Nos Quartiers ont des Talents », expérimentation du microcrédit, etc.

L'engagement départemental commun à tous les territoires porte sur la participation et l'implication des équipes départementales, la mobilisation des moyens humains et financiers ainsi que sur l'approche méthodologique concertée. Pour chacune des quatre priorités, sont proposés des engagements communs à tous les territoires sur des sujets majeurs partagés.

Comme le prévoit la délibération cadre du 3 novembre 2014, le croisement des priorités du Département avec celles du territoire constitue le socle sur lequel le Département s'appuie pour définir ses engagements à l'échelle du contrat de ville, en proposant les actions significatives et emblématiques contribuant à chaque priorité du contrat de ville.

Le Département s'engage d'ores et déjà sur les territoires via :

- l'accueil des publics y compris les plus fragiles et la manière dont on le partage avec d'autres partenaires,
- l'accompagnement individuel et dans le collectif et la manière dont on le partage avec d'autres partenaires,
- l'ingénierie sociale pour contribuer au développement social territorial avec une présence de proximité assurée par des professionnels de qualité,

Sont joints au présent rapport les engagements du Département dans le cadre du Contrat de ville de la Communauté de Communes Cœur d'Ostrevent (CCCO).

Je propose au Conseil départemental :

- de m'autoriser à signer le contrat de ville 2015-2020 de la Communauté de Communes Cœur d'Ostrevent reprenant les engagements figurant dans ce rapport et son annexe.

**DEROULEMENT DU VOTE :**

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 17h08. 70 Conseillers Départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 2 pouvoirs.

Ils ont été rejoints pendant la discussion par Mesdames CLERC-CUVELIER, FREMAUX ainsi que Messieurs BAUDOUX, DRIEUX, DUSART (porteur du pouvoir de Monsieur VERFAILLIE), KANNER, MANIER (porteur du pouvoir de Monsieur VICOT).

Mesdames DEROEUX, DEVOS ainsi que Messieurs DECAGNY, GOSSET, HIRAUX et SIEGLER présents à l'appel de l'affaire, avaient quitté momentanément la salle préalablement au vote. Ils sont donc comptés absents sans procuration pour ce vote.

Monsieur DELANNOY avait donné pouvoir à Madame BRIDOUX. Monsieur DELANNOY en raison de sa qualité de Président de la Communauté de Communes Cœur d'Ostrevent, ne peut prendre part à cette délibération, même par procuration. Il n'est donc pas tenu compte de ce pouvoir pour le vote sur cette affaire.

Vote intervenu à 17h31.

Au moment du vote, 71 Conseillers Départementaux étaient présents.

Nombre de procurations : 4

Absents sans procuration : 7

Ont pris part au vote : 75 (y compris les votants par procuration)

**Résultat du vote :**

Abstention : 0

Total des suffrages exprimés : 75

Majorité absolue des suffrages exprimés : 38

Pour : 75 (Groupe Union Pour le Nord, Groupe Socialiste Radical et Citoyen, Groupe Communiste, Républicain, Citoyen et Apparentés)

Contre : 0

La proposition du rapport correspondant est adoptée à l'unanimité.

**N° 0.34**

**MCT/2015/439**

**OBJET :**

**AUTORISATION A SIGNER LE CONTRAT DE VILLE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU DOUAISIS (CAD)**

La Loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 dispose que les Départements deviennent signataires des contrats uniques, au même titre que l'Etat, les collectivités locales concernées, la Caisse des Dépôts et Consignations, l'Agence Régionale de Santé et la Caisse d'Allocations Familiales du Nord. Engagé dans une logique de contractualisation et de territorialisation de l'ensemble de ses politiques depuis 2009, le Département du Nord s'inscrit dans la nouvelle gouvernance de la politique de la ville.

Dans sa délibération cadre du 3 novembre 2014, le

Département définit :

- Quatre grandes priorités : l'emploi, la jeunesse, la cohésion sociale et la lutte contre les discriminations ;
- Quatre grands principes d'action constituant le cadre d'intervention du Département : le développement social local et les droits culturels, l'expérimentation, la participation active des services départementaux et l'évaluation ;
- Son engagement sur les quartiers prioritaires et les quartiers de veille ;
- La mobilisation à budget constant de ses politiques de droit commun en fonction des grandes priorités partagées à l'échelle de chaque contrat de ville, et en lien avec les contrats de territoire; une annexe à chaque contrat de territoire reprendra les engagements du Département issus des contrats de ville ;
- En termes de déclinaison opérationnelle, plusieurs nouveautés permettront de faire évoluer l'action départementale dans les quartiers : soutien à l'association « Nos Quartiers ont des Talents », expérimentation du microcrédit, etc.

L'engagement départemental commun à tous les territoires porte sur la participation et l'implication des équipes départementales, la mobilisation des moyens humains et financiers ainsi que sur l'approche méthodologique concertée. Pour chacune des quatre priorités, sont proposés des engagements communs à tous les territoires sur des sujets majeurs partagés.

Comme le prévoit la délibération cadre du 3 novembre 2014, le croisement des priorités du Département avec celles du territoire constitue le socle sur lequel le Département s'appuie pour définir ses engagements à l'échelle du contrat de ville, en proposant les actions significatives et emblématiques contribuant à chaque priorité du contrat de ville.

Le Département s'engage d'ores et déjà sur les territoires via :

- l'accueil des publics y compris les plus fragiles et la manière dont on le partage avec d'autres partenaires,
- l'accompagnement individuel et dans le collectif et la manière dont on le partage avec d'autres partenaires,
- l'ingénierie sociale pour contribuer au développement social territorial avec une présence de proximité assurée par des professionnels de qualité,

Sont joints au présent rapport les engagements du Département dans le cadre du Contrat de ville de la Communauté d'Agglomération du Douaisis (CAD).

Je propose au Conseil départemental :

- de m'autoriser à signer le contrat de ville 2015-2020 de la Communauté d'Agglomération du Douaisis reprenant les engagements figurant dans ce rapport et son annexe.

**DEROULEMENT DU VOTE :**

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 17h08. 66 Conseillers Départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 3 pouvoirs.

Ils ont été rejoints pendant la discussion par Mesdames CLERC-CUVELIER, FREMAUX ainsi que Messieurs BAUDOUX, DRIEUX, DUSART (porteur du pouvoir de Monsieur VERFAILLIE), KANNER, MANIER (porteur du pouvoir de Monsieur VICOT).

Mesdames DEROEUX, DEVOS ainsi que Messieurs DECAGNY, GOSSET, HIRAUX présents à l'appel de l'affaire, avaient quitté momentanément la salle préalablement au vote. Ils sont donc comptés absents sans procuration pour ce vote.

A l'appel de l'affaire, et en raison des fonctions qu'ils exercent au sein du Conseil de la Communauté d'Agglomération du Douaisis : Monsieur POIRET (Président), Madame BRIDOUX (Vice-Présidente), Mesdames LUCAS et SANCHEZ (Conseillères Communautaires) quittent la salle dans la mesure où ils ne peuvent prendre part au délibéré et au vote.

Monsieur DELANNOY avait donné pouvoir à Madame BRIDOUX. Madame BRIDOUX étant intéressé à l'affaire, il ne peut être tenu compte de ce pouvoir pour le vote de cette affaire.

Vote intervenu à 17h31.

Au moment du vote, 68 Conseillers Départementaux étaient présents.

Nombre de procurations : 4

Absents sans procuration : 6

N'ont pas pris part au vote : 4 (Mesdames BRIDOUX, LUCAS, SANCHEZ et Monsieur POIRET)

Ont pris part au vote : 72 (y compris les votants par procuration)

**Résultat du vote :**

Abstention : 0

Total des suffrages exprimés : 72

Majorité absolue des suffrages exprimés : 37

Pour : 72 (Groupe Union Pour le Nord, Groupe Socialiste Radical et Citoyen, Groupe Communiste, Républicain, Citoyen et Apparentés)

Contre : 0

La proposition du rapport correspondant est adoptée à l'unanimité.

N° 0.35

**MCT/2015/442**

**OBJET :**

**AUTORISATION A SIGNER LE CONTRAT DE VILLE DE LA COMMUNAUTE URBAINE DE DUNKERQUE (CUD)**

La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 dispose que les départements deviennent signataires des contrats uniques, au même titre

que l'Etat, les collectivités locales concernées, la Caisse des Dépôts et Consignations, l'Agence Régionale de Santé et la Caisse d'Allocations Familiales du Nord. Engagé dans une logique de contractualisation et de territorialisation de l'ensemble de ses politiques depuis 2009, le Département du Nord s'inscrit dans la nouvelle gouvernance de la politique de la ville.

Dans sa délibération cadre du 3 novembre 2014, le Département définit :

- Quatre grandes priorités: l'emploi, la jeunesse, la cohésion sociale et la lutte contre les discriminations ;
- Quatre grands principes d'action constituant le cadre d'intervention du Département : le développement social local et les droits culturels, l'expérimentation, la participation active des services départementaux et l'évaluation ;
- Son engagement sur les quartiers prioritaires et les quartiers de veille ;
- La mobilisation à budget constant de ses politiques de droit commun en fonction des grandes priorités partagées à l'échelle de chaque contrat de ville, et en lien avec les contrats de territoire; une annexe à chaque contrat de territoire reprendra les engagements du Département issus des contrats de ville;
- En termes de déclinaison opérationnelle, plusieurs nouveautés permettront de faire évoluer l'action départementale dans les quartiers : soutien à l'association « Nos Quartiers ont des Talents », expérimentation du microcrédit, etc.

L'engagement départemental commun à tous les territoires porte sur la participation et l'implication des équipes départementales, la mobilisation des moyens humains et financiers ainsi que sur l'approche méthodologique concertée. Pour chacune des quatre priorités, sont proposés des engagements communs à tous les territoires sur des sujets majeurs partagés.

Comme le prévoit la délibération cadre du 3 novembre 2014, le croisement des priorités du Département avec celles du territoire constitue le socle sur lequel le Département s'appuie pour définir ses engagements à l'échelle du contrat de ville, en proposant les actions significatives et emblématiques contribuant à chaque priorité du contrat de ville.

Le Département s'engage d'ores et déjà sur les territoires via :

- l'accueil des publics y compris les plus fragiles et la manière dont on le partage avec d'autres partenaires,
- l'accompagnement individuel et dans le collectif et la manière dont on le partage avec d'autres partenaires,
- l'ingénierie sociale pour contribuer au développement social territorial avec une présence de proximité assurée par des professionnels de qualité,

Sont joints au présent rapport les engagements du Département dans le cadre du Contrat de ville de la Communauté Urbaine de Dunkerque (CUD).

Je propose au Conseil départemental :

- de m'autoriser à signer le contrat de ville 2015-2020 de la Communauté Urbaine de Dunkerque reprenant les engagements figurant au présent rapport et son annexe.

#### **DEROULEMENT DU VOTE :**

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 17h08. 65 Conseillers Départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 3 pouvoirs.

Ils ont été rejoints pendant la discussion par Mesdames CLERC-CUVELIER, FREMAUX ainsi que Messieurs BAUDOUX, DRIEUX, DUSART (porteur du pouvoir de Monsieur VERFAILLIE), KANNER, MANIER (porteur du pouvoir de Monsieur VICOT).

Mesdames DEROEUX, DEVOS ainsi que Messieurs DECAGNY, GOSSET et HIRAUX présents à l'appel de l'affaire, avaient quitté momentanément la salle préalablement au vote. Ils sont donc comptés absents sans procuration pour ce vote.

A l'appel de l'affaire et en raison des fonctions qu'ils exercent au sein de la Communauté Urbaine de Dunkerque : Madame ARLABOSSE et Monsieur RINGOT (Vice-Présidents), Mesdames BULTE, FERNANDEZ ainsi que Monsieur RAGAZZO (Conseillers Communautaires) quittent la salle dans la mesure où ils ne peuvent prendre part au délibéré et au vote.

Vote intervenu à 17h31.

Au moment du vote, 67 Conseillers Départementaux étaient présents.

Nombre de procurations : 5

Absents sans procuration : 5

N'ont pas pris part au vote : 5 (Mesdames ARLABOSSE, BULTE, FERNANDEZ et Messieurs RINGOT et RAGAZZO)

Ont pris part au vote : 72 (y compris les votants par procuration)

#### **Résultat du vote :**

Abstention : 0

Total des suffrages exprimés : 72

Majorité absolue des suffrages exprimés : 37

Pour : 72 (Groupe Union Pour le Nord, Groupe Socialiste Radical et Citoyen, Groupe Communiste, Républicain, Citoyen et Apparentés)

Contre : 0

La proposition du rapport correspondant est adoptée à l'unanimité.

N° 0.36

**MCT/2015/473**

**OBJET :**

**AUTORISATION A SIGNER LE CONTRAT DE VILLE DE LA COMMUNE DE FOURMIES**

La Loi de programmation pour la ville et la cohésion

urbaine du 21 février 2014 dispose que les Départements deviennent signataires des contrats uniques, au même titre que l'Etat, les collectivités locales concernées, la Caisse des Dépôts et Consignations, l'Agence Régionale de Santé et la Caisse d'Allocations Familiales du Nord. Engagé dans une logique de contractualisation et de territorialisation de l'ensemble de ses politiques depuis 2009, le Département du Nord s'inscrit dans la nouvelle gouvernance de la politique de la ville.

Dans sa délibération cadre du 3 novembre 2014, le Département définit :

- Quatre grandes priorités : l'emploi, la jeunesse, la cohésion sociale et la lutte contre les discriminations ;
- Quatre grands principes d'action constituant le cadre d'intervention du Département : le développement social local et les droits culturels, l'expérimentation, la participation active des services départementaux et l'évaluation ;
- Son engagement sur les quartiers prioritaires et les quartiers de veille ;
- La mobilisation à budget constant de ses politiques de droit commun en fonction des grandes priorités partagées à l'échelle de chaque contrat de ville, et en lien avec les contrats de territoire; une annexe à chaque contrat de territoire reprendra les engagements du Département issus des contrats de ville ;
- En termes de déclinaison opérationnelle, plusieurs nouveautés permettront de faire évoluer l'action départementale dans les quartiers : soutien à l'association « Nos Quartiers ont des Talents », expérimentation du microcrédit, etc.

L'engagement départemental commun à tous les territoires porte sur la participation et l'implication des équipes départementales, la mobilisation des moyens humains et financiers ainsi que sur l'approche méthodologique concertée. Pour chacune des quatre priorités, sont proposés des engagements communs à tous les territoires sur des sujets majeurs partagés.

Comme le prévoit la délibération cadre du 3 novembre 2014, le croisement des priorités du Département avec celles du territoire constitue le socle sur lequel le Département s'appuie pour définir ses engagements à l'échelle du contrat de ville, en proposant les actions significatives et emblématiques contribuant à chaque priorité du contrat de ville.

Le Département s'engage d'ores et déjà sur les territoires via :

- l'accueil des publics y compris les plus fragiles et la manière dont on le partage avec d'autres partenaires,
- l'accompagnement individuel et dans le collectif et la manière dont on le partage avec d'autres partenaires,
- l'ingénierie sociale pour contribuer au développement social territorial avec une présence de proximité assurée par des professionnels de qualité,

Sont joints au présent rapport les engagements du

Département dans le cadre du Contrat de ville de la Commune de Fourmies.

Je propose au Conseil départemental :

- de m'autoriser à signer le contrat de ville 2015-2020 de la Commune de Fourmies, reprenant les engagements figurant dans ce rapport et son annexe.

#### **DEROULEMENT DU VOTE :**

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 17h08. 69 Conseillers Départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 3 pouvoirs.

Ils ont été rejoints pendant la discussion par Mesdames CLERC-CUVELIER, FREMAUX ainsi que Messieurs BAUDOUX, DRIEUX, DUSART (porteur du pouvoir de Monsieur VERFAILLIE), KANNER, MANIER (porteur du pouvoir de Monsieur VICOT).

Mesdames DEROEUX, DEVOS ainsi que Messieurs DECAGNY et GOSSET présents à l'appel de l'affaire, avaient quitté momentanément la salle préalablement au vote. Ils sont donc comptés absents sans procuration pour ce vote.

A l'appel de l'affaire, et en raison de sa qualité de Maire de la Commune de Fourmies, Monsieur HIRAUX quitte la salle, dans la mesure où il ne peut prendre part au délibéré et au vote.

Vote intervenu à 17h31.

Au moment du vote, 72 Conseillers Départementaux étaient présents.

Nombre de procurations : 5

Absents sans procuration : 4

N'a pas pris part au vote : 1 (Monsieur HIRAUX)

Ont pris part au vote : 77 (y compris les votants par procuration)

#### **Résultat du vote :**

Abstention : 0

Total des suffrages exprimés : 77

Majorité absolue des suffrages exprimés : 39

Pour : 77 (Groupe Union Pour le Nord, Groupe Socialiste Radical et Citoyen, Groupe Communiste, Républicain, Citoyen et Apparentés)

Contre : 0

La proposition du rapport correspondant est adoptée à l'unanimité.

N° 0.37

**MCT/2015/475**

**OBJET :**

**AUTORISATION A SIGNER LE CONTRAT DE VILLE DE LA COMMUNE D'HAZEBROUCK**

La Loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 dispose que les Départements

deviennent signataires des contrats uniques, au même titre que l'Etat, les collectivités locales concernées, la Caisse des Dépôts et Consignations, l'Agence Régionale de Santé et la Caisse d'Allocations Familiales du Nord. Engagé dans une logique de contractualisation et de territorialisation de l'ensemble de ses politiques depuis 2009, le Département du Nord s'inscrit dans la nouvelle gouvernance de la politique de la ville.

Dans sa délibération cadre du 3 novembre 2014, le Département définit :

- Quatre grandes priorités: l'emploi, la jeunesse, la cohésion sociale et la lutte contre les discriminations ;
- Quatre grands principes d'action constituant le cadre d'intervention du Département : le développement social local et les droits culturels, l'expérimentation, la participation active des services départementaux et l'évaluation ;
- Son engagement sur les quartiers prioritaires et les quartiers de veille ;
- La mobilisation à budget constant de ses politiques de droit commun en fonction des grandes priorités partagées à l'échelle de chaque contrat de ville, et en lien avec les contrats de territoire; une annexe à chaque contrat de territoire reprendra les engagements du Département issus des contrats de ville ;
- En termes de déclinaison opérationnelle, plusieurs nouveautés permettront de faire évoluer l'action départementale dans les quartiers : soutien à l'association « Nos Quartiers ont des Talents », expérimentation du microcrédit, etc.

L'engagement départemental commun à tous les territoires porte sur la participation et l'implication des équipes départementales, la mobilisation des moyens humains et financiers ainsi que sur l'approche méthodologique concertée. Pour chacune des quatre priorités, sont proposés des engagements communs à tous les territoires sur des sujets majeurs partagés.

Comme le prévoit la délibération cadre du 3 novembre 2014, le croisement des priorités du Département avec celles du territoire constitue le socle sur lequel le Département s'appuie pour définir ses engagements à l'échelle du contrat de ville, en proposant les actions significatives et emblématiques contribuant à chaque priorité du contrat de ville.

Le Département s'engage d'ores et déjà sur les territoires via :

- l'accueil des publics y compris les plus fragiles et la manière dont on le partage avec d'autres partenaires,
- l'accompagnement individuel et dans le collectif et la manière dont on le partage avec d'autres partenaires,
- l'ingénierie sociale pour contribuer au développement social territorial avec une présence de proximité assurée par des professionnels de qualité,

Sont joints au présent rapport les engagements du Département dans le cadre du Contrat de ville de la

Commune d'Hazebrouck.

Je propose au Conseil départemental :

- de m'autoriser à signer le contrat de ville 2015-2020 de la Commune d'Hazebrouck reprenant les engagements figurant dans ce rapport et son annexe.

#### **DEROULEMENT DU VOTE :**

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 17h08. 70 Conseillers Départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 3 pouvoirs.

Ils ont été rejoints pendant la discussion par Mesdames CLERC-CUVELIER, FREMAUX ainsi que Messieurs BAUDOUX, DRIEUX, DUSART (porteur du pouvoir de Monsieur VERFAILLIE), KANNER, MANIER (porteur du pouvoir de Monsieur VICOT).

Mesdames DEROEUX, DEVOS ainsi que Messieurs DECAGNY, GOSSET, HIRAUX présents à l'appel de l'affaire, avaient quitté momentanément la salle préalablement au vote. Ils sont donc comptés absents sans procuration pour ce vote.

Vote intervenu à 17h31.

Au moment du vote, 72 Conseillers Départementaux étaient présents.

Nombre de procurations : 5

Absents sans procuration : 5

Ont pris part au vote : 77 (y compris les votants par procuration)

#### **Résultat du vote :**

Abstention : 0

Total des suffrages exprimés : 77

Majorité absolue des suffrages exprimés : 39

Pour : 77 (Groupe Union Pour le Nord, Groupe Socialiste Radical et Citoyen, Groupe Communiste, Républicain, Citoyen et Apparentés)

Contre : 0

La proposition du rapport correspondant est adoptée à l'unanimité.

N° 0.38

**MCT/2015/471**

**OBJET :**

**AUTORISATION A SIGNER LE CONTRAT DE VILLE DE LA COMMUNE DE LE QUESNOY**

La Loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 dispose que les Départements deviennent signataires des contrats uniques, au même titre que l'Etat, les collectivités locales concernées, la Caisse des Dépôts et Consignations, l'Agence Régionale de Santé et la Caisse d'Allocations Familiales du Nord. Engagé dans une logique de contractualisation et de

territorialisation de l'ensemble de ses politiques depuis 2009, le Département du Nord s'inscrit dans la nouvelle gouvernance de la politique de la ville.

Dans sa délibération cadre du 3 novembre 2014, le Département définit :

- Quatre grandes priorités: l'emploi, la jeunesse, la cohésion sociale et la lutte contre les discriminations ;
- Quatre grands principes d'action constituant le cadre d'intervention du Département: le développement social local et les droits culturels, l'expérimentation, la participation active des services départementaux et l'évaluation ;
- Son engagement sur les quartiers prioritaires et les quartiers de veille ;
- La mobilisation à budget constant de ses politiques de droit commun en fonction des grandes priorités partagées à l'échelle de chaque contrat de ville, et en lien avec les contrats de territoire; une annexe à chaque contrat de territoire reprendra les engagements du Département issus des contrats de ville ;
- En termes de déclinaison opérationnelle, plusieurs nouveautés permettront de faire évoluer l'action départementale dans les quartiers: soutien à l'association « Nos Quartiers ont des Talents », expérimentation du microcrédit, etc.

L'engagement départemental commun à tous les territoires porte sur la participation et l'implication des équipes départementales, la mobilisation des moyens humains et financiers ainsi que sur l'approche méthodologique concertée. Pour chacune des quatre priorités, sont proposés des engagements communs à tous les territoires sur des sujets majeurs partagés.

Comme le prévoit la délibération cadre du 3 novembre 2014, le croisement des priorités du Département avec celles du territoire constitue le socle sur lequel le Département s'appuie pour définir ses engagements à l'échelle du contrat de ville, en proposant les actions significatives et emblématiques contribuant à chaque priorité du contrat de ville.

Le Département s'engage d'ores et déjà sur les territoires via :

- l'accueil des publics y compris les plus fragiles et la manière dont on le partage avec d'autres partenaires,
- l'accompagnement individuel et dans le collectif et la manière dont on le partage avec d'autres partenaires,
- l'ingénierie sociale pour contribuer au développement social territorial avec une présence de proximité assurée par des professionnels de qualité,

Sont joints au présent rapport les engagements du Département dans le cadre du Contrat de ville de la Commune de Le Quesnoy.

Je propose au Conseil départemental :

- de m'autoriser à signer le contrat de ville 2015-2020



de la Commune de Le Quesnoy, reprenant les engagements figurant dans ce rapport et son annexe.

#### **DEROULEMENT DU VOTE :**

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 17h08. 70 Conseillers Départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 3 pouvoirs.

Ils ont été rejoints pendant la discussion par Mesdames CLERC-CUVELIER, FREMAUX ainsi que Messieurs BAUDOUX, DRIEUX, DUSART (porteur du pouvoir de Monsieur VERFAILLILE), KANNER, MANIER (porteur du pouvoir de Monsieur VICOT).

Mesdames DEROEUX, DEVOS ainsi que Messieurs DECAGNY, GOSSET, HIRAUX présents à l'appel de l'affaire, avaient quitté momentanément la salle préalablement au vote. Ils sont donc comptés absents sans procuration pour ce vote.

Vote intervenu à 17h31.

Au moment du vote, 72 Conseillers Départementaux étaient présents.

Nombre de procurations : 5

Absents sans procuration : 5

Ont pris part au vote : 77 (y compris les votants par procuration)

#### **Résultat du vote :**

Abstention : 0

Total des suffrages exprimés : 77

Majorité absolue des suffrages exprimés : 39

Pour : 77 (Groupe Union Pour le Nord, Groupe Socialiste Radical et Citoyen, Groupe Communiste, Républicain, Citoyen et Apparentés)

Contre : 0

La proposition du rapport correspondant est adoptée à l'unanimité.

**N° 0.39**

**MCT/2015/446**

**OBJET :**

**AUTORISATION A SIGNER LE CONTRAT DE VILLE DE LA METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE (MEL)**

La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 dispose que les départements deviennent signataires des contrats uniques, au même titre que l'Etat, les collectivités locales concernées, la Caisse des Dépôts et Consignations, l'Agence Régionale de Santé et la Caisse d'allocations Familiales du Nord. Engagé dans une logique de contractualisation et de territorialisation de l'ensemble de ses politiques depuis 2009, le Département du Nord s'inscrit dans la nouvelle gouvernance de la politique de la ville.

Dans sa délibération cadre du 3 novembre 2014, le

Département définit :

- Quatre grandes priorités : l'emploi, la jeunesse, la cohésion sociale et la lutte contre les discriminations ;
- Quatre grands principes d'action constituant le cadre d'intervention du Département : le développement social local et les droits culturels, l'expérimentation, la participation active des services départementaux, l'évaluation ;
- Son engagement sur les quartiers prioritaires et les quartiers de veille ;
- La mobilisation à budget constant de ses politiques de droit commun en fonction des grandes priorités partagées à l'échelle de chaque contrat de ville, et en lien avec les contrats de territoire; une annexe à chaque contrat de territoire reprendra les engagements du Département issus des contrats de ville ;
- En termes de déclinaison opérationnelle, plusieurs nouveautés permettront de faire évoluer l'action départementale dans les quartiers : soutien à l'association « Nos Quartiers ont des Talents », expérimentation du microcrédit, etc.

L'engagement départemental commun à tous les territoires porte sur la participation et l'implication des équipes départementales, la mobilisation des moyens humains et financiers ainsi que sur l'approche méthodologique concertée. Pour chacune des quatre priorités, sont proposés des engagements communs à tous les territoires sur des sujets majeurs partagés.

Comme le prévoit la délibération cadre du 3 novembre 2014, le croisement des priorités du Département avec celles du territoire constitue le socle sur lequel le Département s'appuie pour définir ses engagements à l'échelle du contrat de ville, en proposant les actions significatives et emblématiques contribuant à chaque priorité du contrat de ville.

Le Département s'engage d'ores et déjà sur les territoires via :

- l'accueil des publics y compris les plus fragiles et la manière dont on le partage avec d'autres partenaires,
- l'accompagnement individuel et dans le collectif et la manière dont on le partage avec d'autres partenaires,
- l'ingénierie sociale pour contribuer au développement social territorial avec une présence de proximité assurée par des professionnels de qualité,

Sont joints au présent rapport les engagements du Département dans le cadre du Contrat de ville de la Métropole Européenne de Lille (MEL).

Je propose au Conseil départemental :

- de m'autoriser à signer le contrat de ville 2015-2020 de la Métropole Européenne de Lille reprenant les engagements figurant au présent rapport et son annexe.

**DEROULEMENT DU VOTE :**

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 17h08.

Monsieur HENNO (Vice-président de la Métropole Européenne de Lille), Mesdames BECUE, STANIEC-WAVRANT, TONNERRE, Messieurs CAUCHE, DASSONVILLE, GADAUT, GODEFROY, HOUSSIN, MARCHAND, PICK, PLOUY (Conseillers de la Métropole), en raison de ces fonctions, ne peuvent prendre part au délibéré et au vote. Ils n'assistent pas à cette partie de la réunion.

Messieurs WATTEBLED (Vice-président de la Métropole Européenne de Lille), VICOT et WAYMEL (Conseillers de la Métropole) avaient donné pouvoirs, respectivement à Madame LEYS, Monsieur MANIER (lui-même Conseiller de la Métropole et absent à l'appel de l'affaire) et Monsieur FICHEUX. Ils ne peuvent prendre part à cette délibération, même par procuration.

Les 16 Conseillers départementaux précités, en raison des fonctions qu'ils exercent au Conseil de la Métropole, ne peuvent être comptés ni dans le quorum ni dans les procurations.

58 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs d'un pouvoir.

Ils ont été rejoints pendant la discussion par Mesdames CLERC-CUVELIER, FREMAUX ainsi que Messieurs BAUDOUX, DRIEUX, DUSART (porteur du pouvoir de Monsieur VERFAILLIE) et KANNER.

Madame DEVOS ainsi que Messieurs DECAGNY, GOSSET, HIRAUX présents à l'appel de l'affaire, avaient quitté momentanément la salle préalablement au vote. Ils sont donc comptés absents sans procuration pour ce vote.

Vote intervenu à 17h31.

Au moment du vote, 60 Conseillers départementaux étaient présents.

Nombre de procurations : 2

Absents sans procuration : 7

N'ont pas pris part au vote : 13 (Conseillers départementaux membres du Conseil de la Métropole présents)

Ont pris part au vote : 62 (y compris les votants par procuration)

**Résultat du vote :**

Abstention : 0

Total des suffrages exprimés : 62

Majorité absolue des suffrages exprimés : 32

Pour : 62 (Groupe Union Pour le Nord, Groupe Socialiste Radical et Citoyen, Groupe Communiste, Républicain, Citoyen et Apparentés)

Contre : 0

La proposition du rapport correspondant est adoptée à l'unanimité.

**N° 0.40**

**MCT/2015/440**

**OBJET :**

**AUTORISATION A SIGNER LE CONTRAT DE VILLE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION MAUBEUGE VAL DE SAMBRE (CAMVS)**

La Loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 dispose que les Départements deviennent signataires des contrats uniques, au même titre que l'Etat, les collectivités locales concernées, la Caisse des Dépôts et Consignations, l'Agence Régionale de Santé et la Caisse d'Allocations Familiales du Nord. Engagé dans une logique de contractualisation et de territorialisation de l'ensemble de ses politiques depuis 2009, le Département du Nord s'inscrit dans la nouvelle gouvernance de la politique de la ville.

Dans sa délibération cadre du 3 novembre 2014, le Département définit :

- Quatre grandes priorités: l'emploi, la jeunesse, la cohésion sociale et la lutte contre les discriminations ;
- Quatre grands principes d'action constituant le cadre d'intervention du Département : le développement social local et les droits culturels, l'expérimentation, la participation active des services départementaux et l'évaluation ;
- Son engagement sur les quartiers prioritaires et les quartiers de veille ;
- La mobilisation à budget constant de ses politiques de droit commun en fonction des grandes priorités partagées à l'échelle de chaque contrat de ville, et en lien avec les contrats de territoire; une annexe à chaque contrat de territoire reprendra les engagements du Département issus des contrats de ville ;
- En termes de déclinaison opérationnelle, plusieurs nouveautés permettront de faire évoluer l'action départementale dans les quartiers : soutien à l'association « Nos Quartiers ont des Talents », expérimentation du microcrédit, etc.

L'engagement départemental commun à tous les territoires porte sur la participation et l'implication des équipes départementales, la mobilisation des moyens humains et financiers ainsi que sur l'approche méthodologique concertée. Pour chacune des quatre priorités, sont proposés des engagements communs à tous les territoires sur des sujets majeurs partagés.

Comme le prévoit la délibération cadre du 3 novembre 2014, le croisement des priorités du Département avec celles du territoire constitue le socle sur lequel le Département s'appuie pour définir ses engagements à l'échelle du contrat de ville, en proposant les actions significatives et emblématiques contribuant à chaque priorité du contrat de ville.

Le Département s'engage d'ores et déjà sur les

territoires via :

- l'accueil des publics y compris les plus fragiles et la manière dont on le partage avec d'autres partenaires,
- l'accompagnement individuel et dans le collectif et la manière dont on le partage avec d'autres partenaires,
- l'ingénierie sociale pour contribuer au développement social territorial avec une présence de proximité assurée par des professionnels de qualité,

Sont joints au présent rapport les engagements du Département dans le cadre du Contrat de ville de la Communauté d'Agglomération Maubeuge Val de Sambre (CAMVS).

Je propose au Conseil départemental :

- de m'autoriser à signer le contrat de ville 2015-2020 de la Communauté d'Agglomération Maubeuge Val de Sambre reprenant les engagements figurant dans ce rapport et son annexe.

#### **DEROULEMENT DU VOTE :**

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 17h08.

Messieurs BAUDOUX et DECAGNY (Vice-présidents de la Communauté d'Agglomération Maubeuge Val de Sambre) et WILMOTTE (Conseiller Communautaire de la Communauté d'Agglomération Maubeuge Val de Sambre), en raison de ces fonctions, ne peuvent ni prendre part au délibéré et au vote, ni être comptés dans le quorum. Ils n'assistent pas à cette partie de la réunion.

68 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 3 pouvoirs.

Ils ont été rejoints pendant la discussion par Mesdames CLERC-CUVELIER, FREMAUX ainsi que Messieurs DRIEUX, DUSART (porteur du pouvoir de Monsieur VERFAILLIE), KANNER, MANIER (porteur du pouvoir de Monsieur VICOT).

Madame DEVOS et Monsieur GOSSET, présents à l'appel de l'affaire, avaient quitté momentanément la salle préalablement au vote. Ils sont donc comptés absents sans procuration pour ce vote.

Vote intervenu à 17h31.

Au moment du vote, 72 Conseillers Départementaux étaient présents.

Nombre de procurations : 5

Absents sans procuration : 2

N'ont pas pris part au vote : 3 (Conseillers départementaux membres du Conseil Communautaire)

Ont pris part au vote : 77 (y compris les votants par procuration)

#### **Résultat du vote :**

Abstention : 0

Total des suffrages exprimés : 77

Majorité absolue des suffrages exprimés : 39

Pour : 77 (Groupe Union Pour le Nord, Groupe Socialiste Radical et Citoyen, Groupe Communiste, Républicain, Citoyen et Apparentés)

Contre : 0

La proposition du rapport correspondant est adoptée à l'unanimité.

#### **N° 0.41**

**MCT/2015/476**

**OBJET :**

**AUTORISATION A SIGNER LE CONTRAT DE VILLE DE LA COMMUNE D'OSTRICOURT**

La Loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 dispose que les Départements deviennent signataires des contrats uniques, au même titre que l'Etat, les collectivités locales concernées, la Caisse des Dépôts et Consignations, l'Agence Régionale de Santé et la Caisse d'Allocations Familiales du Nord. Engagé dans une logique de contractualisation et de territorialisation de l'ensemble de ses politiques depuis 2009, le Département du Nord s'inscrit dans la nouvelle gouvernance de la politique de la ville.

Dans sa délibération cadre du 3 novembre 2014, le Département définit :

- Quatre grandes priorités: l'emploi, la jeunesse, la cohésion sociale et la lutte contre les discriminations ;
- Quatre grands principes d'action constituant le cadre d'intervention du Département : le développement social local et les droits culturels, l'expérimentation, la participation active des services départementaux et l'évaluation ;
- Son engagement sur les quartiers prioritaires et les quartiers de veille ;
- La mobilisation à budget constant de ses politiques de droit commun en fonction des grandes priorités partagées à l'échelle de chaque contrat de ville, et en lien avec les contrats de territoire; une annexe à chaque contrat de territoire reprendra les engagements du Département issus des contrats de ville ;
- En termes de déclinaison opérationnelle, plusieurs nouveautés permettront de faire évoluer l'action départementale dans les quartiers : soutien à l'association « Nos Quartiers ont des Talents », expérimentation du microcrédit, etc.

L'engagement départemental commun à tous les territoires porte sur la participation et l'implication des équipes départementales, la mobilisation des moyens humains et financiers ainsi que sur l'approche méthodologique concertée. Pour chacune des quatre priorités, sont proposés des engagements communs à tous les territoires sur des sujets majeurs partagés.

Comme le prévoit la délibération cadre du 3 novembre 2014, le croisement des priorités du

Département avec celles du territoire constitue le socle sur lequel le Département s'appuie pour définir ses engagements à l'échelle du contrat de ville, en proposant les actions significatives et emblématiques contribuant à chaque priorité du contrat de ville.

Le Département s'engage d'ores et déjà sur les territoires via :

- l'accueil des publics y compris les plus fragiles et la manière dont on le partage avec d'autres partenaires,
- l'accompagnement individuel et dans le collectif et la manière dont on le partage avec d'autres partenaires,
- l'ingénierie sociale pour contribuer au développement social territorial avec une présence de proximité assurée par des professionnels de qualité,

Sont joints au présent rapport les engagements du Département dans le cadre du Contrat de ville de la Commune d'Ostricourt.

Je propose au Conseil départemental :

- de m'autoriser à signer le contrat de ville 2015-2020 de la Commune d'Ostricourt reprenant les engagements figurant au présent rapport et son annexe.

#### **DEROULEMENT DU VOTE :**

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 17h08. 70 Conseillers Départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 3 pouvoirs.

Ils ont été rejoints pendant la discussion par Mesdames CLERC-CUVELIER, FREMAUX ainsi que Messieurs BAUDOUX, DRIEUX, DUSART (porteur du pouvoir de Monsieur VERFAILLIE), KANNER, MANIER (porteur du pouvoir de Monsieur VICOT).

Madame DEVOS ainsi que Messieurs DECAGNY et GOSSET, présents à l'appel de l'affaire, avaient quitté momentanément la salle préalablement au vote. Ils sont donc comptés absents sans procuration pour ce vote.

Vote intervenu à 17h31.

Au moment du vote, 74 Conseillers Départementaux étaient présents.

Nombre de procurations : 5

Absents sans procuration : 3

Ont pris part au vote : 79 (y compris les votants par procuration)

#### **Résultat du vote :**

Abstention : 0

Total des suffrages exprimés : 79

Majorité absolue des suffrages exprimés : 40

Pour : 79 (Groupe Union Pour le Nord, Groupe Socialiste Radical et Citoyen, Groupe Communiste, Républicain, Citoyen et Apparentés)

Contre : 0

La proposition du rapport correspondant est adoptée à l'unanimité.

N° 0.42

**MCT/2015/441**

**OBJET :**

**AUTORISATION A SIGNER LE CONTRAT DE VILLE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA PORTE DU HAINAUT (CAPH)**

La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 dispose que les départements deviennent signataires des contrats uniques, au même titre que l'Etat, les collectivités locales concernées, la Caisse des Dépôts et Consignations, l'Agence Régionale de Santé, la Caisse d'Allocations Familiales du Nord. Engagé dans une logique de contractualisation et de territorialisation de l'ensemble de ses politiques depuis 2009, le Département du Nord s'inscrit dans la nouvelle gouvernance de la politique de la ville.

Dans sa délibération cadre du 3 novembre 2014, le Département définit :

- Quatre grandes priorités : l'emploi, la jeunesse, la cohésion sociale et la lutte contre les discriminations ;
- Quatre grands principes d'action constituant le cadre d'intervention du Département : le développement social local et les droits culturels, l'expérimentation, la participation active des services départementaux et l'évaluation ;
- Son engagement sur les quartiers prioritaires et les quartiers de veille ;
- La mobilisation à budget constant de ses politiques de droit commun en fonction des grandes priorités partagées à l'échelle de chaque contrat de ville, et en lien avec les contrats de territoire; une annexe à chaque contrat de territoire reprendra les engagements du Département issus des contrats de ville ;
- En termes de déclinaison opérationnelle, plusieurs nouveautés permettront de faire évoluer l'action départementale dans les quartiers : soutien à l'association « Nos Quartiers ont des Talents », expérimentation du microcrédit, etc.

L'engagement départemental commun à tous les territoires porte sur la participation et l'implication des équipes départementales, la mobilisation des moyens humains et financiers ainsi que sur l'approche méthodologique concertée. Pour chacune des quatre priorités, sont proposés des engagements communs à tous les territoires sur des sujets majeurs partagés.

Comme le prévoit la délibération cadre du 3 novembre 2014, le croisement des priorités du Département avec celles du territoire constitue le socle sur lequel le Département s'appuie pour définir ses engagements à l'échelle du contrat de ville, en proposant les actions significatives et emblématiques contribuant à

chaque priorité du contrat de ville.

Le Département s'engage d'ores et déjà sur les territoires via :

- l'accueil des publics y compris les plus fragiles et la manière dont on le partage avec d'autres partenaires,
- l'accompagnement individuel et dans le collectif et la manière dont on le partage avec d'autres partenaires,
- l'ingénierie sociale pour contribuer au développement social territorial avec une présence de proximité assurée par des professionnels de qualité,

Sont joints au présent rapport les engagements du Département dans le cadre des Contrats de ville de la Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut (CA PH).

Je propose au Conseil départemental :

- de m'autoriser à signer le contrat de ville 2015-2020 de la Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut reprenant les engagements figurant au présent rapport et son annexe.

#### **DEROULEMENT DU VOTE :**

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 17h08. 66 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 3 pouvoirs.

Ils ont été rejoints pendant la discussion par Mesdames CLERC-CUVELIER, FREMAUX ainsi que Messieurs BAUDOUX, DRIEUX, DUSART (porteur du pouvoir de Monsieur VERFAILLIE), KANNER, MANIER (porteur du pouvoir de Monsieur VICOT).

Madame DEVOS ainsi que Messieurs DECAGNY et GOSSET, présents à l'appel de l'affaire, avaient quitté momentanément la salle préalablement au vote. Ils sont donc comptés absents sans procuration pour ce vote.

A l'appel de l'affaire et en raison des fonctions qu'ils exercent au sein de la Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut : Mesdames DEROEUX, ZAWIEJA-DENIZON et Messieurs LEFEBVRE et RENAUD (Conseillers Communautaires) quittent la salle dans la mesure où ils ne peuvent prendre part au délibéré et au vote.

Vote intervenu à 17h31.

Au moment du vote, 70 Conseillers Départementaux étaient présents.

Nombre de procurations : 5

Absents sans procuration : 3

N'ont pas pris part au vote : 4 (Mesdames DEROEUX et ZAWIEJA-DENIZON et Messieurs LEFEBVRE et RENAUD)

Ont pris part au vote : 75 (y compris les votants par procuration)

#### **Résultat du vote :**

Abstention : 0

Total des suffrages exprimés : 75

Majorité absolue des suffrages exprimés : 38

Pour : 75 (Groupe Union Pour le Nord, Groupe Socialiste Radical et Citoyen, Groupe Communiste, Républicain, Citoyen et Apparentés)

Contre : 0

La proposition du rapport correspondant est adoptée à l'unanimité.

#### **N° 0.43**

**MCT/2015/474**

**OBJET :**

**AUTORISATION A SIGNER LE CONTRAT DE VILLE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE VALENCIENNES METROPOLE**

La Loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 dispose que les Départements deviennent signataires des contrats uniques, au même titre que l'Etat, les collectivités locales concernées, la Caisse des Dépôts et Consignations, l'Agence Régionale de Santé et la Caisse d'Allocations Familiales du Nord. Engagé dans une logique de contractualisation et de territorialisation de l'ensemble de ses politiques depuis 2009, le Département du Nord s'inscrit dans la nouvelle gouvernance de la politique de la ville.

Dans sa délibération cadre du 3 novembre 2014, le Département définit :

- Quatre grandes priorités : l'emploi, la jeunesse, la cohésion sociale et la lutte contre les discriminations ;
- Quatre grands principes d'action constituant le cadre d'intervention du Département : le développement social local et les droits culturels, l'expérimentation, la participation active des services départementaux et l'évaluation ;
- Son engagement sur les quartiers prioritaires et les quartiers de veille ;
- La mobilisation à budget constant de ses politiques de droit commun en fonction des grandes priorités partagées à l'échelle de chaque contrat de ville, et en lien avec les contrats de territoire; une annexe à chaque contrat de territoire reprendra les engagements du Département issus des contrats de ville ;
- En termes de déclinaison opérationnelle, plusieurs nouveautés permettront de faire évoluer l'action départementale dans les quartiers : soutien à l'association « Nos Quartiers ont des Talents », expérimentation du microcrédit, etc.

L'engagement départemental commun à tous les territoires porte sur la participation et l'implication des équipes départementales, la mobilisation des moyens humains et financiers ainsi que sur l'approche méthodologique concertée. Pour chacune des quatre priorités, sont proposés des engagements communs à tous les territoires sur des sujets majeurs partagés.

Comme le prévoit la délibération cadre du 3 novembre 2014, le croisement des priorités du Département avec celles du territoire constitue le socle sur lequel le Département s'appuie pour définir ses engagements à l'échelle du contrat de ville, en proposant les actions significatives et emblématiques contribuant à chaque priorité du contrat de ville.

Le Département s'engage d'ores et déjà sur les territoires via :

- l'accueil des publics y compris les plus fragiles et la manière dont on le partage avec d'autres partenaires,
- l'accompagnement individuel et dans le collectif et la manière dont on le partage avec d'autres partenaires,
- l'ingénierie sociale pour contribuer au développement social territorial avec une présence de proximité assurée par des professionnels de qualité,

Sont joints au présent rapport les engagements du Département dans le cadre du Contrat de ville de la Communauté d'Agglomération de Valenciennes Métropole (CAVM).

Je propose au Conseil départemental :

- de m'autoriser à signer le contrat de ville 2015-2020 de la Communauté d'Agglomération de Valenciennes Métropole reprenant les engagements figurant dans le présent rapport et son annexe.

#### **DEROULEMENT DU VOTE :**

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 17h08. 64 Conseillers Départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 2 pouvoirs.

Ils ont été rejoints pendant la discussion par Mesdames CLERC-CUVELIER, FREMAUX ainsi que Messieurs BAUDOUX, DRIEUX, DUSART (porteur du pouvoir de Monsieur VERFAILLIE), KANNER, MANIER (porteur du pouvoir de Monsieur VICOT).

Madame DEVOS ainsi que Messieurs DECAGNY et GOSSET, présents à l'appel de l'affaire, avaient quitté momentanément la salle préalablement au vote. Ils sont donc comptés absents sans procuration pour ce vote.

A l'appel de l'affaire et en raison des fonctions qu'ils exercent au sein de la Communauté d'Agglomération de Valenciennes Métropole : Mesdames CHOAIN et DUHAMEL (Vice-Présidentes), Madame DESCAMPS-MARQUILLY et Messieurs DULIEU, LENQUETTE (Conseillers Communautaires), Madame MANNARINO (Déléguée Communautaire) quittent la salle dans la mesure où ils ne peuvent prendre part au délibéré et au vote.

Monsieur VERFAILLIE avait donné pouvoir à Monsieur DUSART. Monsieur VERFAILLIE en raison de sa qualité de conseiller communautaire, ne peut prendre part à cette délibération, même par procuration. Il n'est donc pas tenu compte de ce

pouvoir pour le vote sur cette affaire.

Vote intervenu à 17h31.

Au moment du vote, 68 Conseillers Départementaux étaient présents.

Nombre de procurations : 4

Absents sans procuration : 4

N'ont pas pris part au vote : 6 (Mesdames CHOAIN, DUHAMEL et MANNARINO et Messieurs DULIEU et LENQUETTE)

Ont pris part au vote : 72 (y compris les votants par procuration)

#### **Résultat du vote :**

Abstention : 0

Total des suffrages exprimés : 72

Majorité absolue des suffrages exprimés : 37

Pour : 72 (Groupe Union Pour le Nord, Groupe Socialiste Radical et Citoyen, Groupe Communiste, Républicain, Citoyen et Apparentés)

Contre : 0

La proposition du rapport correspondant est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Patrick KANNER se félicite de ce vote unanime et précise qu'en sa qualité de Ministre, il se tient à la disposition des Conseillers Départementaux pour procéder à la signature officielle des contrats de ville, toutes sensibilités confondues.

Monsieur le Président indique que les dates de signature des 13 contrats de ville seront transmises à Monsieur KANNER.

#### **POINT PRINCIPAL N°4**

##### **SIGNATURE DU CONTRAT DE PLAN ETAT REGION 2015-2020**

Monsieur Guy BRICOUT fait remarquer qu'en relançant pour les années 2015 à 2020 la contractualisation des investissements publics à travers les contrats de plan, le Gouvernement a souhaité poser les priorités sur lesquelles s'accordent l'Etat, les Conseils Régionaux et les autres collectivités locales.

Monsieur BRICOUT revient sur le calendrier et note que la signature du contrat doit intervenir fin juin.

Monsieur BRICOUT indique que le mandat de négociation fixe une priorité transversale : l'emploi. Il précise que pour mettre en œuvre cette priorité, cinq thématiques et deux volets transversaux ont été définis.

Monsieur BRICOUT attire l'attention des Conseillers Départementaux sur les cinq thématiques ainsi que sur le volet territorial du Contrat de Plan Etat Région (CPER).

Monsieur BRICOUT pense que ce document est perfectible sur de nombreux points, mais demande à l'Assemblée Départementale de voter favorablement ce

rapport afin de participer activement au développement du territoire. Il estime qu'il faut rester vigilant et souligne que la clause de revoyure devrait débiter en 2016.

Monsieur Bernard BAUDOUX note que des avancées ont été obtenues au niveau régional dans les négociations avec l'Etat sur ce Contrat de plan, mais constate cependant que les moyens financiers prévus sont encore notoirement insuffisants. Il considère que les montants en discussion ne sont pas à la hauteur des difficultés rencontrées par les habitants et les territoires du Nord/Pas-de-Calais.

Monsieur BAUDOUX indique que la région est la plus touchée de France dans le domaine de l'emploi, de la pauvreté, de la santé. Il attire, par ailleurs, l'attention sur les disparités à l'intérieur même de la région.

Monsieur BAUDOUX signale que le Groupe Communiste, Républicain, Citoyen et Apparentés proposera un amendement au CPER afin qu'un volet sur l'illettrisme soit clairement identifié.

Monsieur BAUDOUX estime que l'école numérique doit commencer au premier cycle, à la maternelle et en primaire, et propose donc un deuxième amendement en ce sens.

Monsieur BAUDOUX propose enfin un troisième amendement afin de maintenir à la fois les TGV du Valenciennois et du Boulonnais et de développer les Trains d'Equilibre du Territoire (TET) avec les Régions qui pourraient en prendre la compétence. Il souligne qu'une aide financière prélevée sur la TIPP permettrait le financement de cette compétence.

Monsieur BAUDOUX fait remarquer que l'agriculture est un volet essentiel de la ruralité et de l'économie régionale. Il souhaite qu'un accent plus important soit donné à la transformation de la matière première produite sur les territoires.

En ce qui concerne l'accompagnement financier du CPER, Monsieur BAUDOUX exprime ses craintes devant la situation financière des Collectivités Territoriales.

Monsieur BAUDOUX signale que le Groupe Communiste, Républicain, Citoyen et Apparentés s'abstiendra sur le CPER.

Monsieur Frédéric MARCHAND note que le contrat de plan soumis aujourd'hui permettra de mobiliser environ 890 M€ de crédits d'Etat, soit une augmentation notable par rapport au précédent contrat de plan. Il se félicite, concernant cet engagement de l'Etat, de la mobilisation conjointe et sur le long terme des Présidents du Conseil Régional, des deux Conseils Départementaux et de la Métropole Européenne de Lille.

Monsieur MARCHAND indique que, lors du précédent CPER, le Département du Nord a investi 200 M€ et précise qu'il a été choisi, lors des négociations, de maintenir la même hauteur d'engagement financier.

Monsieur MARCHAND se réjouit du contenu de ce contrat de plan qui s'articule autour des enjeux prioritaires

du territoire et se structure autour d'une seule priorité pour les Nordistes, l'emploi.

Monsieur MARCHAND constate avec satisfaction, outre les simples aspects financiers, que les revendications défendues à l'époque figurent dans ce document final.

Monsieur MARCHAND signale que le Groupe Socialiste, Radical et Citoyen votera favorablement ce rapport.

Monsieur Nicolas SIEGLER estime que ce CPER est celui de Monsieur Jeremy RIFKIN et souligne que le Département a été associé de très loin à son élaboration.

Monsieur SIEGLER revient sur la question de l'engagement de l'Etat pour ce CPER.

Monsieur SIEGLER indique que, lors de la clause de revoyure, Monsieur le Vice-Président Guy BRICOUT devra défendre une politique d'aménagement du territoire et la place des Conseillers Départementaux dans la renégociation du contrat de plan Etat Région.

Monsieur SIEGLER s'interroge à propos de la méthode de co-construction du contrat de plan.

Monsieur SIEGLER précise que le Groupe Union Pour le Nord votera favorablement ce rapport.

Monsieur Eric RENAUD intervient pour signaler qu'avec Madame Claudine DEROEUX, ils voteront contre ce projet de contrat de plan Etat Région.

Monsieur RENAUD considère qu'il y a une forme de mépris par rapport à la région et souligne qu'encore une fois, l'Etat fait défaut et n'apporte pas les moyens qui seraient nécessaires pour permettre à l'ensemble du territoire de combler les retards dans un certain nombre de domaines.

Monsieur BRICOUT fait remarquer que ce CPER contient beaucoup d'avancées intéressantes, mais pense néanmoins que le département méritait mieux sur le plan social et sanitaire. Il déplore également la méthode employée au niveau de l'élaboration de ce contrat.

Monsieur BRICOUT précise qu'une clause de revoyure est prévue en 2016 et demande à Monsieur le Président l'autorisation d'intervenir auprès de la Région et du Département du Pas-de-Calais afin de remettre le dossier en chantier dès à présent.

Monsieur BRICOUT demande de voter favorablement ce rapport, même si ce CPER est perfectible.

Monsieur le Président indique qu'il partage la position de Monsieur BRICOUT et considère qu'il faut signer ce contrat de plan.

Monsieur Charles BEAUCHAMP intervient pour rappeler que Monsieur Bernard BAUDOUX a proposé trois amendements au nom du Groupe Communiste, Républicain, Citoyen et Apparentés.

Monsieur le Président signale que les amendements, n'ayant pas été déposés, ne peuvent juridiquement pas être mis au vote.

Suite à la demande de Messieurs BAUDOUX et BEAUCHAMP, Monsieur le Président précise que Monsieur BRICOUT portera ces amendements à la connaissance du Préfet et des membres du Conseil Régional.

Monsieur Didier MANIER intervient pour constater, en ce qui concerne le Learning Center Archéologique, que la somme inscrite est de 2 M€ alors que le Département s'était engagé à 3 M€.

Monsieur le Président apporte des éléments de réponse à Monsieur MANIER.

Monsieur le Président soumet à l'adoption des Conseillers Départementaux la proposition énoncée dans le rapport suivant :

*Etaient présents : Martine ARLABOSSE, Brigitte ASTRUC, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Carole BORIE, Marie-Aline BRED, Guy BRICOUT, Josyane BRIDOUX, Isabelle BULTE, Maxime CABAYE, Régis CAUCHE, Marguerite CHASSAING, Isabelle CHOAIN, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC-CUVELIER, Barbara COEVOET, Joëlle COTTENYE, Gustave DASSONVILLE, Arnaud DECAGNY, Françoise DEL PIERO, Catherine DEPELCHIN, Claudine DEROEUX, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER, Jean-Luc DETAVERNIER, Carole DEVOS, Marie-Annick DEZITTER, Didier DRIEUX, Sylvia DUHAMEL, Jean-Claude DULIEU, Yves DUSART, Isabelle FERNANDEZ, Bruno FICHEUX, Martine FILLEUL, Isabelle FREMAUX, Henri GADAUT, Marc GODEFROY, Jean-Marc GOSSET, Olivier HENNO, Mickaël HIRAUX, Jacques HOUSSIN, Patrick KANNER, Sylvie LABADENS, Jean-René LECERF, Alexandra LECHNER, Anne-Sophie LECUYER, Michel LEFEBVRE, André LENQUETTE, Annie LEYS, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Geneviève MANNARINO, Frédéric MARCHAND, Françoise MARTIN, Elisabeth MASQUELIER, Luc MONNET, Catherine OSSON, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Marie-Hélène QUATREBOEUF, Roméo RAGAZZO, Eric RENAUD, Bertrand RINGOT, Caroline SANCHEZ, Nicolas SIEGLER, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Marie TONNERRE, Patrick VALOIS, Benoît VANDEWALLE, Anne VANPEENE, Virginie VARLET, Joël WILMOTTE, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH*

*Absents représentés : Frédéric DELANNOY donne pouvoir à Josyane BRIDOUX, Jean-Noël VERFAILLIE donne pouvoir à Yves DUSART, Roger VICOT donne pouvoir à Didier MANIER, Dany WATTEBLED donne pouvoir à Annie LEYS, Philippe WAYMEL donne pouvoir à Bruno FICHEUX*

N° 0.50

DPAE/2015/456

OBJET :

**SIGNATURE DU CONTRAT DE PLAN ETAT REGION 2015-2020**

En relançant pour les années 2015-2020 la contractualisation des investissements publics à travers les contrats de plan, le gouvernement a souhaité poser les priorités sur lesquelles s'accordent l'Etat, les régions et les autres collectivités locales.

Ainsi, 12,5 milliards d'euros devraient être mobilisés par l'Etat sur l'ensemble du territoire pour les six prochaines années. L'effort de coordination et de mise en cohérence des crédits de l'Etat, de ses opérateurs (ANRU notamment) et du programme d'investissement d'avenir, permet de mobiliser au minimum 750 M€ en Nord – Pas-de-Calais. La Région apportera une somme équivalente. Pour la première fois, les Départements du Nord et du Pas-de-Calais, ainsi que la Métropole Européenne de Lille (MEL), sont également signataires de ce contrat.

Au total, le CPER représente plus de 2 milliards d'euros de fonds publics, Etat-Collectivités, dédiés au développement des territoires régionaux.

#### **La structure du CPER : une priorité, l'emploi**

Le CPER est le contrat par lequel l'Etat et la Région s'engagent sur la programmation et le financement pluriannuel de projets pour les 6 années à venir, avec les principales collectivités du Nord/Pas-de-Calais. A ce titre, il fait apparaître des crédits « contractualisés » pour les opérations nouvelles et des crédits « valorisés » pour les opérations récurrentes.

Le mandat de négociation fixe une priorité transversale : l'emploi. Pour mettre en œuvre cette priorité, cinq thématiques et deux volets transversaux (emploi et volet territorial) ont été définis.

#### **– Mobilité multimodale, (crédits contractualisés Etat : 336 M€)**

Sur ce volet, presque 28 M€ sont au total engagés par le Département.

Les négociations sur ce volet ont permis un accord de principe de la part de l'Etat sur un soutien à hauteur de 10 M€ pour le contournement de Maubeuge.

Sur le territoire de la Métropole Européenne de Lille (MEL), le Département s'engage sur le financement de projets visant à améliorer la circulation sur les voies départementales et l'accessibilité de la Métropole lilloise. Il s'agit de l'échangeur de Templemars et de celui d'Armentières qui seront réalisés sous maîtrise d'ouvrage de l'Etat.



Concernant les aménagements cyclables, sur 36,2 M€ dédiés à la politique vélo, le Département prévoit 10 M€ afin notamment d'assurer la continuité des itinéraires et résorber les points durs.

– **Transition Ecologique et Energétique, (crédits contractualisés Etat : 126 M€)**

Ce volet constitue un enjeu majeur pour le développement des territoires. Au total plus de 95 M€ sont investis par le Département :

Les deux principaux postes sont :

- L'efficacité énergétique des bâtiments : 45 M€ pour les collèges.
- La reconquête de la biodiversité qui concerne notamment l'aménagement et l'entretien des voies vertes, la protection et l'entretien des chemins de randonnée (PDIPR), l'acquisition, l'aménagement et la gestion des sites naturels, des plus values biodiversité grâce à des travaux de génie écologique, la gestion et l'aménagement des dunes littorales, la réalisation de zones naturelles d'expansion des crues, l'amélioration de la connaissance et la diffusion environnementale grâce à des plans de gestion, les inventaires faunistiques et floristiques.

– **Numérique, (crédits contractualisés Etat : 170 M€)**

Le Département est membre du Syndicat Mixte Très Haut Débit, qui porte un projet ambitieux de déploiement de la fibre optique avec pour objectif de raccorder 80 % de la population d'ici 5 ans. Il s'agit d'un effort conséquent pour les collectivités. Un dossier FSN (Fonds national pour la Société Numérique) a été déposé auprès des services de l'Etat pour un montant de 170 millions. La participation du Département est estimée à 37,5 M€ dans le cadre du CPER, mais ce montant reste à ajuster en fonction des négociations en cours et d'un possible financement de la part des EPCI.

– **Enseignement Supérieur, Recherche et Innovation, (crédits contractualisés Etat : 79 M€)**

L'engagement du Département du Nord de 3,2 M€ se concentre :

- sur le projet de « ISI MESH ». Il s'agit de financer des postes de doctorants qui travaillent sur la thématique santé, handicap en lien avec les objectifs départementaux. (0,32)
- le Learning center archéologie : 2 M€ fléchés en 2010 dans le cadre du « plan campus »
- le spectromètre RMN 1200Mhz (1,5 M€)
- **Innovation, filières d'avenir et usines du futur (crédits contractualisés Etat : 10 M€) et Emploi, (crédits contractualisés Etat : 23 M€)**

Les actions du Département sur ces deux volets, Innovation et Emploi font partie des crédits valorisés :

- 1 M€ pour la Silver Economie

- 42 M€ pour le financement des opérateurs tels que les PLIE et ACI
- **Le volet territorial** (crédits contractualisés Etat : 55 M€) qui viendra abonder, en complément, les autres thématiques du contrat.

Ce volet est construit en deux parties :

- une logique territoriale sur le périmètre des pôles métropolitains,
- plusieurs axes thématiques : soutien à l'ingénierie, attractivité renouvelée des territoires, développement économique et emploi, soutien spécifique aux projets culturels.

L'engagement contractualisé pour le Département du Nord s'élève à 14,5 M€.

□ *la question de la culture*

Le projet du Forum antique de Bavay est la seule maîtrise d'ouvrage départementale du volet territorial. Ce projet permettrait de soutenir un territoire vulnérable et de développer une nouvelle attractivité dans l'Avesnois. Un engagement de la Région de 3,6 M€ et de 1M€ pour l'Etat ont été obtenus au titre de la première période triennale du Contrat de Plan. Un engagement complémentaire de la part de l'Etat est attendu au titre de la seconde période triennale afin d'obtenir une participation totale de 4 M€.

□ *La valorisation des contrats de territoire et le dialogue avec les territoires*

Les Départements du Nord et du Pas de Calais ont demandé, conjointement et avec force, à ce que ce volet tienne compte des projets actés dans les contrats de territoire, et d'un possible cofinancement. En effet, ces projets, déjà mûrs, permettent au CPER de produire des effets économiques à très court terme. Face à cette position affirmée, la Région a accepté que le texte principal mentionne que les projets du volet territorial se feraient en « référence et en cohérence avec les contrats de territoire » des départements.

Messieurs les Préfet et Président de Région seront interpellés par le Président du Département pour préciser les attentes du Département relatives à l'adéquation nécessaire entre le volet territorial du CPER et les contrats de territoires.

**Eléments de calendrier : un objectif de signature du CPER fin juin 2015**

Après une longue période de négociation, un protocole d'accord a été signé le 18 mars 2015. Ce protocole posait le cadre de la négociation pour la rédaction finale du CPER et de la maquette financière. La rédaction a été finalisée. Elle est désormais soumise à la signature des partenaires.

En application de l'article R122-17 du code de l'environnement, une évaluation stratégique environnementale a été menée. L'autorité environnementale, dans son avis du 7 mai 2015, conclut que « le projet de CPER a pour partie des finalités

favorables à l'environnement et la santé humaine ».

De plus, une consultation publique a été lancée le 13 mai 2015. Elle met à disposition du public le texte du CPER, l'évaluation stratégique environnementale du CPER et son résumé non technique, l'avis de l'autorité environnementale et la maquette financière (uniquement sur les fonds « contractualisés »). La consultation est

ouverte jusqu'au 13 juin 2015. Un bilan de la consultation résumant les avis émis et les réponses apportées en retour sera disponible la première quinzaine de juillet.

### **Les engagements réciproques « contractualisés »**

Au total, ce sont plus de 1966,41M€ qui seront investis dans la Région pour les années 2015 à 2020.

	Etat	Région	Département du Nord	Département du Pas de Calais	Métropole Européenne de Lille
Engagement en M€	801,499	738,618	179,49	164,929	81,505

Après avoir pris connaissance de ces éléments, je propose au Conseil Départemental :

- de m'autoriser à signer le Contrat de Plan Etat Région 2015-2020.

#### **DEROULEMENT DU VOTE :**

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 17h35. 75 Conseillers Départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 5 pouvoirs. Ils ont été rejoints pendant la discussion par Madame DEVOS et Monsieur DECAGNY.

Mesdames CIETERS, TONNERRE et Monsieur DETAVERNIER, présents à l'appel de l'affaire, avaient quitté définitivement la séance préalablement au vote et avaient donné procuration, respectivement à Madame QUATREBOEUF-NIKLIKOWSKI, à Messieurs MONNET et POIRET.

Mesdames FILLEUL et STANIEC-WAVRANT, présentes à l'appel de l'affaire avaient quitté momentanément la salle préalablement au vote. Elles sont donc comptées absentes sans procuration pour ce vote.

Vote intervenu à 18h12.

Au moment du vote, 72 Conseillers Départementaux étaient présents.

Nombre de procurations : 8

Absents sans procuration : 2

N'ont pas pris part au vote : 0

Ont pris part au vote : 80 (y compris les votants par procuration)

#### **Résultat du vote :**

Abstention : 8 (Groupe Communiste, Républicain, Citoyen et apparentés sauf Madame DEROEUX et Monsieur RENAUD)

Total des suffrages exprimés : 72

Majorité absolue des suffrages exprimés : 37

Pour : 70 (Groupe Union Pour le Nord et Groupe Socialiste, Radical et Citoyen)

Contre : 2 (Madame DEROEUX et Monsieur RENAUD)

La proposition du rapport correspondant est adoptée à la majorité.

### **POINT PRINCIPAL N°5**

#### **COMPTE ADMINISTRATIF – EXERCICE 2014**

Monsieur Christian POIRET attire l'attention des Conseillers Départementaux sur l'évolution des dépenses de fonctionnement (sociales, transports et infrastructures, développement territorial, ressources humaines, administration générale) et des recettes de fonctionnement (dotations, fiscales, DMT0, taxe foncière).

Monsieur POIRET précise qu'il n'a pas d'autre solution que de proposer une baisse des dépenses. Il souligne également la nécessité pour le Conseil Départemental d'avoir une culture de la recette.

Monsieur POIRET évoque l'évolution des dépenses d'investissement et revient sur la question des emprunts.

Monsieur POIRET met en exergue :

- la poursuite de l'augmentation des dépenses de fonctionnement ;
- la poursuite de la baisse de l'investissement ;
- un effet de ciseau recettes/dépenses ;
- des dépenses non prises en charge faute de crédits sur RSA et Hébergement.

Monsieur Charles BEAUCHAMP fait observer que le Groupe Communiste a alerté, depuis plusieurs années, avec constance, sur la dégradation des résultats budgétaires et fait des propositions de résistance et de revendications.

Monsieur BEAUCHAMP pense que le salut du Département ne viendra pas d'une multiplication d'économies en interne qui sont lourdes de menace pour la qualité du service public. Il considère que la solution ne peut venir que de mesures nationales pour allouer à tous les Départements des ressources pérennes et suffisantes leur permettant de remplir leurs missions d'action sociale et de commandes publiques.

Monsieur BEAUCHAMP fait remarquer que, pendant

une décennie, de nombreuses décisions politiques de la Droite au Gouvernement sont venues accabler les collectivités. Il indique que la nouvelle Majorité départementale ne peut donc pas s'étonner de constater dans le Compte Administratif 2014 les conséquences des réformes qu'elle a soutenues.

Monsieur BEAUCHAMP ajoute que le Gouvernement actuel ne doit pas être dédouané de ses responsabilités et revient sur la baisse programmée des dotations de l'Etat ainsi que sur la loi MACRON.

Monsieur BEAUCHAMP précise que le Groupe Communiste, Républicain, Citoyen et Apparentés demande, depuis longtemps, un changement de cap présidentiel et gouvernemental et lancera ses forces dans la bataille pour la défense des collectivités de proximité que sont les Communes et les Départements.

Monsieur BEAUCHAMP constate que l'écart n'a jamais été aussi important entre les inscriptions au Budget primitif et les réalisations constatées au Compte Administratif.

Monsieur BEAUCHAMP signale que le Groupe Communiste, Républicain, Citoyen et Apparentés s'abstiendra sur le Compte Administratif 2014.

Monsieur Bertrand RINGOT indique que le Compte Administratif annuel est un exercice de transparence et de lisibilité politique.

Monsieur RINGOT attire l'attention des Conseillers Départementaux sur le bilan des réalisations du Département durant l'année 2014. Il remercie, au nom du Groupe Socialiste, Radical et Citoyen, le Directeur Général des Services, les Directeurs Généraux Adjointes et l'ensemble des agents pour leur mobilisation et le travail étroit mené avec le précédent Exécutif.

Monsieur RINGOT souligne l'importante progression des dépenses sociales obligatoires et signale, en parallèle, que les recettes sont en berne, que les compensations sont notoirement insuffisantes.

Monsieur RINGOT indique que le choix courageux et risqué a été fait en 2014, comme pour les exercices budgétaires précédents, de poursuivre les politiques volontaristes et fait observer que le Département a joué son rôle de bouclier pour les Nordistes, les territoires. Il rappelle, par ailleurs, que les impôts des ménages n'ont pas été augmentés pour la cinquième année consécutive.

Monsieur RINGOT met en exergue l'effort d'investissement du Département du Nord

Monsieur RINGOT adresse à Monsieur le Président un message d'encouragement et lui souhaite de pouvoir desserrer l'étau financier sur le Département en obtenant de meilleures compensations de transfert de charges.

Monsieur RINGOT précise que le Groupe Socialiste, Radical et Citoyen votera favorablement le Compte Administratif 2014.

Monsieur Bruno FICHEUX estime que le résultat déplorable du Compte Administratif 2014 est la conséquence d'une piètre gestion des finances du Département depuis de nombreuses années. Il souligne que la dégradation de la situation financière et du contexte socio-économique n'a, à aucun moment, été anticipé.

Monsieur MANIER intervient pour signaler que si les invectives de Monsieur FICHEUX devaient continuer, le Groupe Socialiste, Radical et Citoyen demandera une suspension de séance.

Monsieur le Président indique qu'il accordera cette suspension de séance qui est de droit. Il demande à Monsieur FICHEUX, Président du Groupe Union Pour le Nord, de continuer son intervention.

Monsieur FICHEUX note que le Compte Administratif fait état d'une hausse des dépenses de fonctionnement, par rapport à l'année 2013, de l'ordre de 72 M€, dont presque 10 M€ uniquement liés aux dépenses de personnel. Il signale, par ailleurs, que la dette du Département a progressé de 44 % au cours des 6 dernières années.

Monsieur FICHEUX dénonce les stratagèmes utilisés par l'ancienne majorité et fait observer que l'infléchissement de la dégradation de l'épargne brute, en comparaison de l'année 2013, n'est qu'une conséquence d'inscriptions budgétaires insincères.

Monsieur FICHEUX indique qu'il reste un espoir d'impulser une nouvelle gestion du Département. Il revient sur la récente élection de Monsieur le Président du Conseil Départemental du Nord à la Présidence de la Commission Finances de l'Association des Départements de France et pense que cette position lui donnera l'opportunité de porter haut et fort les intérêts du Département du Nord.

Monsieur FICHEUX précise que le Groupe Union Pour le Nord s'abstiendra sur ce Compte Administratif.

Monsieur Christian POIRET revient sur les interventions de Messieurs BEAUCHAMP et RINGOT et leur apporte des éléments de réponse.

Monsieur POIRET signale enfin qu'il partage les propos de Monsieur FICHEUX.

Monsieur le Président fait remarquer que l'investissement du Département va être terriblement difficile.

Monsieur Bernard BAUDOUX intervient pour apporter une précision en ce qui concerne le coût du collège de Moulins à Lille.

Monsieur le Président indique qu'une vérification sera opérée sur cette question.

Monsieur le Président signale qu'en application de l'article L.3312-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, les deux anciens Présidents du Conseil Général qui ont exercé les fonctions d'ordonnateur au

cours de l'exercice 2014, correspondant au Compte Administratif soumis à l'Assemblée, doivent sortir de l'hémicycle au moment du vote.

Monsieur le Président soumet à l'adoption des Conseillers Départementaux le compte de gestion du Payeur départemental, puis le Compte Administratif du Département pour l'exercice 2014.

Etaient présents : Martine ARLABOSSE, Brigitte ASTRUC, Bernard BAUDOIX, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Carole BORIE, Marie-Aline BRED, Guy BRICOUT, Josyane BRIDOUX, Isabelle BULTE, Maxime CABAYE, Régis CAUCHE, Marguerite CHASSAING, Isabelle CHOAIN, Paul CHRISTOPHE, Sylvie CLERC-CUVELIER, Barbara COEVOET, Joëlle COTTENYE, Gustave DASSONVILLE, Arnaud DECAGNY, Françoise DEL PIERO, Catherine DEPELCHIN, Claudine DEROEUX, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Béatrice DESCAMPS- PLOUVIER, Carole DEVOS, Marie-Annick DEZITTER, Didier DRIEUX, Sylvia DUHAMEL, Jean-Claude DULIEU, Yves DUSART, Isabelle FERNANDEZ, Bruno FICHEUX, Martine FILLEUL, Isabelle FREMAUX, Henri GADAUT, Marc GODEFROY, Jean-Marc GOSSET, Olivier HENNO, Mickaël HIRAU, Jacques HOUSSIN, Patrick KANNER, Sylvie LABADENS, Jean-René LECERF, Alexandra LECHNER, Anne-Sophie LECUYER, Michel LEFEBVRE, André LENQUETTE, Annie LEYS, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Geneviève MANNARINO, Françoise MARTIN, Elisabeth MASQUELIER, Luc MONNET, Catherine OSSON, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Marie-Hélène QUATREBOEUF, Roméo RAGAZZO, Eric RENAUD, Bertrand RINGOT, Caroline SANCHEZ, Nicolas SIEGLER, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Patrick VALOIS, Benoît VANDEWALLE, Anne VANPEENE, Virginie VARLET, Joël WILMOTTE, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH

Absents représentés : Marie CIETERS donne pouvoir à Marie-Hélène QUATREBOEUF, Frédéric DELANNOY donne pouvoir à Josyane BRIDOUX, Jean-Luc DETAVERNIER donne pouvoir à Christian POIRET, Frédéric MARCHAND donne pouvoir à Benoît

VANDEWALLE, Marie TONNERRE donne pouvoir à Luc MONNET, Jean-Noël VERFAILLIE donne pouvoir à Yves DUSART, Roger VICOT donne pouvoir à Didier MANIER, Dany WATTEBLED donne pouvoir à Annie LEYS, Philippe WAYMEL donne pouvoir à Bruno FICHEUX

**DIRFI/2015/377**

**OBJET :**

**COMPTE ADMINISTRATIF  
EXERCICE 2014**

Le compte administratif permet non seulement de rendre compte de la gestion budgétaire et financière du Département, mais également de l'ensemble de son action au service des Nordistes et de l'avenir du Nord.

Ce document retrace en effet, via les recettes et les dépenses, l'intégralité des actions menées.

Le compte administratif 2014 est à la fois la traduction budgétaire de cette action publique et un outil d'analyse de la situation financière de la collectivité. Il est conçu pour permettre de comprendre l'emploi des deniers publics dans le cadre des différentes politiques départementales.

C'est dans cet esprit qu'est soumis à l'examen du Conseil Départemental le compte administratif 2014.

#### **Je propose au Conseil Départemental :**

- d'arrêter, conformément à l'article L.3312-5 du CGCT, le compte de gestion rendu pour ce même exercice par Monsieur le Payeur départemental du Nord, en qualité de comptable du Département.
- d'adopter le compte administratif du Département pour l'exercice 2014 tel qu'il est présenté dans le rapport et tel qu'il figure dans les annexes à la présente délibération. Le compte administratif a été arrêté, en mouvements réels, pour le budget principal, à 3 173,7 M€ en dépenses et à 3 202,8 M€ en recettes, **dégageant un excédent global de clôture de 11,8 M€** qui se décompose comme suit :

Excédent de fonctionnement de l'exercice	49 865 930,05
Excédent de fonctionnement des exercices antérieurs	58 994 809,92
Déficit d'investissement	-97 086 685,80

- d'arrêter les comptes des budgets annexes, comme exposés dans le rapport de présentation.

#### **1<sup>ère</sup> partie : LA SITUATION GENERALE DE L'EXERCICE**

Cette première partie présente, pour l'exercice 2014, l'exécution des dépenses et des recettes comparées aux prévisions budgétaires établies lors des budgets primitif et supplémentaire et la détermination du résultat.

#### **1. LES CREDITS VOTES EN 2014**

L'équilibre général du budget primitif 2014 s'est établi à 3 822,6 M€, dont 2 790,9 M€ au titre de la section de fonctionnement et 1 031,7 M€ au titre de l'investissement.

Ce budget a été modifié par le vote du budget supplémentaire qui a repris le résultat de clôture de l'exercice 2013 constaté au compte administratif 2013, soit 59,4 M€.

Le tableau ci-après rappelle les différentes inscriptions

budgétaires (en millions d'euros) :

	Fonctionnement		Investissement	
	dépenses	recettes	dépenses	recettes
Réel	2 670,2 M€	2 858,3 M€	999,0 M€	811,0 M€
Ordre	225,1 M€	37,1 M€	116,8 M€	304,8 M€
<b>Total</b>	<b>2 895,3 M€</b>	<b>2 895,3 M€</b>	<b>1 115,8 M€</b>	<b>1 115,8 M€</b>

En totalité, le budget départemental de l'exercice 2014 s'est établi en inscriptions à 4 011,1 M€ et en mouvements réels à 3 669,2 M€.

Globalement, les dépenses 2014 sont en légère progression par rapport à 2013 (+ 1 %) avec néanmoins des tendances opposées entre le fonctionnement et l'investissement.

## 2. LA STRUCTURE GENERALE DES REALISATIONS

La structure générale des réalisations de l'exercice 2014, par section, est détaillée dans les deux tableaux ci-dessous.

Les recettes examinées par nature et les dépenses détaillées par politiques publiques font l'objet d'un examen plus approfondi dans la suite du présent rapport.

### 2.1. La section de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement		Recettes de fonctionnement	
Personnel	485,8 M€	Impositions directes	746,5 M€
Achats, services, gestion générale	222,2 M€	Impôts et taxes (fiscalité indirecte)	941,7 M€
Participations, allocations et subventions	1 025,5 M€	Dotations, subventions et participations	817,5 M€
Opérations financières	24,6 M€	Autres produits d'activité	80,0 M€
Charges exceptionnelles	3,6 M€	Produits exceptionnels	12,3 M€
RSA - RMI	634,8 M€	RSA - RMI	44,2 M€
APA	189,8 M€	APA	64,6 M€
Autres	21,7 M€	Autres recettes	35,3 M€
<b>TOTAL</b>	<b>2 608,1 M€</b>	<b>TOTAL</b>	<b>2 742,0 M€</b>

#### Mouvements réels

Les **dépenses de fonctionnement** se sont établies à 2 608,1 M€ et ont progressé de 72,3 M€ (2 535,8 M€ en 2013) soit + 2,8 %. Cette progression est essentiellement liée à la hausse de l'allocation RSA (+ 37,3 M€), des dépenses de personnel (+ 9,8 M€) de l'APA (+ 7,3 M€) ainsi qu'au reversement au titre des fonds de péréquation des DMTO (+ 18,4 M€).

La gestion de la dette a généré des frais financiers à hauteur de 24,6 M€ liés à une hausse de l'encours de la dette, à la sécurisation de la dette à taux fixe ainsi qu'à la valorisation des intérêts courus non échus (ICNE). Les charges financières restent à un niveau inférieur à 1 % des dépenses de fonctionnement.

Globalement les dépenses réelles de fonctionnement ont été réalisées à 97,7 %.

Les **recettes de fonctionnement** ont augmenté de 89 M€ par rapport à 2013 (2 742 M€ pour 2 653 M€, soit + 3,4 %). Cette hausse s'explique à hauteur de 101,5 M€ par le pacte de confiance et de responsabilité

mis en place par le gouvernement afin de compenser partiellement la charge des allocations individuelles de solidarité (AIS), soit une hausse à périmètre constant de 5,5 M€.

L'exécution des recettes de fonctionnement est présentée ci-dessous :

- les recettes issues des **impositions directes** se sont établies à hauteur de 746,5 M€ soit un taux de réalisation de 100,7 % ;
- le produit des **impôts et des taxes (impositions indirectes)** s'est élevé à 941,7 M€ ce qui représente un taux de réalisation de 93,3 % ;
- enfin, le montant des **dotations, subventions et participations** a atteint 817,5 M€, soit un taux de réalisation de 99,5 %.

**Globalement les recettes réelles de fonctionnement ont été réalisées à hauteur de 95,9 %.**

## 2.2. La section d'investissement

La structure générale des réalisations en section d'investissement se présente comme suit :

Dépenses d'investissement		Recettes d'investissement	
Acquisitions	56,7 M€	Excédents de fonctionnement capitalisés	76,7 M€
Subventions	67,7 M€	FCTVA	36,1 M€
Travaux	158,1 M€	Subventions d'équipement reçues	21,0 M€
Dette (dont gestion active)	278,3 M€	Emprunts (dont gestion active)	321,6 M€
Autres dépenses	4,9 M€	Autres recettes financières	2,8 M€
		Autres recettes	2,5 M€
<b>TOTAL</b>	<b>565,7 M€</b>	<b>TOTAL</b>	<b>460,7 M€</b>

### Mouvements réels

Les **dépenses d'investissement** se sont établies en baisse à 565,7 M€ (606,6M€ en 2013). Cette diminution est essentiellement liée à la baisse des dépenses d'investissement hors dette.

En effet, les dépenses d'investissement hors dette se sont élevées à 287,4 M€ contre 331,6M€ en 2013. Cette diminution est liée à l'adaptation de la politique d'investissement menée par le Département par rapport à ses capacités financières. Le Département a tout de même poursuivi son effort en faveur notamment du développement des projets d'investissement des communes et des intercommunalités passant 63 M€ en 2013 à 67,7 M€ en 2014, soit + 7,5 %.

Globalement les dépenses réelles d'investissement ont

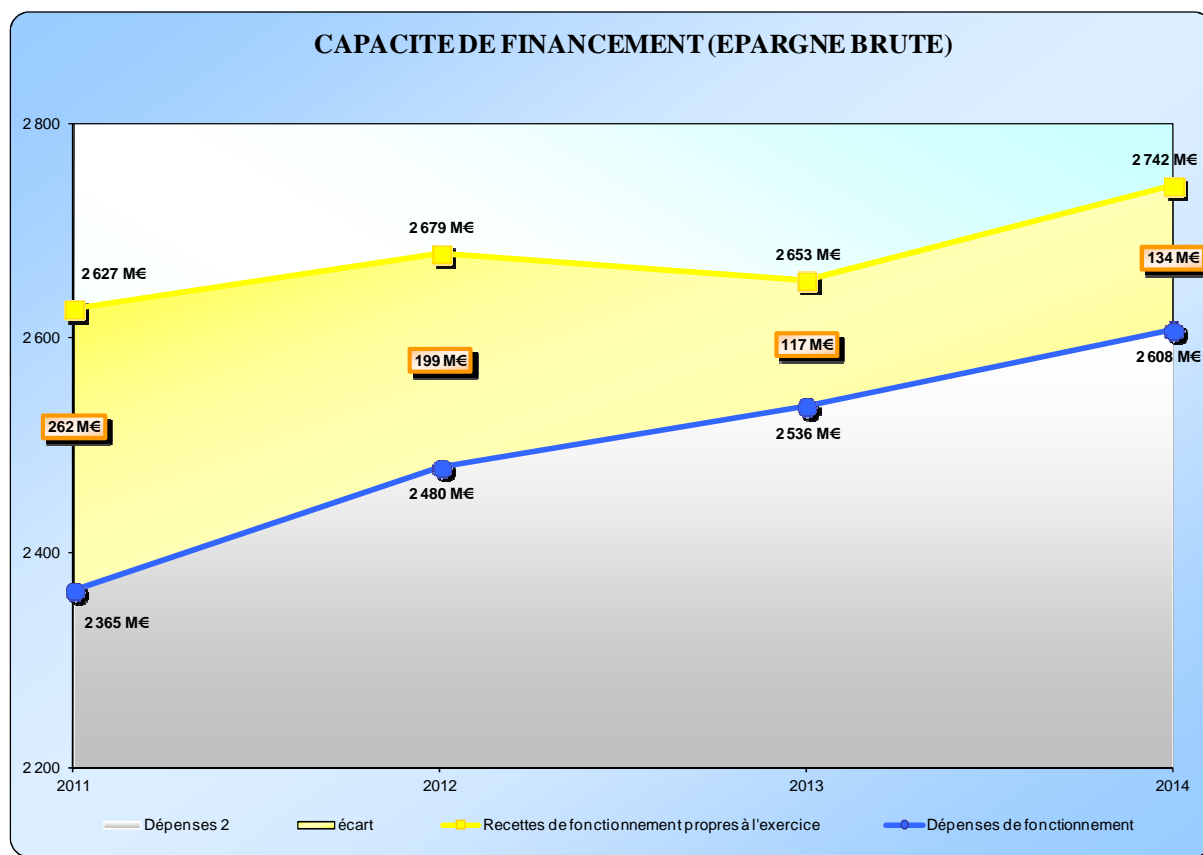
été réalisées à 61,3 % et les dépenses d'investissement hors dette à 71,9 %.

Les **recettes d'investissement** sont en diminution à 460,7 M€, avec 62,4M€ de recettes d'investissement et 165 M€ d'emprunts mobilisés à long terme.

## 3. LA DETERMINATION DU RESULTAT

### 3.1. La capacité de financement (épargne brute)

La capacité de financement (ou épargne brute) est déterminée par la différence entre les recettes et les dépenses de la section de fonctionnement propres à l'exercice.



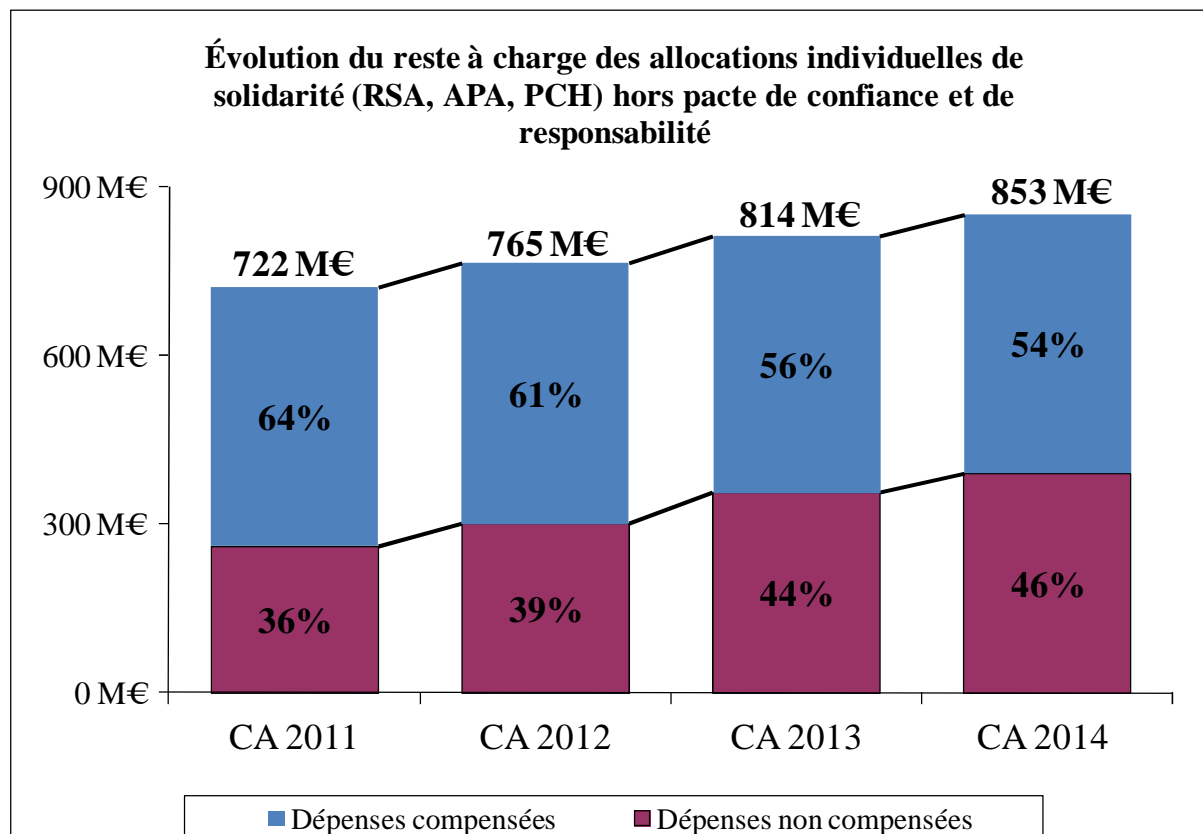
La dégradation de l'épargne brute, constatée depuis plusieurs années, s'est infléchie pour passer de 117,2 M€ en 2013 à 134 M€ en 2014.

Malgré la baisse de la dotation générale de fonctionnement (DGF) de 17,2 M€ en 2014, la légère amélioration de l'épargne brute s'explique notamment par

le pacte de confiance et de responsabilité (83,5 M€ en situation nette) et une reprise sur provision (28,6 M€).

Une recherche de meilleur financement des AIS a fait l'objet de l'accord de Matignon du 16 juillet 2013 avec des mesures inscrites dans la loi de finances 2014 :

- le transfert du produit des frais de gestion de la taxe foncière sur les propriétés bâties : le dispositif de compensation péréqué (32,2 M€) ;
- la possibilité offerte aux départements de majorer le taux de droit commun des droits de mutation à titre onéreux (DMTO) avec un taux plafond de 4,5 % (estimé à 23,8 M€) ;
- la création d'un second fonds de péréquation des droits de mutation à titre onéreux – DMTO - (ou encore dénommé fonds de solidarité des DMTO). Avec une recette de 45,5 M€ et une contribution au fonds de 18 M€, le solde net du Nord s'est établi à 27,5 M€ en 2014.



Ainsi, au titre de 2014, la non compensation des allocations individuelles de solidarité s'établit pour 2014 à 390,3 M€, soit une augmentation de 9,6 % du reste à charge par rapport à 2013. Avec la prise en compte des mesures du pacte de confiance et de responsabilité, ce reste à charge s'établit à 306,8 M€ soit une diminution de 13,8 % par rapport à 2013.

### 3.2. Le besoin de financement

Le besoin de financement correspond à la part des dépenses réelles propres de la section d'investissement qui n'est pas couverte par des recettes de même nature.

Les opérations de gestion active de la dette (ouvertures de crédits à long terme et réaménagements ou remboursements par anticipation) ont été neutralisées pour permettre une présentation cohérente de l'évolution.

En 2014, les dépenses d'investissement (hors gestion

active de la dette) ont diminué pour atteindre 409,1 M€ contre 447,3 M€ en 2013 (- 8,5 %).

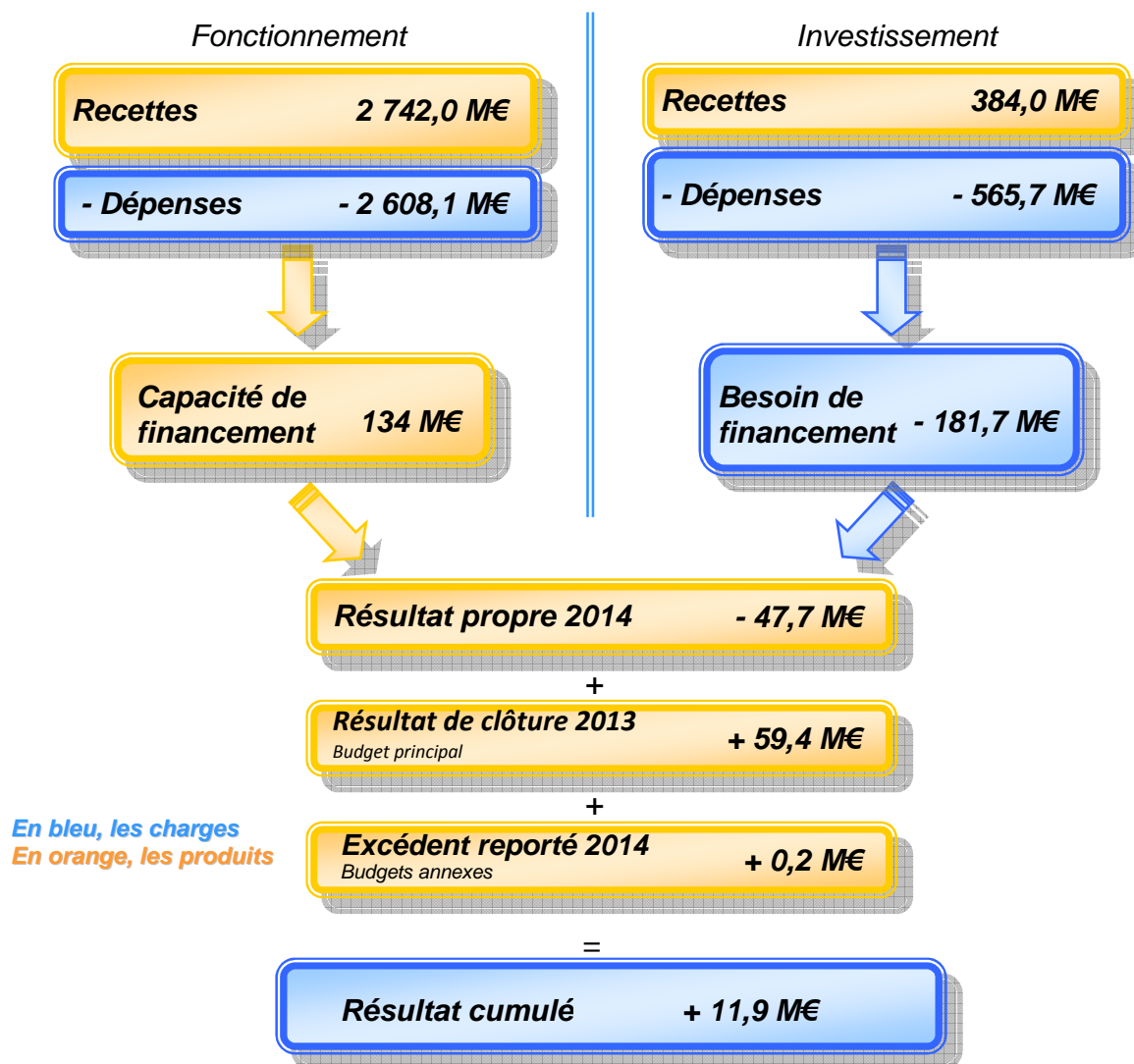
Dans le même temps, les recettes d'investissement (hors gestion active de la dette) ont diminué de 51,5 M€ entre 2013 et 2014 (- 28,5 %).

Ainsi, le besoin de financement de la section d'investissement s'est établi à 181,7 M€.

### 3.3. Le résultat

Le résultat propre de l'exercice est déterminé en agréant le résultat de la section de fonctionnement (qui, lorsqu'il est positif, est appelé capacité de financement) et le résultat de la section d'investissement (qui est généralement négatif et alors appelé besoin de financement). Le résultat de clôture prend en compte l'excédent reporté de l'exercice antérieur.

Le calcul du résultat au compte administratif 2014 se présente comme suit :



Le résultat propre de l'exercice s'est établi à - 47,7 M€ en 2014 pour - 51,2 M€ en 2013. Ce résultat négatif est résorbé par les résultats des années précédentes (+ 59,4 M€).

Le résultat cumulé s'est donc établi en 2014 à 11,9 M€.

### 2<sup>ème</sup> partie : L'EXECUTION DES RECETTES

Le tableau ci-après retrace l'exécution des recettes réelles de fonctionnement au titre de l'exercice 2014 et le pourcentage de réalisation par rapport aux prévisions budgétaires.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (en M€)		Crédits ouverts en 2014	Réalisé 2014	Taux de réalisation 2014
Fiscalité directe	CVAE	264,3	264,3	100,0%
	FNGIR	55,9	55,9	100,0%
	Fonds de péréquation CVAE	5,8	6,0	103,7%
	IFER	13,1	13,4	102,4%
	Impositions directes - Taxe foncier bâti - Frais de gestion	402,4	402,6	100,0%
	Rôles supplémentaires	0,00	4,2	
<b>Fiscalité directe</b>		<b>741,6</b>	<b>746,5</b>	<b>100,7%</b>
Fiscalité indirecte	Droits de mutation	272,0	230,0	84,5%
	Taxe additionnelle à la taxe de séjour	0,2	0,3	187,7%
	Taxe aménagement	10,8	7,6	70,7%
	Taxe Electricité	22,0	22,6	102,6%
	TICPE	366,1	353,8	96,6%
	TSCA	278,0	273,2	98,3%



	Fonds de péréquation des DMTO et fonds de solidarité	60,7	54,4	89,6%
<b>Fiscalité indirecte</b>		<b>1 009,8</b>	<b>941,8</b>	<b>93,3%</b>
<b>Dotations et compensation</b>	Allocations compensatrices TH	11,7	11,7	100,0%
	Compensation exonérations TF	2,2	2,2	100,0%
	DGD	29,1	29,4	101,0%
	DGF	641,6	642,5	100,1%
	Dotation CNSA versée au titre de la PCH	25,5	24,6	96,5%
	Dotation CNSA versée au titre de l'APA	62,5	62,5	99,8%
	Dotation compensation réforme TP	72,1	72,1	100,0%
	Dotation versée au titre des MDPH	2,0	2,0	100,2%
	FMDI	42,5	40,7	95,9%
	Dotation compensation TP	4,7	4,7	100,0%
<b>Dotations et compensations</b>		<b>894,0</b>	<b>892,4</b>	<b>99,8%</b>
<b>Recettes sociales</b>		<b>88,3</b>	<b>87,3</b>	<b>98,9%</b>
<b>Divers recettes de fonctionnement</b>	Reprise sur provisions	28,6	28,6	100,0%
	Autres recettes	14,0	22,1	158,3%
	Fonds européens	2,8	3,4	121,3%
	Participations (au titre de la gratuité des transports principalement)	18,2	15,4	84,9%
	Participation des familles au titre de la restauration et de l'hébergement scolaire	5,72	4,50	78,6%
<b>Divers recettes de fonctionnement</b>		<b>65,6</b>	<b>74,1</b>	<b>112,9%</b>
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>2 799,3</b>	<b>2 742,0</b>	<b>98,0%</b>

### I. LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes réelles de fonctionnement se sont élevées en 2014 à 2 742 M€ (+ 3,2 % par rapport à 2013 : 2 653 M€).

- La **fiscalité directe** a représenté 746 M€, soit 27,2 % (contre 26,8 % en 2013) des recettes réelles de fonctionnement et en progression de 4,7 % par rapport à 2013 (711 M€),
- La **fiscalité indirecte** est restée stable (34 % en 2013 pour 33 % en 2014) avec un montant de 941,8 M€. Le produit des droits de mutation à titre onéreux est passé de 217,7 M€ en 2013 à 229,9 M€ en 2014, soit une augmentation de 5,3 %, liée à l'augmentation du taux,
- Les **dotations et compensations**, c'est-à-dire les concours financiers de l'État au Département, se sont élevés à un montant de 892,3 M€, soit en diminution de 1,7 % (907,8 M€ en 2013).

Pour une juste appréciation des ressources du Département du Nord en matière de fiscalité, il convient d'aller au-delà de la nomenclature comptable :

- La fiscalité locale sur laquelle le Conseil Général peut exercer sa responsabilité, c'est-à-dire celle dont la base d'imposition est déterminée localement et dont le Conseil Départemental fixe le taux, se limite

désormais à la taxe foncière sur les propriétés bâties, la taxe sur la consommation finale d'électricité, et la taxe d'aménagement. Depuis la loi de finances 2014, les départements peuvent relever le taux des droits de mutation de 3,8 % à 4,5 %. Comme 89 autres départements, le Conseil départemental a voté son augmentation en 2014.

L'ensemble de ces recettes locales a atteint 662,7 M€ en 2014.

- La fiscalité dont l'État a transféré le produit vers les départements mais pour laquelle il n'y a pas de territorialisation ; En effet, le Conseil départemental ne peut en fixer ni le montant ni les taux. Elle est déconnectée du processus de création de richesse locale et s'est élevée à 904 M€ contre 928 M€ en 2013. Il s'agit de la Taxe Intérieure de Consommation sur les Produits Energétiques (TICPE), de la Taxe Spéciale sur les Conventions d'Assurance (TSCA), de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) et de l'Imposition Forfaitaire des Entreprises de Réseau (IFER).

#### 1.1. La fiscalité directe

En 2014, la fiscalité directe comprenait :

- La Taxe Foncière sur les propriétés Bâties (TFPB) :

Depuis 2011, la taxe foncière sur les propriétés bâties est le seul impôt direct sur lequel les élus disposent d'un levier fiscal. Les taux des autres impôts de la fiscalité locale (CVAE et IFER) sont fixés à l'échelon national.

De ce fait, la variation du produit fiscal dépend de l'effet « base » sur lequel la collectivité n'a pas prise : il combine l'augmentation naturelle des valeurs locatives (nouvelles constructions, travaux d'améliorations,...), l'impact du coefficient forfaitaire de revalorisation des bases imposables votée par la loi de finances et plus rarement la mise à niveau des valeurs locatives (par communes) par la commission communale des impôts directs.

Pour mémoire, le taux de la taxe sur les propriétés bâties est resté stable depuis 2009 (le taux est de 17,06 %).

Au total, de 2013 à 2014, le produit est, dans ces conditions, passé de 362,8 M€ à 402,6M€, soit + 9,9 %, dont 0,9 % liée à la revalorisation forfaitaire opérée par l'article 86 de la loi de finances 2014. En effet, cette augmentation s'explique essentiellement par le dispositif de compensation péréqué prévu à l'article 42 de la LDF 2014, qui attribue aux départements, les recettes issues des frais de gestion de la TFPB perçus par l'Etat en 2013 (32,2 M€, soit 8 % du montant 2014).

- La Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises :

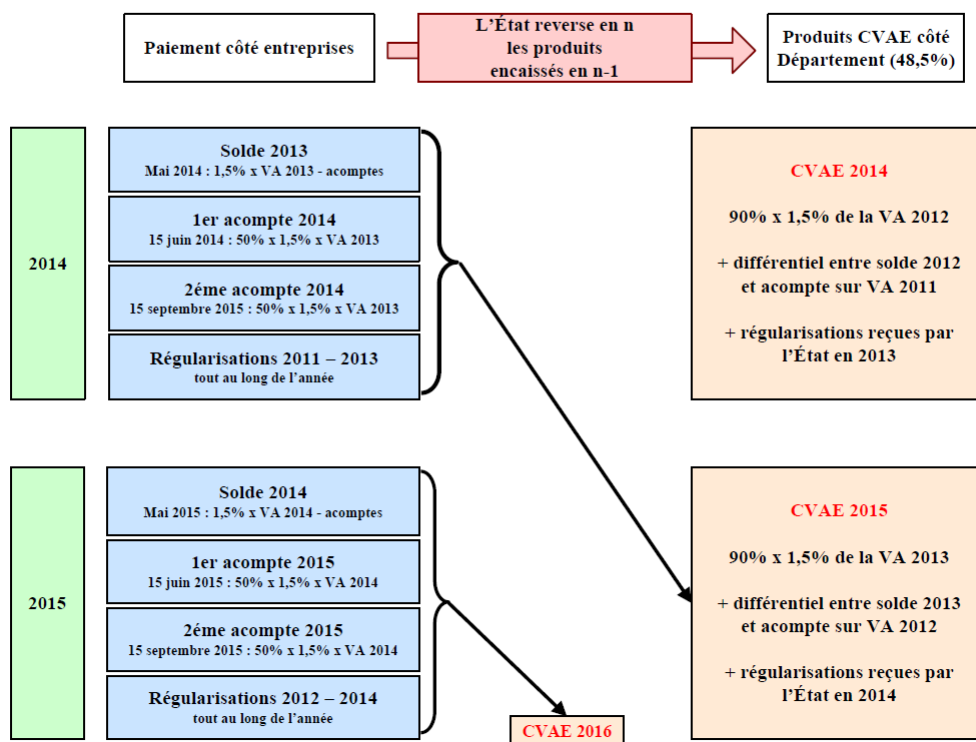
La Cotisation sur la Valeur Ajoutée (CVAE), qui a remplacé pour partie la taxe professionnelle, s'élève à 264,3 M€ en 2014 (contre 272,6M€ en 2013, ce qui représente une diminution de 3,14 %) et correspond à une fraction de 48,5 % de la CVAE produite en 2013 et affectée au bloc départemental.

La CVAE est codifiée aux articles 1586 ter à 1586 nonies du Code Général des Impôts (CGI). Elle est due par toutes les entreprises qui sont redevables de la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) et qui réalisent un chiffre d'affaires supérieur à 152 000 € (les entreprises bénéficient toutefois d'un dégrèvement automatique total de la CVAE lorsque leur chiffre d'affaires n'excèdent pas 500 000 €). Son taux est fixé au niveau national.

La principale explication de la diminution constatée entre 2013 et 2014 réside dans le biais technique qu'induit le dispositif de perception et de reversement de la CVAE. Le système d'acomptes et de régularisations sur lequel il repose amplifie en effet mécaniquement – et fortement – les variations naturelles de l'assiette.

Le calendrier de paiement et de reversement de la CVAE est le suivant :

## Calendrier de paiement et de reversement de la CVAE



- Le fonds de péréquation de la CVAE :

A la suite de la réforme de la fiscalité directe locale, un dispositif de péréquation des ressources de la CVAE a été créé pour les départements (article 78 de la loi de finances 2010). Celui-ci a été profondément modifié par la loi de finances 2013.

En effet, l'article 113 de la loi de finances initiales pour 2013 a prévu la création d'un mécanisme de péréquation horizontale pour les départements.

Ce fonds est alimenté par deux types de prélèvements sur la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) des départements :

- un premier prélèvement sur « stock », lié au niveau de CVAE du département de l'année précédant la répartition, soit 2013, relativement à la moyenne des départements.
- un second prélèvement sur « flux » prend en compte la dynamique de progression des recettes de la CVAE observée entre 2013 et 2012.

Ces sommes sont reversées aux départements les moins favorisés, classés en fonction d'un indice synthétique de ressources et de charges, tenant compte du potentiel financier par habitant, du revenu moyen par habitant, du nombre de bénéficiaires du RSA et du nombre de personnes de plus de 75 ans.

En outre, aucun département dont le revenu par habitant 2014 est inférieur au revenu médian de l'ensemble des départements ne peut être contributeur au fonds national de péréquation de la CVAE perçu par les départements. Le revenu médian pris en compte pour la répartition 2014 de l'ensemble des départements s'élève à : 12 807,51 €/hab.

***Pour 2014, le département a perçu un montant de 6,1 M€, identique à 2013.***

- L'Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux :

Les départements perçoivent depuis 2011, une partie des Impositions Forfaitaires sur les Entreprises de Réseaux. Celles-ci portent sur plusieurs types d'installations :

- la moitié de l'IFER relative aux installations de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent et aux installations de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique hydraulique des courants situées dans les eaux intérieures ou dans la mer territoriale.
- la moitié de l'IFER sur les installations de production d'électricité d'origine nucléaire ou thermique à flamme et les centrales de production d'énergie électrique d'origine photovoltaïque ou hydraulique.
- le tiers de la composante de l'Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux est relative aux stations radioélectriques (antennes-relais).

L'IFER est la seconde ressource née de la suppression de la Taxe Professionnelle. Elle est identique à 2013 avec un montant de 12,9 M€.

- Le Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR) :

Le FNGIR provient de la péréquation des ressources des départements bénéficiaires de la réforme pour compenser le déficit entre l'ancienne et la nouvelle fiscalité.

Le montant pour 2014 s'élève à 55,9 M€, stable depuis 2011.

## **1.2. La fiscalité indirecte**

En 2014, la fiscalité indirecte comprenait :

- La Taxe Spéciale sur les Conventions d'Assurance (TSCA) :

La part du produit de la TSCA, transférée aux départements depuis la loi de finances de 2005, évolue chaque année en fonction de la mise en œuvre progressive des transferts de compétences.

La Taxe Spéciale sur les Conventions d'Assurance (TSCA) comprend trois parts :

- Une compensation des transferts de compétences également financée par la TICPE. La fraction de taux de la TSCA a ensuite été majorée aux départements afin de couvrir les nouvelles charges transférées chaque année dans le cadre de la mise en œuvre de la loi du 13 août 2004. Pour 2014, le montant est en diminution de 4,3 % pour arriver à 76,5 M€,
- Une contribution de l'Etat pour le remplacement d'une part de la DGF Elle s'élève pour 2014 à un montant de 35 M€, montant minoré de 4,8 % par rapport à 2013,
- La loi de finances 2010 a prolongé le processus en transférant, en 2011, l'imposition des autres contrats d'assurances (principalement les complémentaires maladies, en plus des assurances sur les véhicules terrestres à moteur, sur la navigation et contre les incendies), afin de compenser les pertes liées à la suppression de la Taxe Professionnelle.  
Le produit a représenté en 2014 une somme de 161,7 M€ (- 5 %).

Depuis, les nouvelles tranches de compensation versées aux départements sont financées par majoration des fractions de TICPE transférées.

Par ailleurs, la TSCA subit des régularisations annuelles que le département du Nord ne maîtrise pas.

Le taux de TSCA sur les contrats d'assurance maladie complémentaire « non solidaire et responsables » a été porté de 9 % à 14 % par l'article 19 de la Loi de Financement de la Sécurité Sociale pour 2014 (le taux était de 7 % jusqu'octobre 2011 puis à 9 %) pour les primes et cotisations échues à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014 : le produit correspondant aux cinq points supplémentaires est affecté à la Caisse Nationale d'Assurance Maladie des Travailleurs Salariés alors que le produit des neuf autres points demeure affecté au département, à l'instar du produit de la TSCA sur l'ensemble des contrats autres que maladie.

En 2014, La TSCA a diminué de 4,8 % pour passer de 286,2 M€ en 2013 à 273,2M€.

- la Taxe Intérieure de Consommation sur les Produits Energétiques (TICPE, anciennement Taxe Intérieure de consommation sur les Produits Pétroliers ou TIPP) :

La TICPE se décompose en 3 parts qui, par ordre chronologique, correspondent :

- au financement du Revenu Minimum d'Insertion (RMI) qui a précédé le Revenu de Solidarité Active (RSA) mais qui est gelé au montant correspondant à la charge de l'Etat pour l'exercice 2003 (loi du 13 août 2004), soit 267,9 M€ ;
- au financement des transferts de compétences initiés par la loi du 13 août 2004 (TOS, voirie,...), assuré initialement par la TSCA, pour 20,1 M€ en 2014.
- au financement d'une partie des charges supplémentaires créées par le transfert du RMI (loi de finances 2009). Cette part s'élève pour 2014

à 65,7 M€, montant identique à 2013.

Aussi, en 2014, la TICPE s'est-elle élevée à 353,8 M€, montant stable par rapport à 2013.

- Les Droits de Mutation à Titre Onéreux (DMTO) :

La loi de finances pour 2014 a permis aux départements de relever le taux de droits de mutation à titre onéreux (droits dus par l'acquéreur lors d'une transaction immobilière qui comprennent la taxe sur la publicité foncière et les droits d'enregistrement) de 3,8 % à 4,5 %, soit une hausse maximale de 0,7 %. Le département du Nord a voté cette hausse applicable dès le 1<sup>er</sup> mars 2014. Le produit supplémentaire résultant de cette hausse de taux est estimé à 23,8 M€.

En 2014, le nombre de transactions immobilières est en recul, ainsi que le prix de vente de l'immobilier neuf ou ancien dans le département du Nord.

Hors hausse de taux, le produit du Département se serait donc établi à 206,1 M€, en diminution de 5 % par rapport à 2013.

	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Droits de mutation	163,7 M€	218,8 M€	258,3 M€	237,4 M€	217,7 M€	206,0 M€
Produit supplémentaire	-	-	-	-	-	23,8 M€
<b>Total DMTO</b>	<b>163,7 M€</b>	<b>218,8 M€</b>	<b>258,3 M€</b>	<b>237,4 M€</b>	<b>217,7 M€</b>	<b>229,8 M€</b>
<b>Evolution N-1/N</b>	<b>-27,0%</b>	<b>33,7%</b>	<b>18,1%</b>	<b>-8,1%</b>	<b>-8,3%</b>	<b>5,6%</b>

- Le fonds de péréquation des droits de mutation à titre onéreux :

L'article 123 de la loi de finances pour 2011 a mis en place un fonds départemental de péréquation des droits de mutation à titre onéreux (article L. 3335-2 du CGCT).

Comme le fonds de péréquation de la cotisation de la CVAE, ce dispositif prend la forme d'un fonds alimenté par deux prélèvements « sur stock » et « par flux ». Le premier prélèvement « sur stock » concerne les départements dont le montant par habitant est supérieur à 75 % de la moyenne nationale des DMTO par habitant. Le second prélèvement « sur flux » concerne les départements dont les recettes fiscales connaissent une progression supérieure à deux fois l'inflation et dont le montant par habitant est supérieur à 75 % de la moyenne nationale des DMTO par habitant

Sont bénéficiaires des ressources du fonds tous les départements dont le potentiel financier par habitant est inférieur à la moyenne ou dont le revenu par habitant est inférieur à la moyenne, selon trois parts, en fonction de leur revenu par habitant multiplié par la population, de leur potentiel financier par habitant multiplié par la population et de leur montant par habitant de DMTO.

Ce fonds est ensuite réparti entre les départements. Ainsi, le département a perçu 8,9 M€ (contre 11,9 M€) sur la totalité du fonds de 258 M€ (3,45 % contre 3,56 % en 2013). Par ailleurs, le Nord a contribué au fonds à hauteur de 1,4 M€, soit un solde net de 7,5 M€.

- Le fonds de solidarité :

La Loi de finances pour 2014 a créé un fonds de solidarité au profit des départements afin de réduire les inégalités relatives aux charges en matière d'Allocations Individuelles de Solidarité (AIS) que sont l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA), la Prestation de Compensation du Handicap (PCH) et le Revenu de Solidarité Active (RSA).

Ce fonds est alimenté par un prélèvement forfaitaire de 0,35 % sur les bases des droits de mutations à titre onéreux (DMTO) perçus par les départements en 2013. Les ressources du fonds sont réparties entre les départements éligibles à l'une ou l'autre des deux fractions du fonds, la première fraction du fonds représentant 30 % des ressources et la seconde fraction 70 %.

Pour l'exercice 2014, le Département du Nord a perçu au titre du fonds de solidarité un montant de 27,5 M€ sur un montant réparti entre les départements bénéficiaires d'environ 560 M€.

- La taxe d'aménagement :

Depuis le 1<sup>er</sup> mars 2012, la taxe d'aménagement se substitue à la Taxe Départementale des Espaces Naturels Sensibles (TDENS) et à la Taxe Départementale pour le Financement des Conseils d'architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (TDCAUE).

La taxe est applicable à toutes les constructions d'aménagement, de construction, de reconstruction et

d'agrandissement de bâtiments ou d'installations, nécessitant une autorisation d'urbanisme (permis de construire ou d'aménager, déclaration préalable).

La taxe doit être payée en deux fractions égales après la délivrance du permis de construire :

- Au 12<sup>ème</sup> mois pour la première échéance
- Puis au 24<sup>ème</sup> mois pour la seconde échéance.

Son taux, maintenu par la délibération du 28 novembre 2011, est de 1,20 %. En 2014, le produit de la taxe d'aménagement s'élève à 7,62 M€, soit + 10 % par rapport à 2013 (6,8 M€) et contre une prévision budgétaire de 10,8 M€, établie sur le niveau constaté de 2012.

En effet, les sommes recouvrées au titre de la taxe d'aménagement 2013, n'ont réellement été versées au Département qu'à compter d'octobre 2013 du fait de la mise en place d'une nouvelle gestion de la taxe d'aménagement à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer et à la Direction Régionale des Finances Publiques. Un complément de versement 2014 du recouvrement 2013 avait été budgété.

- La taxe finale sur la consommation d'électricité :

En 2014, le coefficient multiplicateur a été fixé à 4,22. Le produit a représenté en 2014 une somme de 22,6 M€, montant stable par rapport à 2013.

### 1.3. Les dotations et participations

- **La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)**

La recette de la DGF s'est élevée à 642,5 M€ en 2014. Elle est en diminution (-2,7 %) par rapport à 2013 (659,8 M€ en 2013).

Depuis la réforme mise en place par la Loi de finances pour 2005, la DGF est devenue le pivot des dotations de l'Etat en faveur du Département. Elle comprend trois composantes :

- La **Dotation forfaitaire** :

Celle-ci comprend :

- une **dotation de base** par habitant. Depuis 2012, le montant de dotation de base est égal à 74,02 €

par habitant. Le montant de dotation de base par habitant perçu par chaque département est celui utilisé pour la répartition de l'année précédente et permet de bénéficier d'une augmentation de sa dotation avec l'accroissement de sa population,

- un **complément de garantie des départements**. Pour 2014, l'article L.3334-3 du CGCT prévoit que le complément de garantie des départements est égal à celui perçu en 2012 et prévoit un écrêtement du complément de garantie en fonction du potentiel financier 2014 des départements afin de financer le coût de l'accroissement annuel de la population sur la dotation de base.

La loi de finances pour 2014 prévoit, à l'article 132, une contribution des collectivités territoriales au redressement des finances publiques en 2014. Pour les départements, cette contribution a été fixée à 476 M€, répartis en fonction d'un indice synthétique prenant en compte le revenu et le taux de taxe foncière sur les propriétés bâties.

Conformément à l'article L.3334-3 du CGCT, cette contribution vient minorer la dotation forfaitaire des départements.

- La **Dotation de Péréquation Urbaine (DPU)** : l'article 138 de la loi de finances pour 2012 modifie les conditions d'éligibilité à la DPU en ajoutant une condition de revenu par habitant. La dotation de péréquation urbaine est versée aux départements urbains dont le potentiel financier par habitant est inférieur ou égal à 1,5 fois le potentiel financier par habitant moyen de l'ensemble des départements « urbains » et dont le revenu par habitant est inférieur à 1,4 fois le revenu par habitant moyen de l'ensemble des départements.

- La **Dotation de compensation** : créée par la loi de finances pour 2004 correspond aux montants dus en 2003 au titre de l'ancien concours particulier compensant la suppression des Contingents Communaux d'Aide Sociale (CCAS) et de 95 % de la Dotation Générale de Décentralisation (DGD) hors compensations fiscales. En 2012, la loi de finances a prévu que la dotation de compensation des départements en année n serait égale à celle perçue en année n-1.

Le tableau ci-dessous synthétise les composantes de la DGF :

	2010	2011	2012	2013	2014
Dotation forfaitaire	324,02M€	323,99M€	322,38M€	320,35M€	303,15M€
Dotation de péréquation urbaine	44,22M€	45,32M€	45,32M€	45,32M€	45,32M€
Dotation de compensation	294,00M€	294,00M€	294,00M€	294,00M€	294,00M€
<b>Dotation Globale de Fonctionnement</b>	<b>662,23M€</b>	<b>663,31M€</b>	<b>661,7M€</b>	<b>659,67M€</b>	<b>642,47M€</b>
<i>Evolution</i>	<i>0,33%</i>	<i>0,16%</i>	<i>-0,24%</i>	<i>-0,31%</i>	<i>-2,68%</i>

- **La Dotation Générale de Décentralisation (DGD)**

Créée en 1983, la DGD assure de façon globale le financement de l'ensemble des compétences transférées par l'Etat aux départements.

La DGD fait partie du dispositif de compensation des charges résultant des transferts ou des extensions de compétences. Chaque département perçoit ainsi, depuis 2004, une DGD résiduelle égale à 5 % de la DGD 2003.

Conformément aux dispositions de l'article 30 de la loi de finances pour 2012, qui prévoient que la DGD n'évolue plus à compter de 2009, le montant de la compensation allouée en 2013 ne fait l'objet d'aucune indexation en 2014.

La DGD s'est élevée en 2014 à 29,4 M€.

- **Les compensations fiscales**

Les différentes réformes décidées par l'Etat aboutissant à une perte de recettes fiscales directes locales font l'objet de compensations.

- La Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP).  
En 2014, elle a été réalisée à hauteur de 72,1 M€, montant identique à 2013.
- Les autres compensations de fiscalité directe :  
Les allocations compensatrices de taxe foncière, de taxe d'habitation et de taxe professionnelle sont utilisées comme des variables d'ajustement au service des normes globales d'évolution des concours financiers de l'État. En 2014, le montant des compensations fiscales s'est établi à 18,7 M€, en recul de - 10,2 %.

#### **1.4. Les recettes sociales**

- **Les recettes d'action sociale (hors RMI, RSA, APA et PCH)**

Les recettes sociales (hors dotations de la CNSA) se sont élevées pour l'année 2014 à 87,3 M€, équivalentes à celles de 2013 (88,3 M€).

Elles correspondent aux recouvrements d'aide sociale et d'indus, et aux remboursements des caisses d'assurance maladie et des organismes mutualistes, des recours sur successions et aux recettes du Fonds Social Européen.

Les montants des recettes sociales se décomposent, pour l'exercice 2014, de la manière suivante :

- Recettes sociales (dont recours sur successions...) :  
72,4 M€

- Indus (DPAPH, DEF, DLES) : 6,2 M€
- FSE : 4,8 M€

- **Les concours de la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie**

La Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) verse au Département du Nord trois concours destinés à financer en partie la Prestation de Compensation du Handicap (PCH), l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) et le fonctionnement de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH).

- La dotation de CNSA au titre du handicap s'est élevée à 24,6 M€ en 2014 (contre 25M€ en 2013).
- Le concours de la CNSA pour le financement de l'APA s'est élevé à 62,4 M€ en 2014 (contre 59M€ en 2013, soit une augmentation de 5,4 %). Le montant de ce concours est réparti annuellement entre les départements en fonction de critères spécifiques (nombre de personnes âgées de plus de soixante-quinze ans, dépenses d'allocation personnalisée d'autonomie, potentiel fiscal, nombre de bénéficiaires du revenu de solidarité active).
- Une somme de 2 M€ a été versée en 2014 pour l'aide au fonctionnement de la MDPH, identique à 2013.
- **Le Fonds de Mobilisation Départementale pour l'Insertion (FMDI)**

L'article 32 de la loi de finances pour 2013 a reconduit pour trois ans (2013 à 2015) le FMDI, créé par l'article 37 de la loi de finances pour 2006, et en a modifié les modalités de répartition. Le FMDI, dont le montant a été fixé à 500 M€ par an depuis 2006, comprend toujours trois parts :

- une première part au titre de la **compensation**, eu égard à l'écart éventuel entre la compensation établie conformément aux règles constitutionnelles et la dépense exposée par les départements ;
- une deuxième part au titre de la **péréquation**. Elle est répartie en fonction de critères de ressources et de charges des départements, tels que le potentiel financier et le nombre d'allocataires du RSA rapporté au nombre d'habitants, elle comprend en outre une quote-part outre-mer,
- une troisième part au titre de l'**insertion** vise à soutenir les collectivités et les départements qui se sont investis pour accompagner les politiques de retour à l'emploi (intéressements, contrats d'avenir, RMA notamment).

FMDI	2011	2012	2013	2014	Variation 2014/2013
Part compensation	15,88 M€	14,55M€	13,98M€	14,47M€	+0,49
Part péréquation	15,34 M€	14,72M€	14,10M€	14,74M€	+0,64
Part insertion	8,20 M€	12,72M€	11,94M€	11,81M€	-0,13
Total	39,42 M€	41,98M€	40,02M€	40,75M€	+0,73

*Le Département a perçu pour le FMDI un montant de 40,75 M€ en 2014 contre 40M€ en 2013, soit une augmentation de 1,8 %.*

### 1.5. Les diverses recettes de fonctionnement

En 2014, le Département du Nord a recouvré 45,32 M€ (hors reprise sur provision) au titre des diverses recettes de fonctionnement. Ce montant provient des fonds européens, la participation des collectivités, EPCI (notamment à la gratuité des transports) et la participation des familles au titre de la restauration des collégiens.

*Concernant la reprise sur provision d'une recette de 28,63 M€*: la filiale immobilière des charbonnages de France du Nord/Pas de Calais a été rachetée en 2002 par EPINORPA (établissement public régional). Pour ce faire, un emprunt de 458 M€ a été contracté par EPINORPA dont 68 M€ ont été garantis par le Département du Nord.

Cet emprunt a été remboursé pour sa totalité à la mi-juin 2014. Par ailleurs, le Département du Nord avait inscrit, sur plusieurs exercices, une provision pour risques s'élevant au total à 28,6 M€. Ainsi, la provision étant devenue sans objet, elle a été reprise.

## 2. LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

**Les recettes d'investissement de l'année 2013, hors emprunt, ont été réalisées à hauteur de 58,7 M€ (66,4 M€ en 2013).**

### 2.1. La Dotation Départementale d'Équipement des Collèges (DDEC)

Depuis 2008, le montant de la dotation de chaque département est forfaitisé et évolue chaque année selon les règles d'indexation prévues par l'article L.3334-16 CGCT, sous réserve des aménagements apportés successivement par les lois de finances depuis 2009.

L'article L.3334-16 du CGCT, modifié en loi de finances initiale 2012, prévoit qu'à compter de 2009, le montant alloué à chaque département est égal à celui de 2008.

**Cette dotation s'est donc élevée à 12,96 M€ au compte administratif 2014. Elle est stable depuis 2008.**

### 2.2. La Dotation Globale d'Équipement (DGE)

Conformément à l'article L.3334-10 du CGCT, les départements bénéficient de cette dotation destinée à soutenir l'investissement des départements en matière d'équipement rural :

- pour 76 % de son montant au prorata des dépenses d'aménagement foncier effectuées et des subventions versées pour la réalisation des travaux d'équipement rural pour le département
- pour 9 % de son montant afin de majorer les attributions versées au département au titre de leurs dépenses d'aménagement foncier du dernier exercice connu
- pour 15 % de son montant afin de majorer la dotation des départements

**La DGE s'est élevée en 2013 à 1,73 M€ (2M€ en 2013).**

### 2.3. Le Fonds de Compensation pour la Taxe sur la Valeur Ajoutée (F.C.T.V.A.)

Le FCTVA constitue le remboursement partiel par l'Etat de la TVA payée par la collectivité sur ses dépenses d'investissement réalisées en année N-1 (dernier exercice clos). Il a pour objet de compenser de manière forfaitaire (au taux de 15,482 % en 2014) la TVA que le département a acquittée sur ses dépenses d'investissements et qu'il ne peut récupérer directement par la voie fiscale.

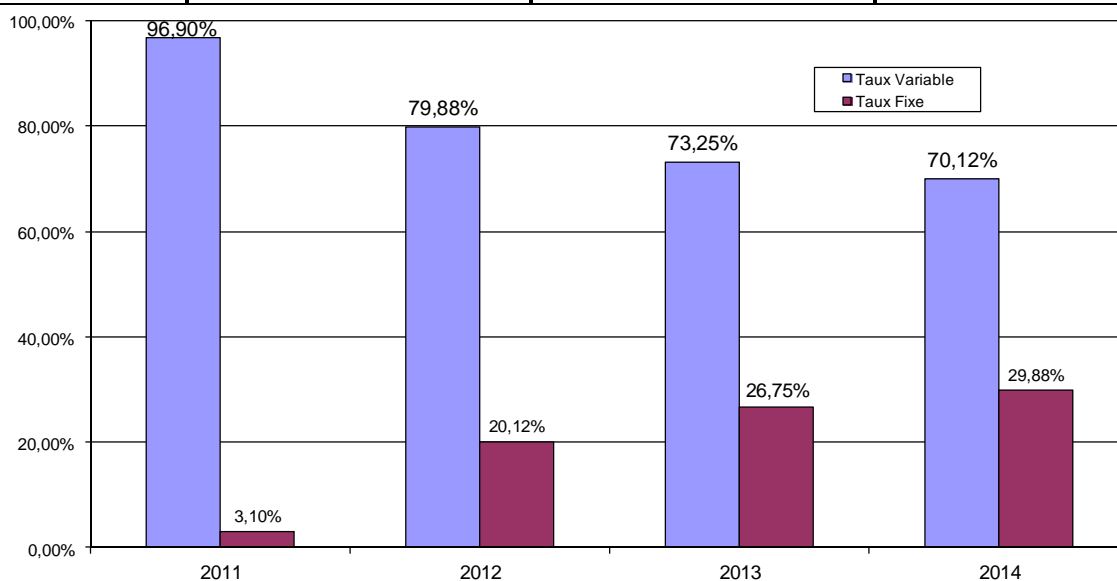
*Le versement au titre du FCTVA s'est élevé en 2014 à 36,1 M€, en nette diminution par rapport à 2013 (39,6 M€ soit -9,7 %), du fait notamment de la diminution des dépenses d'investissement.*

### 2.4. Les emprunts

Au 31 décembre 2014, la dette du département s'élève à 1 401 M€, soit une hausse de 3,1 % (1 358M€ en au 31/12/2013).

Conformément à la stratégie de gestion de la dette, la répartition entre les prêts à taux variable et taux fixe a continué à évoluer en 2014 pour passer de 26,8 % à 29,9 % de taux fixe.

	Encours total	Encours à Taux Fixe	Encours à Taux Variable
	1 401 M€	982M€	419M€
En %	100 %	29,9 %	70,1 %



Les emprunts mobilisés en 2014, pour un montant de 165 M€ (contre 210M€ en 2013), se décomposent comme suit :

- Utilisation du contrat réalisé auprès de Deutsche Pfandbriefbank (contrat signé le 03/09/2013) pour un montant de 80 M€ :
  - Tirage de 20 M€ sur 15 ans à taux fixe (3,695 %) avec une consolidation au 06/01/2014
  - Tirage de 30 M€ sur 15 ans à taux variable Euribor 3 Mois + Marge de 1,8 % avec une consolidation au 23/05/2014
- Emprunt de 5 M€ auprès de la Société Générale sur 15 ans à taux fixe 2,97 %, le 27/05/2014
- Emprunt de 40 M€ auprès de la Caisse d'épargne/Crédit Foncier de France, le 30/05/2014
  - 10 M€ sur 20 ans sur Euribor 6 mois + Marge de 1,41 %
  - 30 M€ sur 15 ans à taux fixe 3,3 %
- Utilisation du contrat réalisé auprès de BNP Paribas (contrat signé le 01/12/2011) pour un montant de 20 M€ :
  - Tirage de 16 M€ sur 12 ans à taux variable Euribor 3 Mois + 1,2 %, le 07/11/2014
- Emprunt de 9 M€ auprès de La Banque Postale sur 15 ans à taux fixe 2,33 %, le 10/11/2014
- Emprunt de 20 M€ auprès d'Arkéa sur 15 ans à taux fixe 2,34 %, le 25/11/2014
- Emprunt de 10 M€ auprès du Crédit Agricole sur 20 ans à taux variable Euribor 3 Mois + 1,22 %, le 05/12/2014
- Utilisation du contrat réalisé auprès de la Caisse d'épargne (contrat signé le 27/12/2010) pour un montant de 50 M€ :
  - Tirage de 12 M€ sur 16 ans à taux variable Euribor 1 Mois + 0,48 %, le 18/12/2014
- Utilisation du contrat réalisé auprès de La Banque Postale (contrat signé le 16/05/2014) pour un montant de 50 M€ :
  - Tirage de 3 M€ sur 15 ans à taux variable Euribor 12 Mois + 1,23 %, le 28/12/2014.

## 2.5. La trésorerie

Pour limiter la progression de l'ensemble des frais financiers, la gestion quotidienne de trésorerie est un impératif.

Elle dispose pour cela de deux types d'outils :

- les lignes de trésorerie, qui permettent de répondre aux besoins quotidiens de trésorerie et constituent, à cet égard, une sécurité pour faire face au décalage entre le paiement des dépenses et l'encaissement des recettes ;
- la dette dite « revolving » composée de contrats à capital ajustable.

Le Département a disposé en 2014 de :

- quatre lignes de trésorerie, pour un montant total de 160 M€ (La Banque Postale : 70M€, Société Générale : 20 M€, Arkéa : 30M€, Crédit Agricole : 40 M€).
- cinq contrats dits « revolving » pour un montant de 160,6 M€ (avec les partenaires bancaires)



suivants : Dexia, Crédit Foncier de France, Société Générale et Crédit Agricole).

En 2014, le coût d'utilisation des lignes de trésorerie et des contrats revolving du département s'est élevé à 1,9 M€.

### 3<sup>ème</sup> partie : L'EXECUTION DES DEPENSES PAR POLITIQUES PUBLIQUES

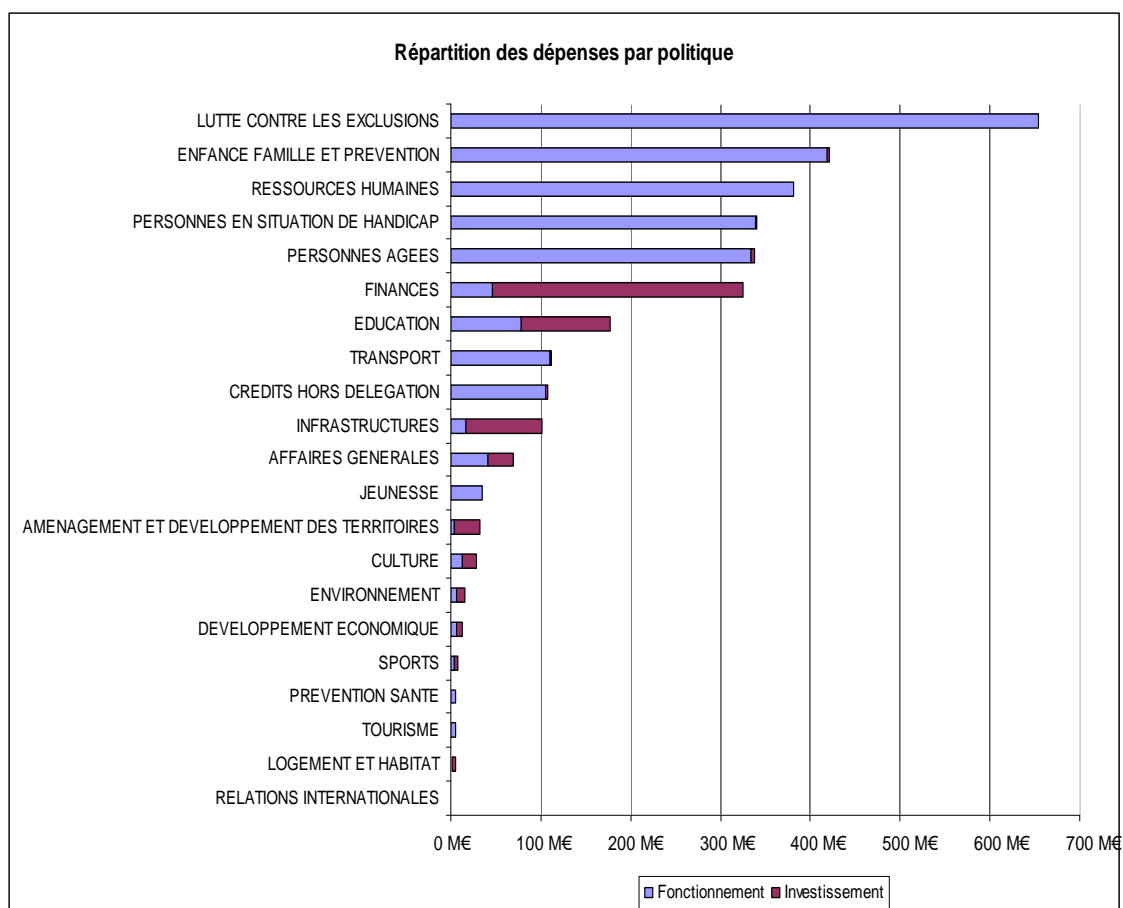
En 2014, le Département a consacré 3 173,7 M€ à la réalisation de ses politiques dont 2 608,1 M€ en fonctionnement, soit 2,8 % de plus qu'en 2013, et 565,7 M€ en investissement, dont 287,4M€ hors dette, contre 331,6 M€ auCA 2013.

Le tableau ci-après présente l'exécution des différentes politiques publiques départementales.

	Fonctionnement				Investissement			
	2014				2014			
	BP	Voté	Réalisé	Taux réalisation	BP	Voté	Réalisé	Taux réalisation
RELATIONS INTERNATIONALES	1,1	1,2	1,1	90,1%				
LOGEMENT ET HABITAT	1,0	1,0	0,8	81,7%	6,8	4,7	4,4	93,8%
TOURISME	5,3	5,2	5,0	96,7%	1,3	1,1	0,6	54,7%
PREVENTION SANTE	6,9	7,7	5,7	74,3%	0,0	0,0	0,0	0,0%
SPORTS	4,0	4,7	3,9	82,1%	3,5	4,2	4,2	100,0%
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	6,0	6,4	6,3	98,4%	6,3	10,1	6,0	59,4%
ENVIRONNEMENT	8,0	7,6	7,0	92,2%	13,8	11,4	8,0	70,2%
CULTURE	14,8	14,7	13,1	89,0%	17,2	18,4	15,1	82,5%
AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES	4,5	4,8	3,9	81,5%	24,8	31,0	27,6	89,0%
JEUNESSE	36,5	35,6	34,7	97,5%	0,2	0,2	0,0	0,0%
AFFAIRES GENERALES	45,0	46,0	41,6	90,4%	43,0	43,3	28,1	64,8%
INFRASTRUCTURES	23,6	24,9	16,9	67,9%	121,1	120,6	84,1	69,7%
CREDITS HORS DELEGATION	108,2	108,4	105,6	97,4%	15,9	8,8	2,7	30,7%
TRANSPORTS	123,7	123,5	110,4	89,4%	2,3	2,2	1,2	54,8%
EDUCATION	80,3	80,7	77,8	96,4%	133,1	136,1	99,3	73,0%
FINANCES	33,0	60,9	45,9	75,4%	523,3	596,4	279,0	46,8%
PERSONNES AGEES	323,5	334,9	334,4	99,9%	6,0	6,0	2,8	47,2%
PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP	335,8	340,6	339,5	99,7%	0,6	0,6	0,3	54,1%
RESSOURCES HUMAINES	390,1	387,5	381,5	98,4%	0,0	0,0	0,0	0,0%
ENFANCE FAMILLE ET PREVENTION	431,9	419,9	419,3	99,9%	3,0	3,0	1,7	57,9%
LUTTE CONTRE LES EXCLUSIONS	627,5	654,1	653,6	99,9%	0,9	0,9	0,5	53,5%
<b>Total :</b>	<b>2610,7</b>	<b>2670,2</b>	<b>2608,1</b>	<b>97,7%</b>	<b>922,9</b>	<b>999,1</b>	<b>565,7</b>	<b>56,6%</b>

Globalement, le taux de réalisation s'établit à 97,7 % en fonctionnement et 72 % en investissement hors dette.

Le graphique ci-après permet de prendre la mesure de la répartition des dépenses réalisées.



Dans les développements qui suivent, les tableaux repris par délégation des Vice-Présidents s'entendent hors frais de personnel. Les frais de personnel sont regroupés sous la délégation « Ressources Humaines et dialogue social ». Toutefois, certaines délégations peuvent inclure les frais de personnel afin de donner une vision plus complète :

- soit du périmètre (c'est le cas de la délégation Enfance, famille et prévention qui comprend les dépenses liées aux assistants familiaux) ;
- soit du coût d'une politique. Il s'agit des politiques relatives aux personnes âgées, aux personnes en

situation de handicap, aux collègues, à la voirie et au Revenu de Solidarité Active (RSA).

### **1. Transports et infrastructures**

Le budget 2014 en faveur des transports et des infrastructures s'est élevé à 271,2 M€, dont 148,3 M€ en fonctionnement et 122,9 M€ en investissement. Il a été exécuté à hauteur de 212,6 M€, soit 78,4 % des crédits ouverts 2014. Cette politique a représenté globalement près de 6,7 % des dépenses du Département et près du tiers des dépenses d'investissement hors dette en 2014.

#### **Fonctionnement**

Politique dominante	CA 2 013	BP 2014	Voté 2014	CA 2014	Taux réalisation 2014
INFRASTRUCTURES	24,2	23,6	24,9	16,9	67,9%
TRANSPORTS	112,6	123,7	123,5	110,4	89,4%
<b>TOTAL</b>	<b>136,7</b>	<b>147,3</b>	<b>148,3</b>	<b>127,3</b>	<b>85,8%</b>

#### **Investissement**

Politique dominante	CA 2 013	BP 2014	Voté 2014	CA 2014	Taux réalisation 2014
INFRASTRUCTURES	108,5	121,1	120,6	84,1	69,7%
TRANSPORTS	1,6	2,3	2,2	1,2	54,8%
<b>TOTAL</b>	<b>110,0</b>	<b>123,3</b>	<b>122,9</b>	<b>85,3</b>	<b>69,4%</b>

Les infrastructures ont globalement consommé 100,9 M€ dont 84,1M€ en investissement, soit 69,4 % des crédits ouverts.

Les investissements réalisés ont permis principalement de reconstruire les chaussées dégradées et d'aménager les voies pour améliorer la sécurité tant des automobilistes que des cyclistes et des piétons. Près de 80 M€ ont été consacrés en 2014 au plan routier départemental adopté en 2010.

Parmi les grands projets réalisés ou initiés au cours de l'année 2014, peuvent notamment être mentionnés, le doublement de la RD 70 sur le territoire des communes de Petite Forêt et Raismes, la mise en « deux fois deux voies » de la RD 642 sur les secteurs de Borre et Pradelles et Méteren, l'échangeur de Babylone et la pose de protections phoniques sur le territoire de Villeneuve d'Ascq.

Par ailleurs il convient de noter la création des aires suivantes destinées au covoiturage : Petite Synthe, Quaedypre et Méteren.

En 2014, le fonctionnement de la politique Infrastructures s'est élevé à 16,9 M€, soit 30 % de moins qu'en 2013. Cette évolution résulte essentiellement de la diminution des crédits liés à la viabilité hivernale (3,5 M€), contre 12,7 M€ au CA 2013, soit -72 %.

Par ailleurs et conformément aux compétences fixées par la loi, le Département a assuré le transport routier interurbain de voyageurs pour les scolaires et l'ensemble des usagers, amélioré l'accessibilité de son réseau et financé le transport des élèves et étudiants en situation de handicap.

Au-delà de ses obligations, le Département a aussi mis en œuvre des politiques volontaristes telles que le financement de pôles d'échanges afin de développer, à travers l'intermodalité, l'usage du transport collectif.

Globalement, 111,6 M€ ont été consommés au titre des transports en 2014 contre 114,2 M€ en 2013, dont 110,4 M€ en fonctionnement.

La gestion du réseau Arc en Ciel, réseau départemental de transport collectif, est assurée par quatre délégations de service public correspondant à quatre périmètres : Flandres, Pévèle-Weppes, Cambrésis et Avesnois. Après une forte progression des dépenses de fonctionnement entre 2010 et 2012 celles-ci se sont stabilisées en 2013 (73,2 M€) et représentent 75M€ en 2014.

Par ailleurs, 35 M€ sont consacrés en 2014 aux transports scolaires, hors réseau Arc en Ciel. Il s'agit essentiellement :

- du reversement de la DGF liée à la prise en charge des lycéens urbains par les autorités organisatrices de transport urbain ;
- du transport des élèves et étudiants en situation de handicap, soit plus de 3 000 élèves transportés en 2014 pour un montant de 14,0 M€ ;
- de la prise en charge de la gratuité du transport des collégiens dans les périmètres urbains (12,6 M€).

## 2. Enfance, famille et jeunesse

Le budget 2014 en faveur de l'enfance, de la famille et de la jeunesse s'est élevé à 458,6 M€. Il a été exécuté à plus de 99 %, soit 455,7 M€. Cette politique a représenté 14,4 % des dépenses globales du Département et près de 17,4 % des dépenses de fonctionnement en 2014.

### Fonctionnement

Politique dominante	CA 2 013	BP 2014	Voté 2014	CA 2014	Taux réalisation 2014
ENFANCE FAMILLE ET PREVENTION	419,8	431,9	419,9	419,3	99,9%
JEUNESSE	34,9	36,5	35,6	34,7	97,5%
<b>TOTAL</b>	<b>454,8</b>	<b>468,4</b>	<b>455,4</b>	<b>454,0</b>	<b>99,7%</b>

### Investissement

Politique dominante	CA 2 013	BP 2014	Voté 2014	CA 2014	Taux réalisation 2014
ENFANCE FAMILLE ET PREVENTION	2,5	3,0	3,0	1,7	57,9%
JEUNESSE	0,2	0,2	0,2	0,0	0,0%
<b>TOTAL</b>	<b>2,7</b>	<b>3,2</b>	<b>3,2</b>	<b>1,7</b>	<b>54,3%</b>

Sur 455,7 M€ de réalisations, 454M€ l'ont été au titre du fonctionnement et 1,7 M€ de l'investissement.

La protection de l'enfance a mobilisé l'essentiel des crédits, à savoir 411,8 M€, dont 410,5M€ en fonctionnement et 1,3 M€ en investissement.

Le Département a la responsabilité de mettre en œuvre une politique de protection de l'enfance. Elle s'exerce, soit par une intervention à domicile, soit dans le cadre d'un accueil physique des enfants.

Ainsi plus de 21 000 enfants et jeunes majeurs ont

bénéficié au 31 décembre 2014 d'une mesure de protection de l'enfance.

Plus de 10 000 enfants sont accueillis par le service de l'aide sociale à l'enfance (ASE), soit en établissement, pour environ 5 000 jeunes, soit chez les 2 700 assistants familiaux qui accueillent dans le cadre de la protection de l'enfance près de 6 000 enfants.

En 2014, les dépenses consacrées à l'accueil en établissement ont été de 211,2 M€. Elles se sont stabilisées par rapport à 2013. Les dépenses liées à l'accueil familial s'élèvent à 142,6 M€ en 2014 et sont en légère progression (+1,8 %), essentiellement liée à la hausse du SMIC.

La protection maternelle et infantile (PMI) vise à améliorer l'offre d'accueil de la petite enfance et à soutenir la parentalité. Cette politique publique obligatoire a mobilisé 3,8 M€ en fonctionnement et 0,4 M€ en investissement, soit un total de 4,2 M€.

Enfin, la politique Jeunesse, qui est une politique volontariste destinée à soutenir, responsabiliser et valoriser les jeunes nordistes de 11 à 25 ans, a mobilisé en 2014 près de 35 M€, pour l'essentiel en fonctionnement.

#### **Fonctionnement**

Politique dominante	CA 2 013	BP 2014	Voté 2014	CA 2014	Taux réalisation 2014
AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES	4,6	4,5	4,8	3,9	81,5%
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	6,3	6,0	6,4	6,3	98,4%
<b>TOTAL</b>	<b>10,8</b>	<b>10,5</b>	<b>11,1</b>	<b>10,1</b>	<b>91,2%</b>

#### **Investissement**

Politique dominante	CA 2 013	BP 2014	Voté 2014	CA 2014	Taux réalisation 2014
AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES	21,0	24,8	31,0	27,6	89,0%
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	1,4	6,3	10,1	6,0	59,4%
<b>TOTAL</b>	<b>22,4</b>	<b>31,1</b>	<b>41,1</b>	<b>33,6</b>	<b>81,8%</b>

Pour ce qui concerne le développement économique, le montant des dépenses 2014 s'est établi à 12,3 M€, hors budgets annexes des ruches.

En matière de **politique agricole** (3,1 M€), en application de la loi du 25 février 2005 relative au développement des territoires ruraux, le Département assure, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2006, la pleine compétence en matière d'aménagement foncier.

#### **4. Développement durable, environnement et politique de l'eau**

Le budget 2014 en faveur du développement durable, de l'environnement et de l'eau s'est élevé à 19,0 M€, dont 7,6 M€ en fonctionnement et 11,4 M€ en investissement. Il

### **3. Aménagement des territoires, développement économique et développement rural**

Le budget 2014 en faveur de l'aménagement du territoire, du développement économique et du développement rural s'est élevé à 52,2 M€, dont 11,1 M€ en fonctionnement et 41,1 M€ en investissement. Il a été exécuté à hauteur de 83,8 % avec 43,7 M€.

Au-delà des crédits inscrits au titre de cette délégation, la démarche « contrat de territoires » vise à conclure des contrats d'aménagement et de développement durables pour chaque territoire du Département. Cette politique ne dispose pas de budget propre, car les différentes actions sont financées au travers des budgets des différentes directions thématiques.

**Les fonds d'intervention pour l'aménagement du territoire** constituent le principal poste de dépenses soit 23,9 M€ en investissement pour 2014. Il s'agit principalement du Fonds Départemental d'Aménagement du Nord (FDAN) Aménagement local, qui a mobilisé 10,8 M€ en 2014, qui contribue à aménager l'ensemble du territoire d'une manière durable et harmonieuse, et du Fonds Départemental de Solidarité Territoriale (5,0 M€ en 2014), qui permet d'exprimer la solidarité du Département aux communes de moins de 5 000 habitants.

a été exécuté à hauteur de 79 %, avec 15,0 M€ consommés, dont 8 M€ en investissement.

Cette politique s'articule autour de cinq priorités : les espaces naturels sensibles, la politique de l'eau, le boisement, la gestion des déchets et l'agenda 21 départemental.

Le schéma directeur des espaces naturels sensibles, adopté fin 2011, fixe pour dix ans les grandes orientations du Département dans ces différentes compétences.

Les dépenses réalisées en 2014 au titre des espaces naturels sensibles s'élèvent à 5,5 M€ en fonctionnement et 2,5 M€ en investissement. A ces dépenses doivent être

ajoutées les dépenses des autres thématiques concourant aux espaces naturels sensibles.

La politique de l'eau permet au Département de mener une action sur le long terme visant à aider les collectivités locales à se mettre en conformité avec la directive cadre

sur l'eau. En 2013, le Département a consacré 5 M€ à cette politique, essentiellement en investissement (4,3 M€).

La politique de boisement et des jardins familiaux est menée en collaboration avec l'ensemble des partenaires du Département. Les dépenses s'élèvent à 1,7 M€ en 2014.

### Fonctionnement

Politique dominante	CA 2 013	BP 2014	Voté 2014	CA 2014	Taux réalisation 2014
ENVIRONNEMENT	7,8	8,0	7,6	7,0	92,2%

### Investissement

Politique dominante	CA 2 013	BP 2014	Voté 2014	CA 2014	Taux réalisation 2014
ENVIRONNEMENT	11,5	13,8	11,4	8,0	70,2%

### 5. Personnes en situation de handicap

Au titre de la loi du 11 février 2005, le Département du Nord contribue à une meilleure intégration des personnes en situation de handicap et participe à la mise en œuvre du droit à compensation défini par la loi. Le Département est devenu responsable de la prestation de compensation du handicap (PCH) et il contribue, avec l'ensemble des partenaires du groupement d'intérêt public,

au fonctionnement de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH).

Le budget 2014 consacré aux personnes en situation de handicap s'est élevé à 341,1 M€, dont 340,6 M€ en fonctionnement et 0,6 M€ en investissement. Il a été consommé à hauteur de 99,6 %, soit 10,7 % des dépenses globales du Département et 13 % de ses dépenses de fonctionnement en 2014.

### Fonctionnement

Politique dominante	CA 2 013	BP 2014	Voté 2014	CA 2014	Taux réalisation 2014
PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP	331,0	335,8	340,6	339,5	99,7%

### Investissement

Politique dominante	CA 2 013	BP 2014	Voté 2014	CA 2014	Taux réalisation 2014
PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP	0,4	0,6	0,6	0,3	54,1%

En 2014, les dépenses de fonctionnement s'établissent à 340,6 M€, contre 331 M€ en 2013.

Les dépenses de fonctionnement portent essentiellement sur :

- les dépenses d'aide sociale : 240,4 M€, soit plus de 70 % des dépenses ;

Il s'agit essentiellement des dépenses d'hébergement. Plus de 5 000 personnes sont accueillies en établissement, dont près de plus de 670 dans un établissement en Belgique. De plus, 36 places d'hébergement ont été

ouvertes et tarifées en 2014 et 15 places ont été transformées.

- les allocations individuelles, pour un montant de 92,6 M€, soit une diminution de 7,7 %.

Les allocations individuelles sont la prestation de compensation du handicap (PCH) et l'allocation compensation tierce personne (ACTP).

En 2014, la dépense au titre de la PCH s'est élevée à 72,6 M€, en diminution de 7,85 %. Cette baisse s'explique par la révision du mode de gestion en 2014,

avec la mise en place le paiement direct de la PCH aux services prestataires. De fait, seulement 11 mois ont été payés sur l'année.

La PCH a été versée à plus de 9 000 bénéficiaires en 2014. Elle est accordée, sur la base d'une évaluation sociale et médico-sociale, par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées rattachée à la MDPH (succédant aux COTOREP et CDES).

La montée en charge de la MDPH, à la suite notamment du plan de soutien mis en œuvre par le Département, s'est traduite par un afflux de dossiers dans les services départementaux et donc par une augmentation des dépenses qui couvrent parfois pour la PCH des périodes antérieures.

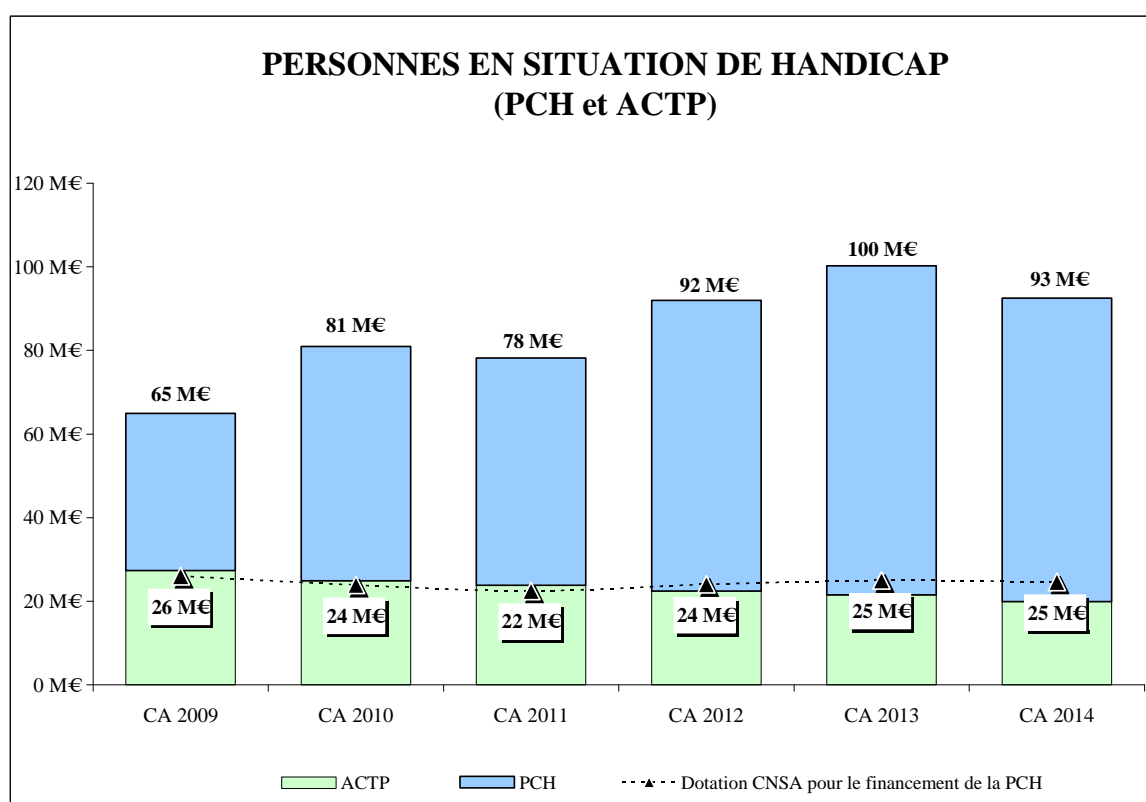
La loi prévoit pour les bénéficiaires de l'ACTP un droit d'option entre la PCH et l'ACTP. Si la loi exclut l'octroi de

nouvelles ACTP depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2006, elle n'a pas prévu de date butoir pour mettre fin aux allocations compensatrices accordées avant le 1<sup>er</sup> janvier 2006.

En 2014, plus de 3 000 personnes bénéficiaient encore de l'ACTP, pour un montant global de 20 M€.

Le graphique ci-dessous présente l'évolution, sur la période 2009-2014, des dépenses en faveur des personnes en situation de handicap. La progression de la PCH n'est compensée, ni par une diminution dans les mêmes proportions de l'ACTP, ni par le concours de la CNSA (24,6 M€ en 2014).

Le taux de compensation de la PCH s'est amélioré de 2,2 points entre 2013 et 2014 (33,9 % en 2014). La charge non compensée en 2014 au titre de la PCH s'établit à 48 M€ :



## 6. Education

Le budget 2014 en faveur de l'éducation s'est élevé globalement à plus de 216,7 M€, dont 80,7 M€ en fonctionnement et 136,1 M€ en investissement. Les dépenses réalisées s'élèvent à 177,1 M€ et représentent 5,6 % des dépenses globales du Département.

Les dépenses réalisées en section de fonctionnement

sont en hausse par rapport à 2013 (+1,8 %) et se sont établies à 77,8 M€, soit un taux de réalisation de près de 96,4 %.

Les dépenses d'investissement ont atteint 99,3 M€, avec un taux de réalisation de près de 73 % et représentent plus du tiers des investissements hors dette du Département.

## Fonctionnement

Politique dominante	CA 2 013	BP 2014	Voté 2014	CA 2014	Taux réalisation 2014
EDUCATION	76,4	80,3	80,7	77,8	96,4%

## Investissement

Politique dominante	CA 2 013	BP 2014	Voté 2014	CA 2014	Taux réalisation 2014
EDUCATION	118,3	133,1	136,1	99,3	73,0%

Les dépenses de fonctionnement des collèges publics représentent 31,9 M€ en 2014, contre 31,5M€ en 2013. La majeure partie de ces dépenses résulte des **dotations versées aux collèges publics** afin de leur permettre de faire face aux charges de fonctionnement qui leur incombent (dépenses de viabilisation, dépenses d'entretien, dépenses administratives...).

Le montant des dépenses en faveur du fonctionnement des **collèges privés** s'est établi à 27,8 M€ en 2014 contre 25,7 M€ en 2013.

En 2014, les collèges de Nieppe, Maxime Deyts à Bailleul, Saint Exupéry à Hellemmes, Gernez Rieux à Ronchin, Simone de Beauvoir à Villeneuve d'Ascq ont été livrés. Par ailleurs, le collège Eugène Thomas à Le Quesnoy a été mis en chantier.

### 7. Sports, tourisme et vie associative

Le budget 2014 en faveur des sports, du tourisme et de la vie associative s'est élevé à 15,2 M€, dont 9,9M€ en fonctionnement et 5,3 M€ en investissement. Il a été exécuté à hauteur de 90 %.

## Fonctionnement

Politique dominante	CA 2 013	BP 2014	Voté 2014	CA 2014	Taux réalisation 2014
SPORTS	3,4	4,0	4,7	3,9	82,1%
TOURISME	5,2	5,3	5,2	5,0	96,7%
<b>TOTAL</b>	<b>8,6</b>	<b>9,3</b>	<b>9,9</b>	<b>8,9</b>	<b>89,8%</b>

## Investissement

Politique dominante	CA 2 013	BP 2014	Voté 2014	CA 2014	Taux réalisation 2014
SPORTS	3,8	3,5	4,2	4,2	100,0%
TOURISME	0,8	1,3	1,1	0,6	54,7%
<b>TOTAL</b>	<b>4,6</b>	<b>4,8</b>	<b>5,3</b>	<b>4,8</b>	<b>90,5%</b>

13,7 M€ ont été consommés en 2014, soit le même niveau qu'en 2013 (13,2 M€), dont 8M€ en faveur du sport et de la vie associative et 5,6 M€ pour le tourisme.

La politique de **financement d'équipements sportifs** a mobilisé 4,1 M€, principalement pour la construction et la rénovation de salles de sport, ainsi que pour le financement du vélodrome couvert régional de Roubaix (0,2 M€).

Le **sport de proximité** présente un niveau de dépenses à hauteur de 2 M€. La majeure partie de ces dépenses a permis, d'une part, d'accompagner certaines ligues et comités départementaux, et d'autre part, de subventionner des manifestations sportives. Le Département encourage ainsi 79 disciplines. Le pass'sport en Nord participe à ce dispositif.

Dans le cadre du **sport scolaire**, les associations et sections sportives des collèges ont bénéficié de 0,7 M€.

Le **sport de haut niveau** a bénéficié de financements à hauteur de 1 M€ de subventions.

Enfin, concernant la **politique en faveur du tourisme**, les 5,6 M€ consommés ont bénéficié à hauteur de :

- 2,3 M€ au Val Joly ;
- 3,3 M€ au développement de l'offre touristique.

#### 8. Qualité du service public départemental et finances

Le budget 2014 voté en faveur de la qualité du service public départemental s'est élevé à 746,7 M€, dont 106,9 M€ en fonctionnement et 639,8M€ en investissement.

Il a été exécuté à hauteur de 52,8 %, ce chiffre global renvoyant à des taux de réalisation très différenciés entre fonctionnement (81,8 %) et investissement (48 %) du fait de la diversité des champs couverts par ce budget, tant par la nature des dépenses que par leur volume.

Aussi pour appréhender au plus juste ce budget, il convient de le répartir en deux secteurs :

- **les affaires générales** regroupent toutes les

#### Fonctionnement

Politique dominante	CA 2 013	BP 2014	Voté 2014	CA 2014	Taux réalisation 2014
AFFAIRES GENERALES	44,1	45,0	46,0	41,6	90,4%

#### Investissement

Politique dominante	CA 2 013	BP 2014	Voté 2014	CA 2014	Taux réalisation 2014
AFFAIRES GENERALES	34,2	43,0	43,3	28,1	64,8%

- **les finances** qui retracent toutes les opérations relevant de la gestion financière au sens propre du terme.

324,9 M€ ont été consommés, avec :

- 279 M€ d'opérations financières en investissement, dont 121,7 M€ de remboursement du capital des emprunts, le reste étant lié à la gestion active de la dette et donnant lieu à une recette équivalente ;
- 26,5 M€ d'opérations financières en fonctionnement, dont 24,6 M€ de charge d'intérêt ;
- 18 M€ au titre du prélèvement du fond de

dépenses qui concourent au bon fonctionnement courant de l'administration du Département et à la préservation du patrimoine : les achats, les affaires juridiques, les déplacements, les fluides, l'informatique, les locations, la maintenance et le petit entretien, les prestations diverses et les services généraux administratifs, des domaines éducatif, social et de la voirie. Les dépenses de fonctionnement des affaires générales s'établissent à 41,6 M€ et sont en diminution de 5,8 % par rapport à 2013. Les dépenses d'investissement s'élèvent à 28,1 M€ et ont diminué, elles aussi, de 17,8 % par rapport à 2013.

Les achats ont mobilisé 13,2 M€, essentiellement en fonctionnement. L'informatique a donné lieu à des dépenses de 12,8 M€, dont 5,8M€ en fonctionnement et 7 M€ en investissement. Les déplacements s'élèvent à 4,3 M€ imputés en fonctionnement. Enfin, 32,3M€ ont été mobilisés sur les services généraux.

Un effort de maîtrise des frais de structure (achats et services généraux) a été poursuivi globalement en fonctionnement permettant de diminuer la dépense, malgré la hausse structurelle des fluides et carburants.

En investissement, les dépenses des services généraux se sont élevées à 19,6 M€. En 2014, ont été livrées l'UTPAS de Sin le Noble, Guesnain, Aniche, l'UTPAS de Tourcoing Mouvaux ainsi que le CER et la subdivision de Trélon.

solidarité créé dans le cadre du pacte de confiance et de responsabilité.

- 1,4 M€ de prélèvement en faveur du fonds de péréquation des DMTO.

La charge des intérêts de la dette est restée stable entre 2013 et 2014, ce qui est lié à la composition de l'encours de dette (70 % de taux variables au 31/12/2014) et à des taux d'intérêts particulièrement bas en 2014.

En ce qui concerne le fonds de péréquation des DMTO, le Département est demeuré faiblement contributeur (1,4 M€ en 2014, 1M€ en 2013) et fortement bénéficiaire (8,9 M€), soit un gain net de 7,5M€ pour 2014.



**Fonctionnement**

Politique dominante	CA 2 013	BP 2014	Voté 2014	CA 2014	Taux réalisation 2014
FINANCES	24,9	33,0	60,9	45,9	75,4%

**Investissement**

Politique dominante	CA 2 013	BP 2014	Voté 2014	CA 2014	Taux réalisation 2014
FINANCES	275,1	523,3	596,4	279,0	46,8%

**9. Culture**

En 2014 le budget voté en faveur de la culture s'est élevé à 33,1 M€, dont 14,7M€ en fonctionnement

et 18,4 M€ en investissement. Il a été exécuté à hauteur de 28,3 M€ soit 85,4 % des crédits ouverts. Cette politique a représenté 0,9 % des dépenses globales du Département.

**Fonctionnement**

Politique dominante	CA 2 013	BP 2014	Voté 2014	CA 2014	Taux réalisation 2014
CULTURE	15,5	14,8	14,7	13,1	89,0%

**Investissement**

Politique dominante	CA 2 013	BP 2014	Voté 2014	CA 2014	Taux réalisation 2014
CULTURE	15,3	17,2	18,4	15,1	82,5%

Les crédits consommés en 2014 se répartissent de la manière suivante :

- 3,6 M€ en faveur du développement de la lecture publique ;
- 9,9 M€ pour les équipements culturels départementaux ;
- 6,6 M€ au service du patrimoine culturel et historique ;
- 7,4 M€ pour le soutien à la vie culturelle ;
- 0,9 M€ pour la renommée du Nord.

**Fonctionnement**

Politique dominante	CA 2 013	BP 2014	Voté 2014	CA 2014	Taux réalisation 2014
RESSOURCES HUMAINES	374,2	390,1	387,5	381,5	98,45%

L'évolution constatée entre 2014 et 2013 (7,3 M€, soit + 2 %) est essentiellement liée au Glissement Vieillesse Technicité (estimé à 6,1 M€, soit 1,7 %) et aux mesures réglementaires, principalement l'augmentation de la participation employeur dans la mutuelle santé et

**10. Ressources humaines et dialogue social**

Le budget 2014 en faveur des ressources humaines et du dialogue social s'est établi à 387,5 M€, exclusivement en fonctionnement. Il a été exécuté à hauteur de 98,4 % avec un total de 381,5 M€ soit 12 % des dépenses globales du Département.

L'essentiel des crédits a été consacré aux dépenses salariales avec 375,7 M€ contre 366,3M€ en 2013, soit une augmentation de 2,6 %. Il convient d'ajouter 1,8 M€ pour les services au personnel, 2,4 M€ pour la formation et 1,6 M€ pour les autres charges de ressources humaines.

prévoyance (2,6 M€) et différentes mesures de reclassement indiciaire (3,4 M€).

La progression très contenue de la masse salariale est liée essentiellement à la maîtrise des effectifs.

**11. Logement et habitat**

Le budget 2014 alloué au logement et à l'habitat était de 5,7 M€ (1M€ en section de fonctionnement et 4,7M€ en

section d'investissement). Il a été exécuté à hauteur de 81,7 % en fonctionnement, avec 0,8 M€, et 93,8 % en investissement, avec 4,4 M€.

**Fonctionnement**

Politique dominante	CA 2 013	BP 2014	Voté 2014	CA 2014	Taux réalisation 2014
LOGEMENT ET HABITAT	0,9	1,0	1,0	0,8	81,7%

**Investissement**

Politique dominante	CA 2 013	BP 2014	Voté 2014	CA 2014	Taux réalisation 2014
LOGEMENT ET HABITAT	4,4	6,8	4,7	4,4	93,8%

Les dépenses réalisées en 2014 portent sur le développement et l'amélioration de l'offre locative sociale avec la convention PARTENORD, l'amélioration du parc privé dégradé (OPAH), le soutien au logement des jeunes agriculteurs, le soutien aux associations spécialisées et la lutte contre la précarité énergétique.

Sur ce dernier point, l'année 2014 marque la finalisation de l'élaboration du nouveau dispositif « Nord Energie Solidarité » (NES) par l'approbation d'une délibération cadre.

Le département développe également des projets structurants dont le Plan Départemental de l'Habitat (PDH), l'appel à projet pour les communes rurales, la lutte ou le foncier social.

**12. Solidarité et lutte contre les exclusions**

Le budget 2014 dédié à la solidarité et à la lutte contre les exclusions s'est élevé à 655 M€, dont 654,1M€ en fonctionnement et 0,9 M€ en investissement. Il a été consommé à hauteur de 654,1 M€ soit 99,9 %. Cette politique représente le premier poste de dépenses du Département, et représente à elle seule plus de 20 % des dépenses globales du Département et près du quart des dépenses de fonctionnement.

Ces dépenses sont en constante évolution et ont progressé de 5,4 % en 2014, soit 33,3 M€.

**Fonctionnement**

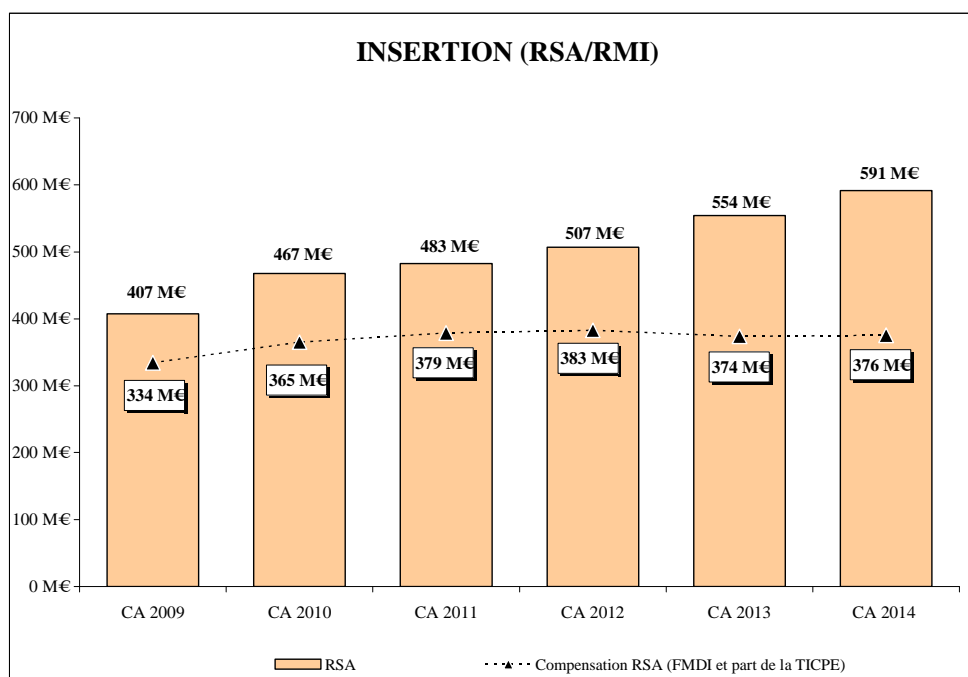
Politique dominante	CA 2 013	BP 2014	Voté 2014	CA 2014	Taux réalisation 2014
LUTTE CONTRE LES EXCLUSIONS	619,4	627,5	654,1	653,6	99,9%

**Investissement**

Politique dominante	CA 2 013	BP 2014	Voté 2014	CA 2014	Taux réalisation 2014
LUTTE CONTRE LES EXCLUSIONS	1,0	0,9	0,9	0,5	53,5%

Cette très forte progression est liée à l'évolution du RSA de 6,7 %, soit 37 M€. Le nombre de foyers bénéficiaires

du RSA s'élève à 148 454 à fin 2014 et il a progressé de près de 7 000 foyers entre fin 2013 et fin 2014.



A cette progression du nombre de bénéficiaires s'ajoute une revalorisation de l'allocation au 1<sup>er</sup> janvier en fonction de l'inflation, ainsi qu'une revalorisation en septembre 2014 liées à la mise en œuvre du plan de lutte contre la pauvreté au niveau national.

Cependant, cette augmentation de 37 M€ du RSA ne reflète qu'une partie de l'augmentation réelle de la charge de cette allocation. En effet, faute de crédits ouverts suffisants, le Département n'a pu verser, à la Caisse d'Allocations Familiales du Nord, l'exhaustivité de la mensualité de Décembre 2014. Le solde de 19 M€ a été acquitté début 2015.

En 2014, la charge du RSA non compensé s'établit au CA à 215,9 M€ en hausse de 35,3 M€ par rapport à 2013.

Les autres dépenses de solidarité ont été de 17,8 M€ et

concernent essentiellement la mise en œuvre du droit au logement pour les Nordistes en difficulté (FSL,...)

Les dépenses en faveur de l'insertion des allocataires se sont légèrement infléchies (44,2 M€) soit - 4,2 % en regard de 2013 (46,2 M€).

### 13. Relations internationales et affaires européennes

Le budget de 1,2 M€ en faveur des relations internationales et affaires européennes a été exécuté à hauteur de 90,1 % avec 1,1 M€ consommés, soit :

- 1 M€ pour la coopération et la solidarité internationale ;
- 0,06 M€ pour les aides humanitaires ;
- 0,05 M€ pour les programmes européens.

### Fonctionnement

Politique dominante	CA 2 013	BP 2014	Voté 2014	CA 2014	Taux réalisation 2014
RELATIONS INTERNATIONALES	1,1	1,1	1,2	1,1	90,1%

### 14. Personnes âgées

Le budget 2014 dédié aux personnes âgées s'est élevé à 340,9 M€, dont 334,9 M€ en fonctionnement et 6 M€ en

investissement. Il a été consommé à hauteur de 337,3 M€ soit 98,9 %. Cette politique a représenté plus de 10 % des dépenses globales du Département en 2014 et 12,8 % des dépenses de fonctionnement.

## Fonctionnement

Politique dominante	CA 2 013	BP 2014	Voté 2014	CA 2014	Taux réalisation 2014
PERSONNES AGEES	317,2	323,5	334,9	334,4	99,9%

## Investissement

Politique dominante	CA 2 013	BP 2014	Voté 2014	CA 2014	Taux réalisation 2014
PERSONNES AGEES	5,0	6,0	6,0	2,8	47,2%

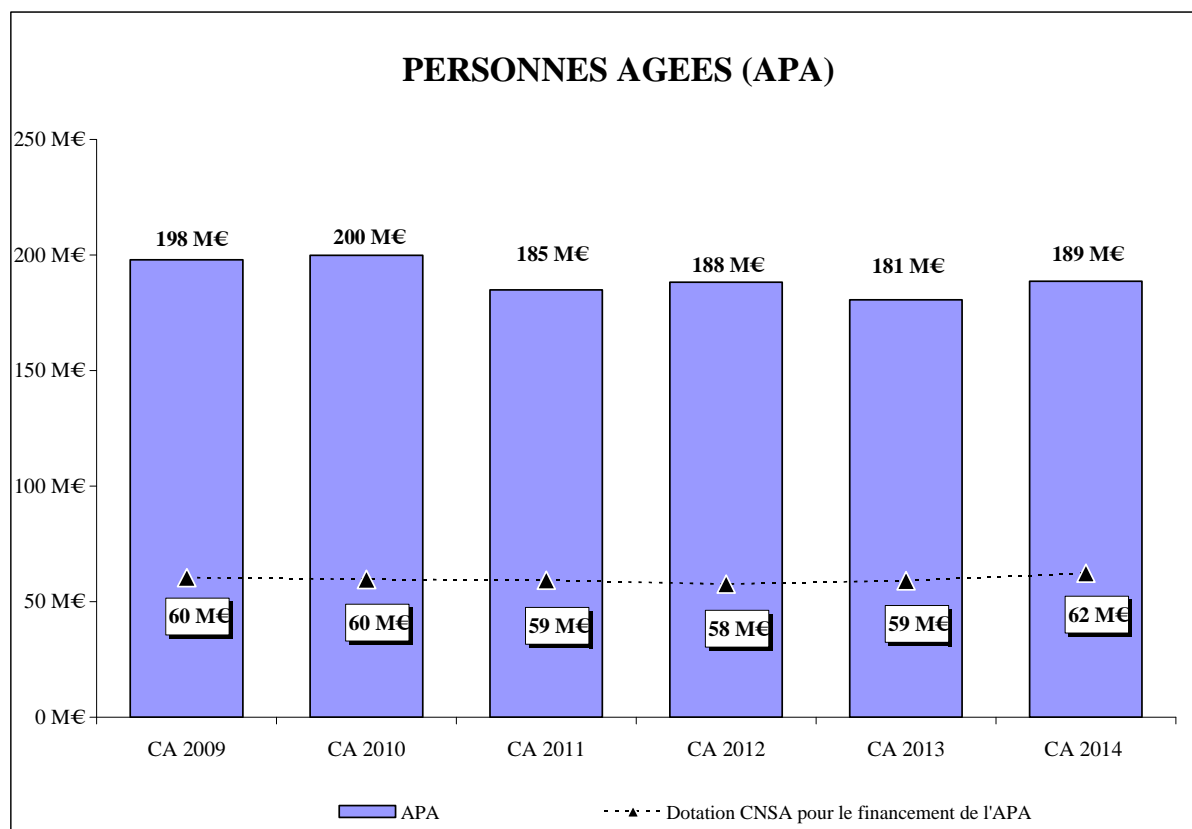
Par rapport à 2013, les dépenses de fonctionnement ont progressé de 17,2 M€ soit 5,4 %. En fonctionnement, deux secteurs ont connu une évolution significative :

- les dépenses d'aide sociale ont progressé de 9,1 M€ soit 7 % de hausse liée à l'augmentation des dépenses d'hébergement de 6,9 % ;
- les dépenses relatives à l'Allocation Personnalisée d'Autonomie ont augmenté de 7,9 M€ soit 4,4 % ;
- le montant des autres formes d'aides et des subventions a cru de 0,2 M€ soit 5,6 %.

L'aide sociale intègre les dépenses d'hébergement tant en établissement qu'en accueil familial. Une hausse de 1 % de la tarification en établissement a été votée par le Conseil Général en 2013. Les dépenses d'hébergement

s'élèvent globalement à 138 M€ en 2014. 5 900 personnes âgées ont été accueillies en établissement, 190 en familles d'accueil et 407 ont été maintenues à domicile.

Mise en place par la [loi n° 2001-647 du 20 juillet 2001](#) relative à la prise en charge de la perte d'autonomie des personnes âgées et à l'allocation personnalisée d'autonomie (APA), l'APA s'adresse aux personnes âgées de 60 ans ou plus, dont le niveau de dépendance justifie l'octroi d'une aide pour l'accomplissement des actes essentiels de la vie ou dont l'état nécessite une surveillance particulière, à domicile ou dans un établissement hébergeant des personnes âgées dépendantes. En 2014, près de 28 000 personnes sont bénéficiaires de l'APA à domicile et environ 18 000 de l'APA en établissement.



En investissement, les dépenses ont atteint 2,8 M€ et concernent essentiellement l'attribution de subventions à des établissements d'hébergement dans le cadre de la réhabilitation et de la construction.

### 15. Prévention et Santé

#### Fonctionnement

Politique dominante	CA 2 013	BP 2014	Voté 2014	CA 2014	Taux réalisation 2014
PREVENTION SANTE	5,9	6,9	7,7	5,7	74,3%

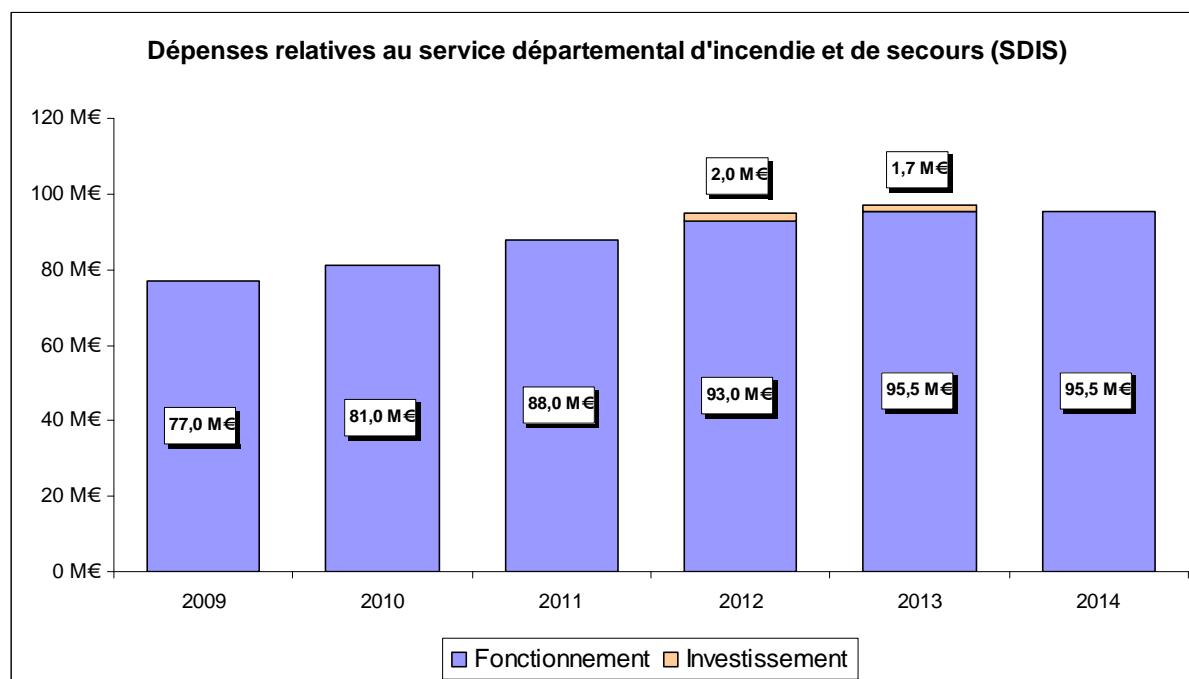
Les actions de prévention santé ont porté, en 2014, sur quatre axes principaux : l'accès aux soins, l'éducation à la santé, la prévention des addictions à l'alcool et au tabac, la prévention du SIDA et la lutte contre l'obésité.

En outre, l'année 2014 a été consacrée à la mise en œuvre des premières actions nouvelles issues du Plan

Départemental Santé Bien-être.

### 16. Service départemental d'incendie et secours (SDIS)

95,5 M€ ont été versés en 2014 au titre de la participation départementale au SDIS qui a évolué de 18,5 M€ depuis 2009.



4<sup>ème</sup> partie : LES BUDGETS ANNEXES

Les dépenses constatées au titre de l'exercice 2014 se sont élevées à 3,1 M€ et les recettes au même niveau. Le budget a donc été équilibré.

1. Le laboratoire départemental public

LABORATOIRE DEPARTEMENTAL	Investissement	Fonctionnement
Dépenses	710 598,45 €	2 367 158,56 €
Recettes	710 598,45 €	2 367 158,56 €
<i>dont participation du Département</i>	569 217,94 €	947 648,05 €
Résultat de l'exercice	0,00 €	0,00 €
Résultat reporté	0,00 €	0,00 €
Résultat cumulé	0,00 €	0,00 €
<b>Résultat global de clôture</b>	<b>0,00 €</b>	

2. Le café bleu du Forum départemental des Sciences

Le Café Bleu, point restauration du Forum des

Sciences, est comptabilisé en budget annexe. Le résultat reporté en investissement conduit à un résultat de clôture de 730,80 € en 2014.

CAFE BLEU du Forum des Sciences	Investissement	Fonctionnement
Dépenses	91,00 €	73 110,00 €
Recettes	0,00 €	73 110,00 €
<i>dont participation du Département</i>	0,00 €	28 525,54 €
Résultat de l'exercice	-91,00 €	0,00 €
Résultat reporté	821,80 €	0,00 €
Résultat cumulé	730,80 €	0,00 €
<b>Résultat global de clôture</b>	<b>730,80 €</b>	

3. Les ruches d'entreprises

Les neuf ruches d'entreprises ont été regroupées à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2014 au sein de la Société Publique

des Ruches du Nord.

Les résultats 2014 des budgets annexes des Ruches d'Entreprises ont été les suivants :

RUCHE CIEL VILLENEUVE D'ASCQ	Investissement	Fonctionnement
Dépenses	5 007,00 €	380 136,35 €
Recettes	11 321,37 €	380 136,35 €
<i>dont participation du Département</i>	0,00 €	225 037,12 €
Résultat de l'exercice	6 314,37 €	0,00 €
Résultat reporté	0,00 €	0,00 €
Résultat cumulé	6 314,37 €	0,00 €
<b>Résultat global de clôture</b>	<b>6 314,37 €</b>	

<b>RUCHE D'ARMENTIERES</b>	<b>Investissement</b>	<b>Fonctionnement</b>
Dépenses	104 954,43 €	406 800,89 €
Recettes	142 498,20 €	406 800,89 €
<i>dont participation du Département</i>	0,00 €	83 010,05 €
Résultat de l'exercice	37 543,77 €	0,00 €
Résultat reporté	0,00 €	0,00 €
Résultat cumulé	37 543,77 €	0,00 €
<b>Résultat global de clôture</b>	<b>37 543,77 €</b>	

<b>RUCHE DE CAMBRAI</b>	<b>Investissement</b>	<b>Fonctionnement</b>
Dépenses	172 980,81 €	368 984,27 €
Recettes	231 623,74 €	368 984,27 €
<i>dont participation du Département</i>	0,00 €	160 855,05 €
Résultat de l'exercice	58 642,93 €	0,00 €
Résultat reporté	53 129,65 €	0,00 €
Résultat cumulé	111 772,58 €	0,00 €
<b>Résultat global de clôture</b>	<b>111 772,58 €</b>	

<b>RUCHE DE DENAIN</b>	<b>Investissement</b>	<b>Fonctionnement</b>
Dépenses	57 416,20 €	250 510,31 €
Recettes	79 873,20 €	250 510,31 €
<i>dont participation du Département</i>	0,00 €	79 760,18 €
Résultat de l'exercice	22 457,00 €	0,00 €
Résultat reporté	4 772,00 €	0,00 €
Résultat cumulé	27 229,00 €	0,00 €
<b>Résultat global de clôture</b>	<b>27 229,00 €</b>	

<b>RUCHE DE FOURMIES</b>	<b>Investissement</b>	<b>Fonctionnement</b>
Dépenses	0,00 €	28 351,08 €
Recettes	0,00 €	28 351,08 €
<i>dont participation du Département</i>	0,00 €	5 492,91 €
Résultat de l'exercice	0,00 €	0,00 €
Résultat reporté	0,00 €	0,00 €
Résultat cumulé	0,00 €	0,00 €
<b>Résultat global de clôture</b>	<b>0,00 €</b>	

<b>RUCHE DE MAUBEUGE</b>	<b>Investissement</b>	<b>Fonctionnement</b>
Dépenses	203 947,29 €	225 805,13 €
Recettes	153 187,80 €	276 564,62 €
<i>dont participation du Département</i>	115 519,11 €	0,00 €
Résultat de l'exercice	-50 759,49 €	50 759,49 €
Résultat reporté	0,00 €	0,00 €
Résultat cumulé	-50 759,49 €	50 759,49 €
<b>Résultat global de clôture</b>	<b>0,00 €</b>	

<b>RUCHE DE SAINT POL SUR MER</b>	<b>Investissement</b>	<b>Fonctionnement</b>
Dépenses	156 546,01 €	304 111,72 €
Recettes	156 546,01 €	304 111,72 €
<i>dont participation du Département</i>	53 588,67 €	43 342,53 €
Résultat de l'exercice	0,00 €	0,00 €
Résultat reporté	0,00 €	0,00 €
Résultat cumulé	0,00 €	0,00 €
<b>Résultat global de clôture</b>	<b>0,00 €</b>	

<b>RUCHE DE TOURCOING</b>	<b>Investissement</b>	<b>Fonctionnement</b>
Dépenses	3 045 561,92 €	438 694,57 €
Recettes	2 492 576,66 €	438 694,57 €
<i>dont participation du Département</i>	2 348 281,88 €	118 578,45 €
Résultat de l'exercice	-552 985,26 €	0,00 €
Résultat reporté	552 985,26 €	0,00 €
Résultat cumulé	0,00 €	0,00 €
<b>Résultat global de clôture</b>	<b>0,00 €</b>	

<b>RUCHE DE DOUAI</b>	<b>Investissement</b>	<b>Fonctionnement</b>
Dépenses	92 754,34 €	152 928,11 €
Recettes	92 754,34 €	152 928,11 €
<i>dont participation du Département</i>	58 854,34 €	37 781,77 €
Résultat de l'exercice	0,00 €	0,00 €
Résultat reporté	0,00 €	0,00 €
Résultat cumulé	0,00 €	0,00 €
<b>Résultat global de clôture</b>	<b>0,00 €</b>	

<b>RUCHE TECHNOLOGIQUE DU NORD</b>	<b>Investissement</b>	<b>Fonctionnement</b>
Dépenses	135 142,07 €	377 845,52 €
Recettes	135 142,07 €	377 845,52 €
<i>dont participation du Département</i>	14 996,91 €	86 747,14 €
Résultat de l'exercice	0,00 €	0,00 €
Résultat reporté	0,00 €	0,00 €
Résultat cumulé	0,00 €	0,00 €
<b>Résultat global de clôture</b>	<b>0,00 €</b>	

<b>Réseau Départemental des Ruches d'entreprises du Nord</b>	<b>Investissement</b>	<b>Fonctionnement</b>
Dépenses	0,00 €	220,44 €
Recettes	0,00 €	220,44 €
<i>dont participation du Département</i>	0,00 €	220,44 €
Résultat de l'exercice	0,00 €	0,00 €
Résultat reporté	0,00 €	0,00 €
Résultat cumulé	0,00 €	0,00 €
<b>Résultat global de clôture</b>	<b>0,00 €</b>	

#### DEROULEMENT DES VOTES :

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 18h13.  
73 Conseillers Départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 9 pouvoirs.

En application de l'article L. 3312-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, Messieurs KANNER et MANIER, anciens Présidents du Conseil Général, qui ont exercé les fonctions d'ordonnateurs au cours de l'exercice 2014 correspondant au compte administratif soumis à l'Assemblée, ont assisté au débat mais ont quitté la salle préalablement à l'appel des votes sur le compte de gestion et sur le compte administratif 2014.

Madame CHASSAING et Monsieur GOSSET, présents à l'appel de l'affaire, avaient quitté définitivement la séance préalablement au vote et avaient donné respectivement procuration à Monsieur HENNO et à Madame DESCAMPS-PLOUVIER.

Madame FILLEUL, présente à l'appel de l'affaire avait quitté définitivement la séance préalablement aux votes et avait donné procuration à Monsieur KANNER.  
Monsieur VICOT était absent. Il avait donné

procuration à Monsieur MANIER.

Messieurs KANNER et MANIER étant sortis au moment des votes en application des dispositions précitées du Code Général des Collectivités Territoriales, il n'est pas tenu compte de ces pouvoirs pour les votes sur ce rapport.

Vote intervenu à 19h11.

Au moment du vote, 68 Conseillers Départementaux étaient présents.

#### Analyse du vote sur le compte de gestion du Payeur Départemental :

Nombre de procurations : 10

Absents sans procuration : 2

N'ont pas pris part au vote : 12 (Messieurs KANNER et MANIER, ainsi que le Groupe Communiste, Républicain, Citoyen et apparentés)

Ont pris part au vote : 68 (y compris les votants par procuration)

#### **Résultat du vote :**

Abstention : 52 (Groupe Union Pour le Nord)

Total des suffrages exprimés : 16



Majorité absolue des suffrages exprimés : 9  
 Pour : 16 (Groupe Socialiste, Radical et Citoyen)  
 Contre : 0

Analyse du vote sur le compte administratif :

Nombre de procurations : 10  
 Absents sans procuration : 2  
 N'ont pas pris part au vote : 2 (Messieurs KANNER et MANIER)  
 Ont pris part au vote : 78 (y compris les votants par procuration)

**Résultat du vote :**

Abstention : 62 (Groupe Union Pour le Nord, Groupe Communiste, Républicain, Citoyen et apparentés)  
 Total des suffrages exprimés : 16  
 Majorité absolue des suffrages exprimés : 9  
 Pour : 16 (Groupe Socialiste, Radical et Citoyen)  
 Contre : 0

Les propositions du rapport correspondant sont adoptées à l'unanimité.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Patrick KANNER après que ce dernier ait regagné l'hémicycle.

Monsieur KANNER signale qu'il a peu apprécié la tonalité de l'intervention de Monsieur FICHEUX et souhaite que, pour l'avenir, l'opposition soit respectée.

**QUESTIONS DIVERSES**

**DOSSIERS DU PRESIDENT**

• **Rapport n°1**

Monsieur le Président soumet aux Conseillers Départementaux la proposition énoncée dans le rapport suivant :

Etaient présents : Martine ARLABOSSE, Brigitte ASTRUC, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Carole BORIE, Marie-Aline BREDAS, Guy BRICOUT, Josyane BRIDOUX, Isabelle BULTE, Maxime CABAYE, Régis CAUCHE, Isabelle CHOAIN, Paul CHRISTOPHE, Sylvie CLERC-CUVELIER, Barbara COEVOET, Joëlle COTTENYE, Gustave DASSONVILLE, Arnaud DECAGNY, Françoise DEL PIERO, Catherine DEPELCHIN, Claudine DEROEUX, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER, Carole DEVOS, Marie-Annick DEZITTER, Didier DRIEUX, Sylvia DUHAMEL, Jean-Claude DULIEU, Yves DUSART, Isabelle FERNANDEZ, Bruno FICHEUX, Isabelle FREMAUX, Henri GADAUT, Marc GODEFROY, Olivier HENNO, Mickaël HIRAUX, Jacques HOUSSIN, Patrick KANNER, Sylvie LABADENS, Jean-René LECERF, Alexandra LECHNER, Anne-Sophie LECUYER, Michel LEFEBVRE, André LENQUETTE,

Annie LEYS, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Geneviève MANNARINO, Françoise MARTIN, Elisabeth MASQUELIER, Luc MONNET, Catherine OSSON, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Marie-Hélène QUATREBOEUF, Roméo RAGAZZO, Eric RENAUD, Bertrand RINGOT, Caroline SANCHEZ, Nicolas SIEGLER, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Patrick VALOIS, Benoît VANDEWALLE, Anne VANPEENE, Virginie VARLET, Joël WILMOTTE, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH

Absents représentés : Marguerite CHASSAING donne pouvoir à Olivier HENNO, Marie CIETERS donne pouvoir à Marie-Hélène QUATREBOEUF, Frédéric DELANNOY donne pouvoir à Josyane BRIDOUX, Jean-Luc DETAVERNIER donne pouvoir à Christian POIRET, Martine FILLEUL donne pouvoir à Patrick KANNER, Jean-Marc GOSSET donne pouvoir à Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER, Frédéric MARCHAND donne pouvoir à Benoît VANDEWALLE, Marie TONNERRE donne pouvoir à Luc MONNET, Jean-Noël VERFAILLIE donne pouvoir à Yves DUSART, Roger VICOT donne pouvoir à Didier MANIER, Dany WATTEBLÉ donne pouvoir à Annie LEYS, Philippe WAYMEL donne pouvoir à Bruno FICHEUX

**N° 1**

**DCP/2015/269**

**OBJET :**

**LISTE DES MARCHES PUBLICS CONCLUS EN 2014 PAR LE DEPARTEMENT DU NORD**

L'article 133 du code des marchés publics, tel qu'issu du décret n°206-975 du 1<sup>er</sup> août 2006 portant code des marchés publics, prévoit que le pouvoir adjudicateur publie au cours du 1<sup>er</sup> trimestre de chaque année une liste des marchés conclus l'année précédente.

Par ailleurs, l'article L.3221-11 du code général des collectivités territoriales précise qu'il est rendu compte de l'application de la délégation donnée par l'assemblée départementale en matière de marchés publics.

Le présent rapport a pour objet de répondre à ces obligations. Il présente la liste des marchés publics conclus en 2014 par le Département, triés selon leur nature et mentionne l'objet et la date de chaque marché, le nom de l'attributaire et le code postal s'il est établi en France, ou la mention du pays du principal établissement, s'il ne l'est pas.

Cette liste sera publiée au recueil des actes administratifs du Département du Nord.

Il est proposé au Conseil Départemental :

- de prendre acte de la liste des marchés conclus en 2014 par le Département du Nord.

Le Conseil Départemental donne acte

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 19h14. 70 Conseillers Départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 12 pouvoirs.

Monsieur GODEFROY, présent à l'appel de l'affaire, avait quitté définitivement la séance préalablement au vote sans donner de procuration.

Messieurs CAUCHE, HIRAUX et LEFEBVRE, présents à l'appel de l'affaire, avaient quitté momentanément la salle préalablement au vote. Ils sont donc comptés absents sans procuration pour ce vote.

Vote intervenu à 19h15.

Au moment du vote, 66 Conseillers Départementaux étaient présents.

Nombre de procurations : 12

Absents sans procuration : 4

Ont pris part au vote : 78 (y compris les votants par procuration)

#### **Résultat du vote :**

Abstention : 0

Total des suffrages exprimés : 78

Majorité absolue des suffrages exprimés : 40

Pour : 78 (Groupe Union pour le Nord, Groupe Socialiste, Radical et Citoyen et Groupe Communiste, Républicain, Citoyen et Apparentés)

Contre : 0

#### • **Rapport n°2**

Monsieur Michel PLOUY note l'utilisation au 29 mars 2015, date du renouvellement de l'Assemblée, de 60 % de l'enveloppe dédiée au soutien aux Actions d'Intérêt Local (AIL) par la précédente représentation départementale. Il fait remarquer que certains Conseillers Départementaux ont constaté avec surprise, lors de leur prise de fonction, que leur « réserve départementale » avait été tout ou presque épuisée par leurs prédécesseurs et estime que ces pratiques sont peu républicaines et scandaleuses.

Monsieur PLOUY précise que le Groupe Union Pour le Nord votera favorablement la proposition de répartition des enveloppes au titre du fonds de soutien aux AIL.

Monsieur PLOUY félicite l'initiative des co-présidents de Groupe, Messieurs Luc MONNET et Bruno FICHEUX, de proposer une répartition solidaire de lissage des fonds disponibles entre élus au sein même du Groupe Union Pour le Nord.

Monsieur Didier MANIER indique à Monsieur PLOUY que cette pratique n'a rien d'exceptionnel et que cela s'est fait au niveau de tous les Groupes.

Monsieur le Président fait observer qu'il a essayé de trouver une solution honnête pour le solde des AIL et attire l'attention des Conseillers Départementaux sur les propositions prévues pour l'avenir.

Monsieur le Président soumet à l'adoption des Conseillers Départementaux les propositions énoncées dans le rapport suivant :

Etaient présents : Martine ARLABOSSE, Brigitte ASTRUC, Bernard BAUDOIX, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Carole BORIE, Marie-Aline BRED, Guy BRICOUT, Josyane BRIDOUX, Isabelle BULTE, Maxime CABAYE, Régis CAUCHE, Isabelle CHOAIN, Paul CHRISTOPHE, Sylvie CLERC-CUVELIER, Barbara COEVOET, Joëlle COTTENYE, Gustave DASSONVILLE, Arnaud DECAGNY, Françoise DEL PIERO, Catherine DEPELCHIN, Claudine DEROEUX, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Béatrice DESCAMPS- PLOUVIER, Carole DEVOS, Marie-Annick DEZITTER, Didier DRIEUX, Sylvia DUHAMEL, Jean-Claude DULIEU, Yves DUSART, Isabelle FERNANDEZ, Bruno FICHEUX, Isabelle FREMAUX, Henri GADAUT, Olivier HENNO, Mickaël HIRAUX, Jacques HOUSSIN, Patrick KANNER, Sylvie LABADENS, Jean-René LECERF, Alexandra LECHNER, Anne-Sophie LECUYER, Michel LEFEBVRE, André LENQUETTE, Annie LEYS, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Geneviève MANNARINO, Françoise MARTIN, Elisabeth MASQUELIER, Luc MONNET, Catherine OSSON, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Marie-Hélène QUATREBOEUF, Roméo RAGAZZO, Eric RENAUD, Bertrand RINGOT, Caroline SANCHEZ, Nicolas SIEGLER, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Patrick VALOIS, Benoît VANDEWALLE, Anne VANPEENE, Virginie VARLET, Joël WILMOTTE, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH

Absents représentés : Marguerite CHASSAING donne pouvoir à Olivier HENNO, Marie CIETERS donne pouvoir à Marie-Hélène QUATREBOEUF, Frédéric DELANNOY donne pouvoir à Josyane BRIDOUX, Jean-Luc DETAVERNIER donne pouvoir à Christian POIRET, Martine FILLEUL donne pouvoir à Patrick KANNER, Jean-Marc GOSSET donne pouvoir à Béatrice DESCAMPS- PLOUVIER, Frédéric MARCHAND donne pouvoir à Benoît VANDEWALLE, Marie TONNERRE donne pouvoir à Luc MONNET, Jean-Noël VERFAILLIE donne pouvoir à Yves DUSART, Roger VICOT donne pouvoir à Didier MANIER, Dany WATTEBLED donne pouvoir à Annie LEYS, Philippe WAYMEL donne pouvoir à Bruno FICHEUX

Absent : Marc GODEFROY

#### N° 2

**DDL/2015/503**

**OBJET :**

**PROPOSITION DE REPARTITION DES ENVELOPPES AU TITRE DU FONDS DE SOUTIEN AUX ACTIONS D'INTERET LOCAL (AIL)**

L'enveloppe financière allouée à chaque canton pour l'année 2015 a été fixée à 0,40 € par habitant sur la base de

la population totale publiée par l'Insee.

Pour 2015, l'enveloppe budgétaire s'élève à 1 045 312 €.

Lors de sa réunion du 15 février 2015, la Commission Permanente a décidé d'attribuer 1 049 subventions pour un montant de 626 995 €.

Il convient aujourd'hui de répartir le solde de cette enveloppe, soit 418 317 €, sur l'ensemble des nouveaux cantons.

Il est donc proposé de définir le montant des enveloppes des nouveaux cantons en agrégeant les soldes des enveloppes des anciens cantons en fonction de leur redécoupage (cf. annexe jointe au présent rapport).

Chaque Conseiller départemental pourra, à titre exceptionnel, déléguer une partie de son enveloppe à un autre Conseiller départemental disposant d'une enveloppe moindre.

Je propose au Conseil Départemental :

- de valider ces nouveaux principes ;
- et d'adopter la nouvelle répartition des enveloppes jointe en annexe.

#### **DEROULEMENT DU VOTE :**

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 19h15. 66 Conseillers Départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 12 pouvoirs.

Ils ont été rejoints pendant la discussion par Messieurs CAUCHE, HIRAUX et LEFEBVRE.

Mesdames BORIE, BRIDOUX, et VANPEENE ainsi que Monsieur VALOIS, présents à l'appel de l'affaire, avaient quitté définitivement la séance préalablement au vote sans donner de procuration.

Monsieur DELANNOY était absent. Il avait donné procuration à Madame BRIDOUX. Madame BRIDOUX n'étant plus présente pour ce vote, il n'est donc pas tenu compte de ce pouvoir pour le vote sur cette affaire.

Madame COTTENYE, présente à l'appel de l'affaire avait quitté momentanément la salle préalablement au vote. Elle est donc comptée absente sans procuration pour ce vote.

Vote intervenu à 19h22.

Au moment du vote, 64 Conseillers Départementaux étaient présents.

Nombre de procurations : 11

Absents sans procuration : 7

Ont pris part au vote : 75 (y compris les votants par procuration)

#### **Résultat du vote :**

Abstention : 0

Total des suffrages exprimés : 75

Majorité absolue des suffrages exprimés : 38

Pour : 75 (Groupe Union pour le Nord, Groupe Socialiste, Radical et Citoyen et Groupe Communiste, Républicain, Citoyen et Apparentés)

Contre : 0

Les propositions du rapport correspondant sont adoptées à l'unanimité.

#### **COMMISSION FINANCES, RESSOURCES HUMAINES, ADMINISTRATION GENERALE, CONTROLE DE GESTION, QUALITE DU SERVICE PUBLIC**

##### **• Rapports n<sup>os</sup> 1/1 et 1/2**

Monsieur Christian POIRET, Vice-Président chargé des Finances, du Contrôle de gestion et de l'Administration générale, présente brièvement les rapports 1/1 et 1/2.

Monsieur le Président soumet à l'adoption des Conseillers Départementaux les propositions énoncées dans les rapports suivants :

*Etaient présents :* Martine ARLABOSSE, Brigitte ASTRUC, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Marie-Aline BRENDA, Guy BRICOUT, Isabelle BULTE, Maxime CABAYE, Régis CAUCHE, Isabelle CHOAIN, Paul CHRISTOPHE, Sylvie CLERC-CUVELIER, Barbara COEVOET, Joëlle COTTENYE, Gustave DASSONVILLE, Arnaud DECAGNY, Françoise DEL PIERO, Catherine DEPELCHIN, Claudine DEROEUX, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER, Carole DEVOS, Marie-Annick DEZITTER, Didier DRIEUX, Sylvia DUHAMEL, Jean-Claude DULIEU, Yves DUSART, Isabelle FERNANDEZ, Bruno FICHEUX, Isabelle FREMAUX, Henri GADAUT, Olivier HENNO, Mickaël HIRAUX, Jacques HOUSSIN, Patrick KANNER, Sylvie LABADENS, Jean-René LECERF, Alexandra LECHNER, Anne-Sophie LECUYER, Michel LEFEBVRE, André LENQUETTE, Annie LEYS, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Geneviève MANNARINO, Françoise MARTIN, Elisabeth MASQUELIER, Luc MONNET, Catherine OSSON, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Marie-Hélène QUATREBOEUF, Roméo RAGAZZO, Eric RENAUD, Bertrand RINGOT, Caroline SANCHEZ, Nicolas SIEGLER, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Benoît VANDEWALLE, Virginie VARLET, Joël WILMOTTE, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH

*Absents représentés :* Marguerite CHASSAING donne pouvoir à Olivier HENNO, Marie CIETERS donne pouvoir à Marie-Hélène QUATREBOEUF, Jean-Luc DETAVERNIER donne pouvoir à Christian POIRET, Martine FILLEUL donne pouvoir à Patrick KANNER, Jean-Marc GOSSET donne pouvoir à Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER, Frédéric MARCHAND donne pouvoir à Benoît VANDEWALLE, Marie TONNERRE donne pouvoir à Luc MONNET, Jean-Noël VERFAILLIE donne pouvoir à Yves DUSART, Roger VICOT donne

pouvoir à Didier MANIER, Dany WATTEBLED donne pouvoir à Annie LEYS, Philippe WAYMEL donne pouvoir à Bruno FICHEUX

Absent excusé : Frédéric DELANNOY

Absents : Carole BORIE, Josyane BRIDOUX, Marc GODEFROY, Patrick VALOIS, Anne VANPEENE

N° 1.1

**DIRFI/2015/429**

**OBJET :**

**COMPENSATION DU FDPTA POUR LA PERIODE DU  
1<sup>ER</sup> OCTOBRE 2013 AU 30 SEPTEMBRE 2014**

En application de l'article 9 de la loi n°47-2359 du 22 décembre 1947, il est perçu au profit d'un fonds de péréquation départemental, une taxe additionnelle aux droits d'enregistrement sur les mutations à titre onéreux dans les communes d'une population inférieure à 5 000 habitants.

Le montant du FDPTA à répartir en 2015 au titre de l'année 2014 s'élève à **15 588 388,42 €** (soit 5,4 % de moins qu'en 2013), conformément au courrier de la direction générale des finances publiques daté du 30 avril 2015.

L'article 1595 bis modifié du Code Général des Impôts (CGI) précise qu'il appartient au Conseil Départemental de choisir la pondération des critères qui conduiront à la répartition de ce fonds.

En outre, le 8 janvier 2015 la préfecture du Nord a notifié au Département une compensation du FDPTA au titre de l'article 4 III de la loi de finance rectificative pour 1993 relative à la période du 1<sup>er</sup> octobre 2013 au 30 septembre 2014, pour un montant de **17 278 €**.

A l'instar du FDPTA, il convient de répartir cette compensation dans le courant de l'année 2015. Cependant, compte tenu de la nature différente de ces deux enveloppes, deux délibérations distinctes sont nécessaires :

- une délibération au titre du FDPTA 2014 ;
- une délibération au titre de la compensation du FDPTA relative à la période du 1<sup>er</sup> octobre 2013 au 30 septembre 2014.

Les critères utilisés pour la répartition de ces deux enveloppes restent identiques.

*Je propose au Conseil Départemental de maintenir les critères ci-après pour répartir la compensation au titre de l'article 4 III de la loi de finance rectificative pour 1993 du fonds départemental de péréquation de la taxe additionnelle pour la période du 1<sup>er</sup> octobre 2013 au 30 septembre 2014 :*

- 50 % en fonction de la population ;
- 20 % en fonction de la longueur de voirie classée dans le domaine public communal ;

- 25 % en fonction de l'effort fiscal ;
- 5 % en fonction des dépenses d'équipement brut de la commune.

**DEROULEMENT DU VOTE :**

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 19h23. 64 Conseillers Départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 11 pouvoirs. Ils ont été rejoints pendant la discussion par Madame COTTENYE.

Vote intervenu à 19h24.

Au moment du vote, 65 Conseillers Départementaux étaient présents.

Nombre de procurations : 11

Absents sans procuration : 6

Ont pris part au vote : 76 (y compris les votants par procuration)

**Résultat du vote :**

Abstention : 0

Total des suffrages exprimés : 76

Majorité absolue des suffrages exprimés : 39

Pour : 76 (Groupe Union pour le Nord, Groupe Socialiste, Radical et Citoyen et Groupe Communiste, Républicain, Citoyen et Apparentés)

Contre : 0

La proposition du rapport correspondant est adoptée à l'unanimité.

N° 1.2

**DIRFI/2015/428**

**OBJET :**

**REPARTITION DU FDPTA 2014**

En application de l'article 9 de la loi n°47-2359 du 22 décembre 1947, il est perçu au profit d'un fonds de péréquation départemental, une taxe additionnelle aux droits d'enregistrement sur les mutations à titre onéreux dans les communes d'une population inférieure à 5 000 habitants.

Le montant du FDPTA à répartir en 2015 au titre de l'année 2014 s'élève à **15 588 388,42 €** (soit 5,4 % de moins qu'en 2013), conformément au courrier de la direction générale des finances publiques daté du 30 avril 2015.

L'article 1595 bis modifié du Code Général des Impôts (CGI) précise qu'il appartient au Conseil Départemental de choisir la pondération des critères qui conduiront à la répartition de ce fonds.

En outre, le 8 janvier 2015 la préfecture du Nord a notifié au Département une compensation du FDPTA au titre de l'article 4 III de la loi de finance rectificative pour 1993 relative à la période du 1<sup>er</sup> octobre 2013 au 30 septembre 2014, pour un montant de **17 278 €**.

A l'instar du FDPTA, il convient de répartir cette compensation dans le courant de l'année 2015. Cependant, compte tenu de la nature différente de ces deux enveloppes, deux délibérations distinctes sont nécessaires :

- une délibération au titre du FDPTA 2014 ;
- une délibération au titre de la compensation du FDPTA relative à la période du 1<sup>er</sup> octobre 2013 au 30 septembre 2014.

Les critères utilisés pour la répartition de ces deux enveloppes restent identiques.

*Je propose au Conseil Départemental de maintenir les critères ci-après pour répartir le fonds départemental de péréquation de la taxe additionnelle de l'année 2014 :*

- 50 % en fonction de la population ;
- 20 % en fonction de la longueur de voirie classée dans le domaine public communal ;
- 25 % en fonction de l'effort fiscal ;
- 5 % en fonction des dépenses d'équipement brutes de la commune.

#### **DEROULEMENT DU VOTE :**

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 19h24. 65 Conseillers Départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 11 pouvoirs.

Monsieur SIEGLER, présent à l'appel de l'affaire, avait quitté momentanément la salle préalablement au vote. Il est donc compté absent sans procuration pour ce vote.

Vote intervenu à 19h24.

Au moment du vote, 64 Conseillers Départementaux étaient présents.

Nombre de procurations : 11

Absents sans procuration : 7

Ont pris part au vote : 75 (y compris les votants par procuration)

#### **Résultat du vote :**

Abstention : 0

Total des suffrages exprimés : 75

Majorité absolue des suffrages exprimés : 38

Pour : 75 (Groupe Union pour le Nord, Groupe Socialiste, Radical et Citoyen et Groupe Communiste, Républicain, Citoyen et Apparentés)

Contre : 0

La proposition du rapport correspondant est adoptée à l'unanimité.

#### **• Rapport n° 1/3**

Monsieur le Président soumet à l'adoption des Conseillers Départementaux les propositions énoncées dans le rapport suivant :

*Etaient présents :* Martine ARLABOSSE, Brigitte

ASTRUC, Bernard BAUDOIX, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Marie-Aline BREDA, Guy BRICOUT, Isabelle BULTE, Maxime CABAYE, Régis CAUCHE, Isabelle CHOAIN, Paul CHRISTOPHE, Sylvie CLERC-CUVELIER, Barbara COEVOET, Joëlle COTTENYE, Gustave DASSONVILLE, Arnaud DECAGNY, Françoise DEL PIERO, Catherine DEPELCHIN, Claudine DEROEUX, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER, Carole DEVOS, Marie-Annick DEZITTER, Didier DRIEUX, Sylvia DUHAMEL, Jean-Claude DULIEU, Yves DUSART, Isabelle FERNANDEZ, Bruno FICHEUX, Isabelle FREMAUX, Henri GADAUT, Olivier HENNO, Mickaël HIRAUX, Jacques HOUSSIN, Patrick KANNER, Sylvie LABADENS, Jean-René LECERF, Alexandra LECHNER, Anne-Sophie LECUYER, Michel LEFEBVRE, André LENQUETTE, Annie LEYS, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Geneviève MANNARINO, Françoise MARTIN, Elisabeth MASQUELIER, Luc MONNET, Catherine OSSON, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Marie-Hélène QUATREBOEUF, Roméo RAGAZZO, Eric RENAUD, Bertrand RINGOT, Caroline SANCHEZ, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Benoît VANDEWALLE, Virginie VARLET, Joël WILMOTTE, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH

*Absents représentés :* Marguerite CHASSAING donne pouvoir à Olivier HENNO, Marie CIETERS donne pouvoir à Marie-Hélène QUATREBOEUF, Jean-Luc DETAVERNIER donne pouvoir à Christian POIRET, Martine FILLEUL donne pouvoir à Patrick KANNER, Jean-Marc GOSSET donne pouvoir à Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER, Frédéric MARCHAND donne pouvoir à Benoît VANDEWALLE, Marie TONNERRE donne pouvoir à Luc MONNET, Jean-Noël VERFAILLIE donne pouvoir à Yves DUSART, Roger VICOT donne pouvoir à Didier MANIER, Dany WATTEBLED donne pouvoir à Annie LEYS, Philippe WAYMEL donne pouvoir à Bruno FICHEUX

*Absent excusé :* Frédéric DELANNOY

*Absents :* Carole BORIE, Josyane BRIDOUX, Marc GODEFROY, Nicolas SIEGLER, Patrick VALOIS, Anne VANPEENE

#### **N° 1.3**

**DIRFI/2015/369**

**OBJET :**

**EHPAD LES AULNES A HEM**

**DEMANDE DE GARANTIE DEPARTEMENTALE POUR UN EMPRUNT DE 7 633 517 EUROS SOUSCRIT AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS AFIN DE FINANCER DES TRAVAUX DE RESTRUCTURATION**

L'EHPAD Les Aulnes à HEM situé 417, rue Jules Guesdes à HEM (59510) est engagé dans un projet de restructuration partielle et d'extension.

L'EHPAD Les Aulnes à HEM, EHPAD public, compte

actuellement 100 lits de personnes âgées grandement dépendantes.

L'Etablissement ne permet pas aujourd'hui d'apporter le service de qualité attendu par les résidents d'une part et d'accueillir les personnes âgées dépendantes dans de bonnes conditions d'hébergement, d'autre part.

Le projet consiste en une mise en conformité fonctionnelle et sanitaire de l'hébergement en passant les chambres doubles en chambres individuelles, en augmentant la capacité de 5 nouvelles chambres, à moyens constants, en créant un PASA (Pôle d'Activités et de Soins Adaptés) et une nouvelle cuisine centrale, enfin en créant une unité dite « sécurisée » pour personnes désorientées, de 25 places.

Le projet conserve le bâtiment initial le plus ancien, situé sur la rue Jules Guesde. Le site accueillant la maison de retraite est situé à moins de 2 km du centre-ville de Hem. Il est accessible par deux axes, par la rue de la Lévrée pour l'accès au parking du personnel et par la rue

Jules Guesde pour l'entrée principale de la maison de retraite et l'accès au parking visiteurs.

Un arrêté conjoint, ARS et Département du Nord, a été signé le 5 janvier 2015 autorisant l'extension de capacité d'accueil et la modification de la répartition de la capacité d'accueil de l'établissement.

Le coût total de la restructuration de l'EHPAD s'élève à 13 481 750 €. Le plan de financement est le suivant :

Fonds propres	3 872 933 €
Prêt	7 633 517 €
Subvention	1 975 300 €
<b>COÛT TOTAL</b>	<b>13 481 750 €</b>

L'EHPAD Les Aulnes à HEM finance l'opération à 29 % sur ses fonds propres mais doit souscrire un emprunt pour un montant de 7 633 517 € contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, aux conditions prévues dans le tableau ci-après :

<b>Emprunt Caisse des Dépôts et Consignations</b>	
<b>Caractéristiques</b>	<b>Prêt PHARE</b>
Montant de l'emprunt	7 633 517 €
Garantie du Département	100 %
Montant garanti	7 633 517 €
Commission d'instruction	4 580 €
Durée de la période	Trimestrielle
Taux de période	
TEG	2,64 %
<b>Phase d'amortissement</b>	
Durée du différé d'amortissement	24 mois
Durée	30 ans
Index	Taux fixe
Marge fixe sur index	-
Taux d'intérêt	2,66 %
Modalité de révision des taux	Sans objet
Périodicité	Trimestrielle
Profil d'amortissement	Amortissement déduit (intérêts différés)
Condition de remboursement anticipé volontaire	Indemnité Actuarielle
Taux de progressivité des échéances	0 %

La garantie du Département est sollicitée par l'EHPAD Les Aulnes à HEM à hauteur de 100 % pour cet emprunt.

Je propose au Conseil Départemental :

- d'accorder au taux de 100 %, la garantie

du Département pour le remboursement du prêt d'un montant de 7 633 517 euros que l'EHPAD Les Aulnes à Hem doit souscrire auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour la restructuration, aux conditions ci-après :

<b>Emprunt Caisse des Dépôts et Consignations</b>	
<b>Caractéristiques</b>	<b>Prêt PHARE</b>
Montant de l'emprunt	7 633 517 €
Garantie du Département	100 %
Montant garanti	7 633 517 €
Commission d'instruction	4 580 €
Durée de la période	Trimestrielle
Taux de période	
TEG	2,64 %
<b>Phase d'amortissement</b>	
Durée du différé d'amortissement	24 mois
Durée	30 ans
Index	Taux fixe
Marge fixe sur index	-
Taux d'intérêt	2,66%
Modalité de révision des taux	Sans objet
Périodicité	Trimestrielle
Profil d'amortissement	Amortissement déduit (intérêts différés)
Condition de remboursement anticipé volontaire	Indemnité Actuarielle
Taux de progressivité des échéances	0 %

La garantie est accordée sur la durée totale du prêt, pour le montant du prêt, plus les intérêts qui pourraient être éventuellement capitalisés, et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'EHPAD Les Aulnes à Hem dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Il est toutefois précisé que les taux, modalités et clauses effectivement appliqués seront ceux en vigueur à la date d'effet du contrat.

Au cas où l'emprunteur, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes exigibles ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, le Département s'engage à en effectuer le paiement en ses lieu et place, sur simple notification des organismes prêteurs par lettre missive, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

- de m'autoriser à signer tous actes et documents nécessaires à l'exécution de cette délibération, notamment les conventions à intervenir entre le Département et l'EHPAD Les Aulnes à Hem, pour définir les conditions d'attribution et de mise en œuvre de cette garantie, ainsi que le contrat de prêt à intervenir avec la Caisse des Dépôts et Consignations, en qualité de garant.

#### **DEROULEMENT DU VOTE :**

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 19h24. 64 Conseillers Départementaux étaient présents en séance préalablement à l'appel de l'affaire. Ils étaient porteurs de 11 pouvoirs.

A l'appel de l'affaire et en raison des fonctions qu'ils exercent au sein du Conseil d'Administration de

l'EHPAD Les Aulnes à Hem, Madame COEVOET et Monsieur CAUCHE quittent la salle dans la mesure où ils ne peuvent prendre part ni au délibéré, ni au vote.

Vote intervenu à 19h24.

Au moment du vote, 62 Conseillers Départementaux étaient présents.

Nombre de procurations : 11

Absents sans procuration : 7

N'ont pas pris part au vote : 2 (Madame COEVOET et Monsieur CAUCHE)

Ont pris part au vote : 73 (y compris les votants par procuration)

#### **Résultat du vote :**

Abstention : 0

Total des suffrages exprimés : 73

Majorité absolue des suffrages exprimés : 37

Pour : 73 (Groupe Union pour le Nord, Groupe Socialiste, Radical et Citoyen et Groupe Communiste, Républicain, Citoyen et Apparentés)

Contre : 0

Les propositions du rapport correspondant sont adoptées à l'unanimité.

#### **• Rapports n<sup>os</sup> 1/4 et 1/5**

Monsieur le Président soumet à l'adoption des Conseillers Départementaux les propositions énoncées dans les rapports suivants :

*Etaient présents : Martine ARLABOSSE, Brigitte ASTRUC, Bernard BAUDOIX, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Marie-Aline BREDÀ, Guy BRICOUT, Isabelle BULTE, Maxime CABAYE, Isabelle CHOAIN, Paul CHRISTOPHE, Sylvie CLERC-CUVELIER, Barbara COEVOET, Joëlle COTTENYE, Gustave DASSONVILLE,*

Arnaud DECAGNY, Françoise DEL PIERO, Catherine DEPELCHIN, Claudine DEROEUX, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Béatrice DESCAMPS-  
PLOUVIER, Carole DEVOS, Marie-Annick DEZITTER, Didier DRIEUX, Sylvia DUHAMEL, Jean-Claude  
DULIEU, Yves DUSART, Isabelle FERNANDEZ, Bruno FICHEUX, Isabelle FREMAUX, Henri GADAUT, Olivier  
HENNO, Mickaël HIRAUX, Jacques HOUSSIN, Patrick KANNER, Sylvie LABADENS, Jean-René LECERF,  
Alexandra LECHNER, Anne-Sophie LECUYER, Michel LEFEBVRE, André LENQUETTE, Annie LEYS, Maryline  
LUCAS, Didier MANIER, Geneviève MANNARINO, Françoise MARTIN, Elisabeth MASQUELIER, Luc  
MONNET, Catherine OSSON, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Marie-Hélène  
QUATREBOEUF, Roméo RAGAZZO, Eric RENAUD, Bertrand RINGOT, Caroline SANCHEZ, Marie-Christine  
STANIEC-WAVRANT, Benoît VANDEWALLE, Virginie VARLET, Joël WILMOTTE, Isabelle ZAWIEJA-  
DENIZON, Karima ZOUGGAGH

Absents représentés : Marguerite CHASSAING donne pouvoir à Olivier HENNO, Marie CIETERS donne pouvoir à Marie-Hélène QUATREBOEUF, Jean-Luc  
DETAVERNIER donne pouvoir à Christian POIRET, Martine FILLEUL donne pouvoir à Patrick KANNER,  
Jean-Marc GOSSET donne pouvoir à Béatrice DESCAMPS-  
PLOUVIER, Frédéric MARCHAND donne pouvoir à Benoît VANDEWALLE, Marie TONNERRE  
donne pouvoir à Luc MONNET, Jean-Noël VERFAILLIE donne pouvoir à Yves DUSART, Roger VICOT donne  
pouvoir à Didier MANIER, Dany WATTEBLÉ donne pouvoir à Annie LEYS, Philippe WAYMEL donne pouvoir  
à Bruno FICHEUX

Absent excusé : Frédéric DELANNOY

Absents : Carole BORIE, Josyane BRIDOUX, Régis CAUCHE, Marc GODEFROY, Nicolas SIEGLER, Patrick  
VALOIS, Anne VANPEENE

#### N° 1.4

**DGC/2015/472**

**OBJET :**

**RESSOURCES HUMAINES**

**ACTUALISATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS ET  
AJUSTEMENT DU DISPOSITIF DE VACATIONS**

Suite à un certain nombre d'événements (réussite aux concours, nominations, transformations de postes, ...), il s'avère nécessaire de prendre en compte des ajustements au niveau du tableau des effectifs.

La délibération proposée prévoit également la possibilité de recourir à des personnels vacataires pour des expertises tant dans le domaine éducatif, que dans le domaine social.

##### 1) Transformations de postes :

Afin de prendre en compte des ajustements dus à des

transformations de postes (suite à des recrutements, à des réussites aux concours, à des requalifications de postes ou encore à des avancements ou des promotions), il est proposé :

- la création de 228 postes permanents dont la répartition par grade se trouve dans l'annexe ci-jointe.
- la suppression de 228 postes permanents dont la répartition par grade se trouve dans l'annexe ci-jointe.

##### 2) Recours à des personnels vacataires pour réaliser des expertises dans le domaine éducatif et dans le domaine social :

La qualité du service public est un enjeu majeur pour le Département pour l'ensemble des politiques publiques qu'il déploie et les services qu'il rend aux Nordistes.

A cet effet, il est important d'adapter les objectifs aux territoires, au contexte local ainsi qu'aux publics visés par les actions entreprises dans le domaine éducatif et dans le domaine social.

La possibilité de recourir à des vacataires permettra d'obtenir in fine un diagnostic sur l'état actuel des politiques de la collectivité dans ces deux domaines et de l'adapter, le cas échéant.

Ces vacataires seront rémunérés sur la base d'un taux horaire brut de 27,40 euros.

Je propose au Conseil Départemental :

- de créer 228 postes permanents dont la répartition par grade se trouve dans l'annexe ci-jointe.
- de supprimer 228 postes permanents dont la répartition par grade se trouve dans l'annexe ci-jointe.
- de recourir à l'expertise de vacataires dans le domaine éducatif et dans le domaine social.

Les crédits votés lors du vote du Budget Primitif 2015 permettent de financer l'ensemble des mesures correspondantes.

#### N° 1.5

**DGC/2015/450**

**OBJET :**

**LISTE COMPLEMENTAIRE DES EMPLOIS SUSCEPTIBLES  
D'ETRE POURVUS PAR DES AGENTS CONTRACTUELS  
(ARTICLE 3-3-(2°) DE LA LOI DU 26 JANVIER 1984  
MODIFIEE**

La loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires définit le principe de pourvoir les emplois permanents par des fonctionnaires.

Lors de la mise en œuvre des recrutements, le Département du Nord applique pleinement ce principe



de pourvoir des postes par des agents statutaires.

Cependant, les articles 3-3-2° et 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée précisent qu'une collectivité peut par délibération pourvoir des postes de catégorie A pour une durée maximale de 3 ans à condition d'en préciser le motif, la nature des fonctions, ainsi que les niveaux de recrutement et de rémunération, lorsque les besoins du service ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté.

Les agents non titulaires percevront au maximum une rémunération équivalente à celle d'un agent titulaire du dernier échelon du même grade. Ils bénéficieront également du régime indemnitaire des agents titulaires occupant un grade et des fonctions similaires.

La délibération du 12 novembre 2012 (rapport n°DGC/2012/1420) précise la liste des postes concernés. Cette première délibération a été depuis complétée par celles du 6 mai 2013 (rapport n°DGC/2013/371), du 14 octobre 2013 (DGC/2013/1175) et du 16 décembre 2014 (DGC/2014/1171).

Je propose au Conseil Départemental de compléter les délibérations susmentionnées et d'autoriser le recrutement d'agents contractuels pour les postes détaillés dans le tableau annexé lorsque le recrutement d'un agent titulaire n'aura pas été possible.

#### **DEROULEMENT DU VOTE :**

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 19h24.  
63 Conseillers Départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 11 pouvoirs.

Vote intervenu à 19h24.

Au moment du vote, 63 Conseillers Départementaux étaient présents.

Nombre de procurations : 11

Absents sans procuration : 8

Ont pris part au vote : 74 (y compris les votants par procuration)

#### **Résultat du vote :**

Abstention : 0

Total des suffrages exprimés : 74

Majorité absolue des suffrages exprimés : 38

Pour : 74 (Groupe Union pour le Nord, Groupe Socialiste, Radical et Citoyen et Groupe Communiste, Républicain, Citoyen et Apparentés)

Contre : 0

Les propositions des rapports correspondants sont adoptées à l'unanimité.

## **COMMISSION EDUCATION, CULTURE, SPORTS, TOURISME, VIE ASSOCIATIVE**

### **Rapport 3/1 : Actualisation du Projet Educatif Départemental**

Monsieur Jean-Claude DULIEU attire l'attention des Conseillers Départementaux sur le Projet Educatif Global Départemental (PEGD) qui est né d'une très large concertation. Il fait remarquer qu'avec ce dispositif, le Département a mis tout en œuvre pour pallier les carences de l'Etat.

Monsieur DULIEU note le changement de nom de ce dispositif avant même l'engagement de l'évaluation et indique qu'il entend cette précipitation comme l'annonce d'un changement programmé d'orientation.

Monsieur DULIEU signale que le Groupe Communiste, Républicain, Citoyen et Apparentés ne peut accepter la baisse des dotations aux établissements que provoquerait inévitablement le vote de cette délibération. Il considère que la volonté d'engager une évaluation n'est pas incompatible avec la poursuite du projet dans l'attente des conclusions.

Monsieur DULIEU rappelle qu'une commission indépendante et composée d'experts audite déjà les établissements pour la présentation des projets et s'interroge à propos de cette démarche.

Monsieur DULIEU précise que le Groupe Communiste, Républicain, Citoyen et Apparentés votera contre ce rapport.

Madame Alexandra LECHNER revient sur le changement de nom du dispositif et fait remarquer que le terme « global » du projet éducatif a une signification forte.

Madame LECHNER note que le projet éducatif sera suspendu pendant une année afin de l'évaluer. Elle fait observer que l'évaluation est au cœur du PEGD et précise qu'elle ne comprend donc pas la volonté d'interrompre aujourd'hui cette démarche alors que le processus de sélection des collèves de la 4<sup>ème</sup> vague était déjà engagé.

Madame LECHNER se demande si ce rapport n'est pas le premier pas d'un désengagement des politiques éducatives du Département en direction des collégiens. Elle signale que le Groupe Socialiste, Radical et Citoyen votera contre ce rapport.

Monsieur Yves DUSART indique que, si le projet éducatif est toujours aujourd'hui un outil intéressant, la nouvelle majorité départementale a la ferme intention de l'améliorer et de le rendre encore plus efficace. Il fait, en

effet, observer que ce plan était sur le papier une déclaration d'intentions très générales et trop généreuses.

Monsieur DUSART pense également que le déploiement de ce plan mérite aussi quelques améliorations et évoque la question du choix des collèges.

Monsieur DUSART se félicite qu'un point d'étape soit fait afin d'améliorer le projet éducatif départemental pour les collégiens. Il salue également la méthode de travail choisie et expérimentée par Madame la Vice Présidente Joëlle COTTENYE qui va privilégier la collaboration étroite avec tous les partenaires éducatifs.

Monsieur DUSART précise que le Groupe Union Pour le Nord votera favorablement ce rapport.

Madame Joëlle COTTENYE salue l'engagement et l'investissement de Monsieur Bernard BAUDOUX et de ses équipes en matière d'éducation sous le mandat précédent.

Madame COTTENYE évoque la question de la réussite éducative. Elle indique que la réparation sociale est coûteuse et précise ainsi qu'il faut travailler en amont sur la prévention, l'éducation.

Revenant sur le projet éducatif global, Madame COTTENYE pense qu'à un moment, il est intéressant de faire une pause pour réaliser un bilan, un véritable diagnostic.

Madame COTTENYE souhaite une véritable dynamique qui mette autour de la table toutes les parties concernées et invite tous les Conseillers Départementaux à être acteur de la construction d'un grand projet éducatif.

Monsieur Jean-Claude DULIEU intervient pour préciser ses propos de tout à l'heure et indiquer ainsi que le Groupe Communiste, Républicain, Citoyen et Apparentés est contre la pause, et non l'évaluation, de ce dispositif qui brisera la dynamique en cours.

Monsieur le Président soumet à l'adoption des Conseillers Départementaux les propositions énoncées dans le rapport suivant :

Etaient présents : Martine ARLABOSSE, Brigitte ASTRUC, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Marie-Aline BREDA, Guy BRICOUT, Isabelle BULTE, Maxime CABAYE, Régis CAUCHE, Isabelle CHOAIN, Paul CHRISTOPHE, Sylvie CLERC-CUVELIER, Barbara COEVOET, Joëlle COTTENYE, Gustave DASSONVILLE, Arnaud DECAGNY, Françoise DEL PIERO, Catherine DEPELCHIN, Claudine DEROEUX, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER, Carole DEVOS, Marie-Annick DEZITTER, Didier DRIEUX, Sylvia DUHAMEL, Jean-Claude DULIEU, Yves DUSART, Isabelle FERNANDEZ, Bruno FICHEUX, Isabelle FREMAUX, Henri GADAUT, Olivier HENNO, Mickaël HIRAUX, Jacques HOUSSIN, Patrick KANNER, Sylvie LABADENS, Jean-René LECERF, Alexandra LECHNER, Anne-Sophie LECUYER, Michel LEFEBVRE, André LENQUETTE, Annie LEYS, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Geneviève

MANNARINO, Françoise MARTIN, Elisabeth MASQUELIER, Luc MONNET, Catherine OSSON, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Marie-Hélène QUATREBOEUF, Roméo RAGAZZO, Eric RENAUD, Bertrand RINGOT, Caroline SANCHEZ, Nicolas SIEGLER, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Benoît VANDEWALLE, Virginie VARLET, Joël WILMOTTE, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH

Absents représentés : Marguerite CHASSAING donne pouvoir à Olivier HENNO, Marie CIETERS donne pouvoir à Marie-Hélène QUATREBOEUF, Jean-Luc DETAVERNIER donne pouvoir à Christian POIRET, Martine FILLEUL donne pouvoir à Patrick KANNER, Jean-Marc GOSSET donne pouvoir à Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER, Frédéric MARCHAND donne pouvoir à Benoît VANDEWALLE, Marie TONNERRE donne pouvoir à Luc MONNET, Jean-Noël VERFAILLIE donne pouvoir à Yves DUSART, Roger VICOT donne pouvoir à Didier MANIER, Dany WATTEBLÉ donne pouvoir à Annie LEYS, Philippe WAYMEL donne pouvoir à Bruno FICHEUX

Absent excusé : Frédéric DELANNOY

Absents : Carole BORIE, Josyane BRIDOUX, Marc GODEFROY, Patrick VALOIS, Anne VANPEENE

### N° 3.1

**DE/2015/458**

**OBJET :**

**ACTUALISATION DU PROJET EDUCATIF DEPARTEMENTAL**

Le PEGD a été lancé par décision de l'Assemblée Plénière le 25 Juin 2012. Ces trois années de pratique peuvent aujourd'hui permettre la réalisation d'une évaluation probante de l'action menée dans les 70 premiers collèges concernés.

En effet, les 30 collèges de la vague 1 auront terminé le projet lancé en septembre 2012, pour 3 années scolaires, en juin 2015. A la même date, les 38 collèges de la vague 2 seront en mesure d'établir le bilan d'une année de mise en œuvre.

Une évaluation, qualitative et quantitative, de l'impact pédagogique et éducatif des actions menées dans le cadre du PEGD permettra de réorienter le futur Projet Educatif Départemental. Il convient en effet de s'assurer de l'efficacité des projets en matière d'équité sociale, territoriale et de réussite scolaire des collégiens.

Afin d'illustrer pleinement la volonté de centrer l'action départementale sur les collégiens, il est proposé de changer le nom de ce dispositif en « Projet Educatif Départemental pour les Collégiens ».

La prise en compte des points forts et points faibles identifiés par les collèges dans la conception et la mise en œuvre de ces projets pluriannuels contribuera également à

faire évoluer, si cela s'avère nécessaire, la méthode employée.

En effet, il est à plusieurs reprises arrivé que des collèges ne puissent mener à bien une action selon les orientations ou les délais initialement envisagés.

De même, des avenants ont été sollicités par les collèges afin d'adapter leurs projets à des évolutions contextuelles qui n'avaient pu être anticipées une ou deux années auparavant.

Cette réflexion doit naturellement être menée de manière collective, entre le Département, l'Education Nationale, les collèges et les fédérations de parents d'élèves. Elle sera engagée dès la rentrée de septembre prochain, sous la forme d'une table ronde animée par la Vice-Présidente en charge de l'éducation et des collèges.

Afin de permettre à la concertation d'aboutir à des propositions garantissant la réussite du dispositif renouvelé, il est proposé de lui consacrer l'ensemble de l'année scolaire 2015-2016.

Un report d'un an du calendrier initialement prévu interviendra donc pour la mise en œuvre des nouveaux projets des 30 collèges de la vague 1 et des 54 collèges de la vague 3 ainsi que pour la préparation des projets des collèges de la vague 4.

Les 38 collèges de la vague 2 ayant engagé leur projet triennal en septembre 2014, il est proposé de maintenir la dynamique et de procéder à d'éventuels ajustements par avenants à l'issue de l'évaluation qui aura été menée sur l'année scolaire 2015-2016.

Je propose au Conseil Départemental :

- de lancer une démarche partagée d'évaluation et de concertation à compter de la rentrée scolaire 2015-2016 avec l'Education Nationale, les collèges et les Fédérations de parents d'élèves ;
- de prévoir la mise en œuvre des décisions issues de cette démarche partagée pour la rentrée scolaire 2016-2017 ;
- de reporter d'un an le calendrier initialement prévu pour la mise en œuvre des nouveaux projets des 30 collèges de la vague 1 et des 54 collèges de la vague 3 ainsi que de la préparation des projets des collèges de la vague 4 ;
- de faire évoluer les conventions d'objectifs et de moyens triennales en cours pour les 38 collèges de la vague 2 par avenant à l'issue de l'année scolaire 2015-2016 ;
- d'intégrer les autres collèges publics à l'appel à projets pour le FDAPE 2016 ;
- d'adopter le nom de « Projet Educatif Départemental pour les Collégiens » pour ce dispositif renouvelé.

#### **DEROULEMENT DU VOTE :**

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 19h25. 63 Conseillers Départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 11 pouvoirs.

Ils ont été rejoints pendant la discussion par Messieurs CAUCHE et SIEGLER.

Monsieur RINGOT, présent à l'appel de l'affaire, avait quitté définitivement la séance préalablement au vote sans donner procuration.

Vote intervenu à 19h50.

Au moment du vote, 64 Conseillers Départementaux étaient présents.

Nombre de procurations : 11

Absents sans procuration : 7

Ont pris part au vote : 75 (y compris les votants par procuration)

#### **Résultat du vote :**

Abstention : 0

Total des suffrages exprimés : 75

Majorité absolue des suffrages exprimés : 38

Pour : 49 (Groupe Union Pour le Nord)

Contre : 26 (Groupe Socialiste, Radical et Citoyen et Groupe Communiste, Républicain, Citoyen et Apparentés)

Les propositions du rapport correspondant sont adoptées à la majorité.

#### **COMMISSION AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, PARTENARIATS INSTITUTIONNELS, RELATIONS INTERNATIONALES ET EUROPEENNES**

Monsieur le Président soumet à l'adoption des Conseillers Départementaux les propositions énoncées dans le rapport suivant :

Etaient présents : Martine ARLABOSSE, Brigitte ASTRUC, Bernard BAUDOIX, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Marie-Aline BREDAS, Guy BRICOUT, Isabelle BULTE, Maxime CABAYE, Régis CAUCHE, Isabelle CHOAIN, Paul CHRISTOPHE, Sylvie CLERC-CUVELIER, Barbara COEVOET, Joëlle COTTENYE, Gustave DASSONVILLE, Arnaud DECAGNY, Françoise DEL PIERO, Catherine DEPELCHIN, Claudine DEROEUX, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Béatrice DESCAMPS-POUVIER, Carole DEVOS, Marie-Annick DEZITTER, Didier DRIEUX, Sylvia DUHAMEL, Jean-Claude DULIEU, Yves DUSART, Isabelle FERNANDEZ, Bruno FICHEUX, Isabelle FREMAUX, Henri GADAUT, Olivier HENNO, Mickaël HIRAU, Jacques HOUSSIN, Patrick KANNER, Sylvie LABADENS, Jean-René LECERF, Alexandra LECHNER, Anne-Sophie LECUYER, Michel LEFEBVRE, André LENQUETTE, Annie LEYS, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Geneviève MANNARINO, Françoise MARTIN, Elisabeth

MASQUELIER, Luc MONNET, Catherine OSSON, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Marie-Hélène QUATREBOEUF, Roméo RAGAZZO, Eric RENAUD, Caroline SANCHEZ, Nicolas SIEGLER, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Benoît VANDEWALLE, Virginie VARLET, Joël WILMOTTE, Isabelle ZAWIEJADENIZON, Karima ZOUGGAGH

*Absents représentés :* Marguerite CHASSAING donne pouvoir à Olivier HENNO, Marie CIETERS donne pouvoir à Marie-Hélène QUATREBOEUF, Jean-Luc DETAVERNIER donne pouvoir à Christian POIRET, Martine FILLEUL donne pouvoir à Patrick KANNER, Jean-Marc GOSSET donne pouvoir à Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER, Frédéric MARCHAND donne pouvoir à Benoît VANDEWALLE, Marie TONNERRE donne pouvoir à Luc MONNET, Jean-Noël VERFAILLIE donne pouvoir à Yves DUSART, Roger VICOT donne pouvoir à Didier MANIER, Dany WATTEBLED donne pouvoir à Annie LEYS, Philippe WAYMEL donne pouvoir à Bruno FICHEUX

*Absent excusé :* Frédéric DELANNOY

*Absents :* Carole BORIE, Josyane BRIDOUX, Marc GODEFROY, Bertrand RINGOT, Patrick VALOIS, Anne VANPEENE

## N° 6.1

**DRI/2015/445**

**OBJET :**

**DEMANDE DE SUBVENTION GLOBALE AU TITRE DU FONDS SOCIAL EUROPEEN 2014-2020**

En raison de ses compétences en matière d'action sociale, le Département s'est engagé depuis plus de 25 ans dans la mobilisation du Fonds Social Européen. Son implication s'est accentuée sur la période 2007-2013 avec la gestion d'une subvention globale de **34,8 millions d'euros de FSE**.

Aujourd'hui, les départements sont reconnus comme étant chefs de file du FSE inclusion. Ils doivent donc en organiser la gouvernance et se positionner en matière de pilotage, de gestion, d'animation, d'évaluation et de communication.

Dans un contexte de crise économique et sociale, le FSE constitue un enjeu majeur pour le territoire et ses populations. En effet, son action vise à corriger les déséquilibres du marché de l'emploi et à faire face aux difficultés sociales engendrées par la crise.

De plus, grâce aux cofinancements qu'il permet de mobiliser (jusqu'à 60 % des dépenses totales d'un projet), le FSE est un levier essentiel pour développer et sécuriser des parcours de retour à l'emploi adaptés aux populations les plus exclues.

### I – Le contexte de la programmation 2014-2020.

La gestion du FSE est partagée entre deux autorités de gestion : l'Etat et les Régions selon la clef de répartition

suivante :

- 35 % des crédits sont gérés par les Régions,
- 65 % des crédits sont gérés par l'Etat dont la moitié est déléguée aux départements qui assurent une fonction d'autorité de gestion déléguée.

Lors de la réunion du Conseil Général du 24 juin 2014, le Département s'est positionné en tant que gestionnaire d'une subvention globale et a sollicité une subvention globale FSE pour la programmation 2014-2020.

La Région Nord-Pas-de-Calais bénéficie d'une enveloppe de **145,9 millions d'euros de FSE** pour les territoires du Nord, du Pas-de-Calais et l'ensemble des Plan Locaux d'Insertion pour l'Emploi (PLIE).

La répartition infra régionale de cette enveloppe FSE a été notifiée le 9 octobre 2014 par le Préfet de Région comme suit :

- **92,1 millions d'euros** pour le territoire du Nord,
- **53,8 millions d'euros** pour le territoire du Pas-de-Calais.

Ainsi, pour la période 2014-2016, le Département a présenté aux services de l'Etat, le 30 mars 2015, la première tranche de sa demande de subvention globale d'un montant prévisionnel de **14,3 millions d'euros de FSE** sur la base d'un montant prévisionnel de dépenses éligibles de 23,8 millions d'euros.

Sur l'ensemble de la période de programmation qui s'achèvera en 2021, le Département estime son besoin total de FSE à 44,6 millions d'euros. Ce montant prévisionnel sera régulièrement réévalué en fonction de l'avancée du programme et de l'évaluation des résultats.

Ces travaux seront réalisés dans le cadre de la gouvernance territoriale partagée avec les organismes intermédiaires pivots (PLIE) et les services de l'Etat conformément à l'Accord Cadre Stratégique validé par la Commission Permanente le 16 février 2015.

### II – L'état d'avancement de la demande de subvention globale FSE.

La demande de subvention globale du Département du Nord concerne la prise en charge de huit dispositifs en lien avec les orientations du Programme Départemental d'Insertion 2014-2017 « Objectif Emploi ».

Sur certains de ces dispositifs, le Département joue le rôle d'organisme redistributeur du FSE :

- L'accompagnement à la remobilisation professionnelle : Insertion par l'Activité Economique et Actions d'Utilité Sociale (soutien des projets menés par les associations et les chantiers d'insertion par l'activité économique) ;
- La mobilité (soutien à un accès équitable à l'emploi en levant un des freins au retour à l'emploi) ;
- La médiation à l'emploi - opérations d'Insertion par l'Offre et la Demande (mobilisation des employeurs dans les parcours d'insertion).

Sur les autres, le Département se positionne en tant que maître d'ouvrage :

- L'accompagnement global (mise en place d'une coopération renforcée avec Pôle Emploi) ;

- Le développement d'une démarche exemplaire d'achat socialement responsable (renforcement des clauses d'insertion dans les marchés publics) ;
- Les plateformes emploi (mise en place de huit plateformes visant à renforcer les moyens et compétences des services du Département dans l'insertion professionnelle) ;
- Les plateformes jeunesse (idem pour l'insertion socio professionnelle des jeunes) ;
- L'assistance technique (financement de l'équipe FSE de la Direction de la Lutte contre les Exclusions et la Promotion de la Santé).

Ces dispositifs représentent pour la période 2014-2016 une demande de FSE prévisionnelle de **14,3 millions d'euros**.

Cette demande de subvention globale du Conseil Départemental du Nord fait actuellement l'objet d'une instruction par la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE) et la Commission Interministérielle de Coordination des Contrôles (CICC).

Elle fera ensuite l'objet d'une présentation lors d'un prochain Comité de Programmation FEDER/FSE. Dès lors, le Département pourra programmer les opérations bénéficiant de cofinancement FSE.

Je propose au Conseil Départemental :

- d'approuver le projet de demande de subvention globale 2014-2016 et son plan de financement prévisionnel ;
- de m'autoriser à signer tous les actes ou documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

#### **DEROULEMENT DU VOTE :**

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 19h50. 64 Conseillers Départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 11 pouvoirs.

Monsieur KANNER, présent à l'appel de l'affaire, avait quitté définitivement la séance préalablement au vote sans donner procuration.

Madame FILLEUL était absente. Elle avait donné procuration à Monsieur KANNER.

Monsieur KANNER n'étant plus présent au moment du vote, il n'est pas tenu compte de ce pouvoir pour le vote sur cette affaire.

Vote intervenu à 19h51.

Au moment du vote, 63 Conseillers Départementaux étaient présents.

Nombre de procurations : 10

Absents sans procuration : 9

Ont pris part au vote : 73 (y compris les votants par procuration)

#### **Résultat du vote :**

Abstention : 0

Total des suffrages exprimés : 73

Majorité absolue des suffrages exprimés : 37

Pour : 73 (Groupe Union Pour le Nord, Groupe Socialiste, Radical et Citoyen et Groupe Communiste, Républicain, Citoyen et Apparentés)

Contre : 0

Les propositions du rapport correspondant sont adoptées à l'unanimité.

**COMMISSION FINANCES, RESSOURCES HUMAINES, ADMINISTRATION GENERALE, CONTROLE DE GESTION, QUALITE DU SERVICE PUBLIC**

#### **Rapport 1/6 : Motion d'urgence du Groupe Communiste, Républicain, Citoyen et Apparentés, demandant l'émission d'un titre de recettes à l'encontre de l'Etat**

Monsieur le Président propose que la Commission des finances se réunisse pour l'examen de la motion d'urgence du Groupe Communiste, Républicain, Citoyen et Apparentés, demandant l'émission d'un titre de recettes à l'encontre de l'Etat.

Monsieur le Président suspend la séance à 19 heures 52.

Monsieur le Président reprend la séance à 20 heures 02, constate que le quorum est atteint et donne la parole à Monsieur Charles BEAUCHAMP pour la présentation de la motion du Groupe Communiste, Républicain, Citoyen et Apparentés, demandant l'émission d'un titre de recettes à l'encontre de l'Etat.

Monsieur Charles BEAUCHAMP rappelle qu'il a déjà évoqué cette motion en début d'après-midi lors du débat sur l'audit.

Monsieur BEAUCHAMP indique que les mesures d'économies qui seront appliquées ne seront pas suffisantes s'il n'y a pas une aide de l'Etat pour mettre les finances départementales à flot.

Monsieur BEAUCHAMP précise qu'avec cette motion, le Groupe Communiste, Républicain, Citoyen et Apparentés demande que le premier remboursement soit un titre de recettes qui reprenne, sur la base du Compte Administratif 2014, un échelonnement de remboursements pour les charges des transferts non compensés et que les services de l'Etat évaluent avec précision la dette.

Monsieur BEAUCHAMP pense qu'il faut, dans l'intérêt des Nordistes, se rassembler sur une demande commune envers l'Etat afin que le Département puisse remplir ses missions.

Monsieur le Président souligne que le terme de « dette » n'est pas juridiquement correct.

Monsieur le Président fait remarquer que la mise sous tutelle pouvait représenter une menace des Collectivités Territoriales vis-à-vis de l'Etat. Il note également qu'une attitude groupée de l'ensemble des Départements sur la

question du reste à charge des AIS peut être aussi un moyen de pression très fort.

Monsieur Christian POIRET signale que, lors de la réunion de la Commission des finances, la motion du Groupe Communiste, Républicain, Citoyen et Apparentés a reçu un avis contre du Groupe Socialiste, Radical et Citoyen ainsi que du Groupe Union Pour le Nord.

Monsieur Didier MANIER rappelle que la même motion avait été présentée il y a quelques mois et que le Groupe Socialiste avait déjà voté contre.

Monsieur MANIER explique pourquoi le Groupe Socialiste, Radical et Citoyen votera contre cette motion.

Monsieur Christian POIRET apporte des précisions concernant la position du Groupe Union pour le Nord et souligne la volonté de négocier avec le Gouvernement, l'ADF.

Monsieur Bernard BAUDOUX revient sur la problématique du RSA.

Monsieur le Président soumet à l'adoption des Conseillers Départementaux la motion d'urgence du Groupe Communiste, Républicain, Citoyen et Apparentés, demandant l'émission d'un titre de recettes à l'encontre de l'Etat.

Etaient présents : Martine ARLABOSSE, Brigitte ASTRUC, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Marie-Aline BREDA, Guy BRICOUT, Isabelle BULTE, Régis CAUCHE, Isabelle CHOAIN, Paul CHRISTOPHE, Sylvie CLERC-CUVELIER, Barbara COEVOET, Gustave DASSONVILLE, Arnaud DECAGNY, Françoise DEL PIERO, Catherine DEPELCHIN, Claudine DEROEUX, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER, Carole DEVOS, Marie-Annick DEZITTER, Didier DRIEUX, Sylvia DUHAMEL, Yves DUSART, Isabelle FERNANDEZ, Bruno FICHEUX, Isabelle FREMAUX, Henri GADAUT, Olivier HENNO, Mickaël HIRAU, Jacques HOUSSIN, Sylvie LABADENS, Jean-René LECERF, Alexandra LECHNER, Anne-Sophie LECUYER, Michel LEFEBVRE, André LENQUETTE, Annie LEYS, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Geneviève MANNARINO, Françoise MARTIN, Elisabeth MASQUELIER, Luc MONNET, Catherine OSSON, Max-André PICK, Christian POIRET, Marie-Hélène QUATREBOEUF, Roméo RAGAZZO, Eric RENAUD, Caroline SANCHEZ, Nicolas SIEGLER, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Benoît VANDEWALLE, Virginie VARLET, Joël WILMOTTE, Isabelle ZAWIEJADENIZON, Karima ZOUGGAGH

Absents représentés : Doriane BECUE donne pouvoir à Martine ARLABOSSE, Maxime CABAYE donne pouvoir à Gustave DASSONVILLE, Marguerite CHASSAING donne pouvoir à Olivier HENNO, Marie CIETERS donne pouvoir à Marie-Hélène QUATREBOEUF, Jean-Luc DETAVERNIER donne pouvoir à Christian POIRET, Jean-Marc GOSSET donne pouvoir à Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER, Frédéric MARCHAND donne pouvoir à Benoît VANDEWALLE, Michel PLOUY donne pouvoir à Catherine DEPELCHIN, Marie TONNERRE

donne pouvoir à Luc MONNET, Jean-Noël VERFAILLIE donne pouvoir à Yves DUSART, Roger VICOT donne pouvoir à Didier MANIER, Dany WATTEBLED donne pouvoir à Annie LEYS, Philippe WAYMEL donne pouvoir à Bruno FICHEUX

Absents excusés : Frédéric DELANNOY, Martine FILLEUL

Absents : Carole BORIE, Josyane BRIDOUX, Joëlle COTTENYE, Jean-Claude DULIEU, Marc GODEFROY, Patrick KANNER, Bertrand RINGOT, Patrick VALOIS, Anne VANPEENE

## N° 1.6

DA/2015/605

OBJET :

**MOTION D'URGENCE DU GROUPE COMMUNISTE, REPUBLICAIN, CITOYEN ET APPARENTES DEMANDANT L'EMISSION D'UN TITRE DE RECETTES A L'ENCONTRE DE L'ETAT**

Le groupe Communiste, Républicain, Citoyen et Apparentés a déposé ce lundi matin 15 juin 2015 une motion d'urgence demandant l'émission d'un titre de recettes à l'encontre de l'Etat au titre de l'insuffisance de la compensation des transferts de compétence par les ressources allouées par l'Etat.

Je propose au Conseil Départemental :

- de statuer sur la motion ci-jointe, déposée par le groupe Communiste, Républicain, Citoyen et Apparentés demandant l'émission d'un titre de recettes à l'encontre de l'Etat.

**Motion d'urgence du Groupe Communiste, Républicain, Citoyen et Apparentés demandant l'émission d'un titre de recettes à l'encontre de l'Etat**

L'acte III de la décentralisation et les contre-réformes fiscales et territoriales ont été conduits, non dans une perspective de simplification administrative pour nos concitoyen-nes, de renforcement de la démocratie territoriale, de la libre administration des collectivités, mais dans un objectif d'allègement du budget de l'Etat par des transferts de compétences et de réduction des capacités d'intervention politique des collectivités territoriales en limitant leur marges de manœuvre budgétaire et fiscale.

L'ensemble des collectivités territoriales a constaté, depuis 2004, que les transferts de compétences de l'Etat n'étaient pas intégralement compensés. D'années en années, les écarts se creusent entre le coût réel des missions assumées par les collectivités et la compensation versée par l'Etat, contraignant les collectivités locales à rechercher de nouvelles ressources, à réduire les cadres d'intervention de leurs politiques publiques, voire à en supprimer.

La Constitution, depuis ses dernières révisions, confirme pourtant l'organisation « décentralisée » de la République française en son article 1<sup>er</sup> et son article 34 confère toujours aux collectivités territoriales la capacité de librement s'administrer. En ce sens, l'article 72-2 indique que tout transfert de compétences doit s'accompagner de « ressources équivalentes à celles qui étaient consacrées à leur exercice ». Mais nous constatons que cela n'est plus le cas depuis 2004 et que la situation s'est encore aggravée depuis deux ans, eu égard aux baisses des dotations de l'Etat et à la contre-réforme de la fiscalité locale.

Aussi, nous proposons d'émettre un titre de recettes à l'encontre de l'Etat équivalent au coût des compétences transférées et non compensées, au minimum, pour l'année 2015.

Pour rappel, au Compte administratif 2014, les manques de compensations sur les allocations individuelles de solidarité atteignent 306,8 millions d'euros.

Nous demandons également l'établissement, en négociation avec les services de l'Etat, d'un échéancier de remboursement de la dette de l'Etat envers le Département au titre des transferts de charges non intégralement compensés depuis 2004. Le montant de ce reste à charge dépasse aujourd'hui les trois milliards d'euros.

Le désengagement de l'Etat est patent, il convient de continuer à le dénoncer avec vigueur afin que les habitants du Nord n'aient pas à payer deux fois les conséquences d'une crise dont ils ne sont pas responsables.

En conséquence, le Groupe Communiste, Républicain, Citoyen et Apparentés propose :

- d'estimer précisément le montant des financements des compétences transférées et non intégralement compensées pour la période 2004-2014,
- que le Président du Conseil Départemental décide d'une délibération actant l'émission par la

collectivité départementale d'un titre de recettes à l'encontre de l'Etat du montant des compétences transférées et non compensées intégralement pour l'année 2015, sur la base des résultats constatés en 2014, et engage tous les moyens nécessaires à son recouvrement,

- que le Président du Conseil Départemental saisisse officiellement les services de l'Etat afin de procéder à l'élaboration d'un échéancier de remboursement de la dette de l'Etat envers le Département au titre des manques de compensations financières depuis 2004.

#### **DEROULEMENT DU VOTE :**

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 20h02. 58 Conseillers Départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 13 pouvoirs.

Vote intervenu à 20h14.

Au moment du vote, 58 Conseillers Départementaux étaient présents.

Nombre de procurations : 13

Absents sans procuration : 11

Ont pris part au vote : 71 (y compris les votants par procuration)

#### **Résultat du vote :**

Abstention : 0

Total des suffrages exprimés : 71

Majorité absolue des suffrages exprimés : 36

Pour : 9 (Groupe Communiste, Républicain, Citoyen et Apparentés)

Contre : 62 (Groupe Union Pour le Nord et Groupe Socialiste, Radical et Citoyen)

La motion est rejetée à la majorité.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président lève la séance à 20 heures 15.

Doriane BECUE  
Secrétaire de séance

Jean-René LECERF  
Président du Conseil départemental